



LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION ET DE LA CO-CONSTRUCTION

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

*Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt en date du 27 novembre
2019*



EDITORIAL

Le changement climatique est une problématique qui nous concerne tous. Aujourd'hui, le consensus des scientifiques est unanime sur le fait que le changement climatique est principalement d'origine anthropique, c'est-à-dire causé par les activités humaines qui engendrent des émissions et accumulations des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Les conséquences du changement climatique s'observent déjà dans le monde : hausse du niveau des mers, augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques violents, etc. Ainsi, l'objectif, à échelle mondiale, est aujourd'hui de limiter ce réchauffement à moins de 2°C d'ici la fin de ce siècle et de nous adapter aux effets inéluctables du changement climatique.

Ce défi climatique est un rappel de notre responsabilité collective et individuelle tant au niveau mondial qu'au niveau local de réduire nos émissions de GES. Sur le territoire du Haut Val de Sèvre, les changements climatiques sont en cours. Ils s'observent sur le territoire qui aujourd'hui connaît un climat plus tempéré avec une saisonnalité difficile à établir. La Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre s'est saisie des enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels est confronté son territoire, et plus récemment des enjeux climatiques. La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a alors décidé de mettre en place son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Après les diagnostics du PCAET, une large concertation avec les élus, les acteurs et les habitants du territoire a été lancée.

Cette démarche participative a permis de mobiliser les élus, les collectivités, les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et les habitants du territoire afin de s'approprier les résultats des diagnostics, de recueillir les perceptions de chacun, d'identifier les moyens de réduire l'impact carbone du territoire et de s'adapter au changement climatique. Plusieurs instances de travail et de concertation ont été organisées : réunions de présentation, ateliers thématiques, réunions de concertation citoyenne, etc.

Ce livre blanc restitue les étapes de construction du PCAET ainsi que les avis et propositions des élus, acteurs et habitants du territoire. Il a pour but notamment le processus de concertation ayant permis de déterminer les orientations, objectifs et actions opérationnelles du premier Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

Nous souhaitons continuer à mobiliser et motiver de plus en plus de citoyens et acteurs locaux pour progresser ensemble dans la prise en compte des objectifs de la transition énergétique.

Bonne lecture.

Rémi PAPOT,
Élu Vice-Président en charge de la thématique
Énergie




I. INTRODUCTION

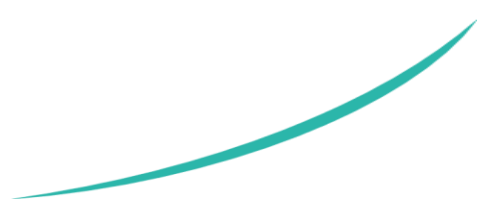
Le présent livre blanc de la concertation constitue la mémoire des travaux qui ont été réalisés au cours des étapes de concertation mises en œuvre par la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial. Il est structuré comme suit :

Après un rappel des enjeux liés au changement climatique et du profil Climat Air Énergie du territoire, ce document présente des travaux de concertation et de co-construction mis en œuvre dans le cadre du PCAET. Il compile l'ensemble des propositions d'actions qui ont été formulées lors des phases de concertation menées sur le territoire en 2018.

Le livre blanc présente les attentes des élus, acteurs et habitants du territoire qui se sont exprimés à travers les outils de concertation proposés : réunions de présentation, ateliers thématiques, réunions de concertation citoyenne, entretiens, etc. Ce sont ainsi environ 170 personnes¹ (élus, agents de la collectivité, représentants des collectivités, partenaires institutionnels, acteurs économiques, et habitants) qui ont contribué à la définition de 90 pistes d'actions. A partir de cette liste, 17 fiches action incluant 48 actions ont été retenues comme programme d'actions. Parmi ces 17 fiches action, 6 ont été jugées prioritaires. Ce livre blanc relate le processus ayant permis d'atteindre ces résultats et décrit la suite de la démarche qui permettra l'élaboration du plan climat air énergie territorial attendu.



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST DEFINI PAR LE GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT (GEIC) COMME « TOUT CHANGEMENT DE CLIMAT DANS LE TEMPS, QU'IL SOIT DU A LA VARIABILITE NATURELLE OU AUX ACTIVITES HUMAINES ». CEPENDANT, IL NE FAIT PLUS DE DOUTE QUE CE SONT LES ACTIVITES HUMAINES, PLUS PRECISEMENT PAR LEURS EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE QUI SONT EN TRAIN DE MODIFIER LE CLIMAT DE LA PLANETE.



1.1 Les enjeux liés au changement climatique

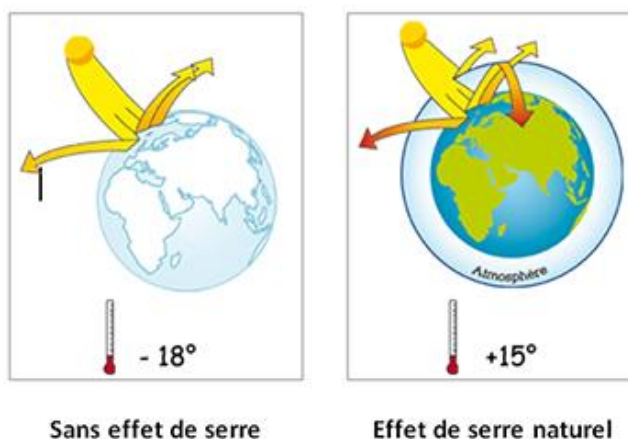
1.1.1. L'effet de serre naturel

L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet à la Terre de retenir la chaleur solaire dans l'atmosphère et de maintenir une température acceptable pour la vie sur Terre. L'énergie solaire est d'abord absorbée par la terre qui en stocke une partie et en diffuse une autre partie dans l'atmosphère. Celle-ci est composée de nombreux gaz différents dont moins de 1% ont la capacité de retenir la chaleur solaire à la surface de la terre. **Ce sont les gaz à effet de serre qui permettent une température moyenne de +15°C sur Terre. En absence de ces gaz, la température du globe serait de -18°C.**

¹ Si une personne a assisté à plusieurs réunions, elle n'est comptée qu'une seule fois.



Figure 1 : Le mécanisme de l'effet de serre (1) - Source : ADEME, 2013



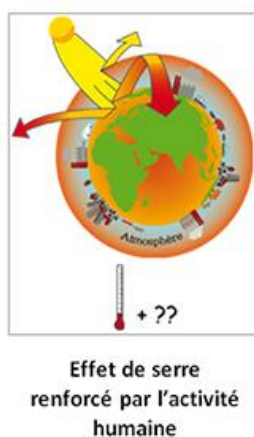
1.1.2. Les causes du changement climatique

Cependant, les **activités humaines** de ces deux derniers siècles ont pour effet de **modifier le phénomène naturel de l'effet de serre**, en émettant les mêmes gaz que ceux contenus dans l'atmosphère. Résultat, plus il y a des gaz, plus de chaleur est stockée ! Les gaz émis sont principalement :

- Le **dioxyde de carbone** (exemple : par la combustion des énergies fossiles) ;
- Le **méthane** (exemple : par l'élevage, l'exploitation des décharges) ;
- Le **protoxyde d'azote** (exemple : par la transformation des produits azotés tels que les engrais, le fumier, le lisier) ;
- Les **gaz fluorés** (exemple : par les systèmes de réfrigération et la climatisation).

La **conséquence principale** de cette augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère serait une élévation moyenne du globe de **2°C à 6°C en 2100**, selon le **Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)**. C'est le phénomène du **changement climatique**.

Figure 2 : Le mécanisme de l'effet de serre (2)- Source : ADEME, 2013



1.1.3. Les effets du changement climatique

Compte tenu de la quantité de gaz à effet de serre déjà émise dans l'atmosphère, des modifications considérables du climat et de l'environnement sont inéluctables et certaines conséquences sont déjà visibles :

- Augmentation des températures ;
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques violents ;
- Fonte des glaces ;
- Migration des espèces animales et végétales.

1.2 La prise en charge politique de la question climatique

La lutte contre le changement climatique revêt une dimension politique importante. Les principales étapes sont présentées ci-après.

1.2.1 Au niveau international

- 1992** : Les rencontres du **sommet de la Terre à Rio** ont lancé la **Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques** (CCNUCC) qui a été signé par 153 pays (hormis les Etats Unis).
- 1997** : Un engagement planétaire a été pris par les états signataires du « **Protocole de Kyoto** » pour lutter contre le changement climatique et **réduire les émissions de GES des pays industrialisés de 5% d'ici 2012**.
- 2015** : L'**Accord de Paris** sur le climat a été conclu le 12 décembre 2015 à l'issue de la 21^e Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption. L'objectif de l'Accord de Paris est de **renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique**, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

1.2.2 Au niveau européen

- 1998** : **L'Europe a signé le « Protocole de Kyoto »** et s'est engagé à **réduire ses émissions de GES de 8%** par rapport au niveau de 1990, pour la période 2008-2012.
- 2008** : Soucieuse d'aller au-delà des engagements internationaux, le paquet « énergie-climat » a été proposé par l'Union Européenne qui définit les objectifs « **3 x 20** » pour 2020 :
 - Réduire de 20% les émissions de GES
 - Améliorer de 20% l'efficacité énergétique
 - Augmenter jusqu'à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale
- 2011** : La **Commission européenne** a publié une "**feuille de route pour une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050**". Celle-ci identifie plusieurs trajectoires devant mener à une réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 80 à 95% en 2050 par rapport à 1990 et contient une série de jalons à moyen terme.

1.2.3 Au niveau national

- 2004** : Afin d'être cohérent avec le « Protocole de Kyoto », la France a travaillé sur un « **Plan Climat national** » et s'est fixée comme objectif de **diviser par 4 ses émissions de GES enregistrés en 1990 d'ici 2050**. Cet objectif a été inscrit dans la loi française de **Programme d'Orientation de la Politique**



Energétique (P.O.PE.). Dans ce cadre, le Plan Climat National adopté en 2004 et révisé en 2006, fixe les orientations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Il détaille ainsi les mesures engagées par la France sur les principaux champs d'intervention possibles (exemple : le résidentiel-tertiaire, les transports, l'industrie, etc.).

- **2009 et 2010 : Les lois de Grenelles I et II** ont été adoptées en 2009 et 2010 respectivement et précisent le contexte de mise en œuvre des engagements pris par la France en matière de lutte contre le changement climatique et d'environnement.
- **2015** : La France s'est engagée avec une plus grande ambition par le biais de la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) qui inclut les objectifs suivants :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
 - Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
 - Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
 - Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

1.2.4 Au niveau régional

Le **Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)** est la **déclinaison au niveau régional des axes stratégiques de la loi de Grenelle II** pour l'aménagement du territoire en lien avec le développement durable.

Les objectifs régionaux fixés par le SRCAE Poitou-Charentes pour 2020 :

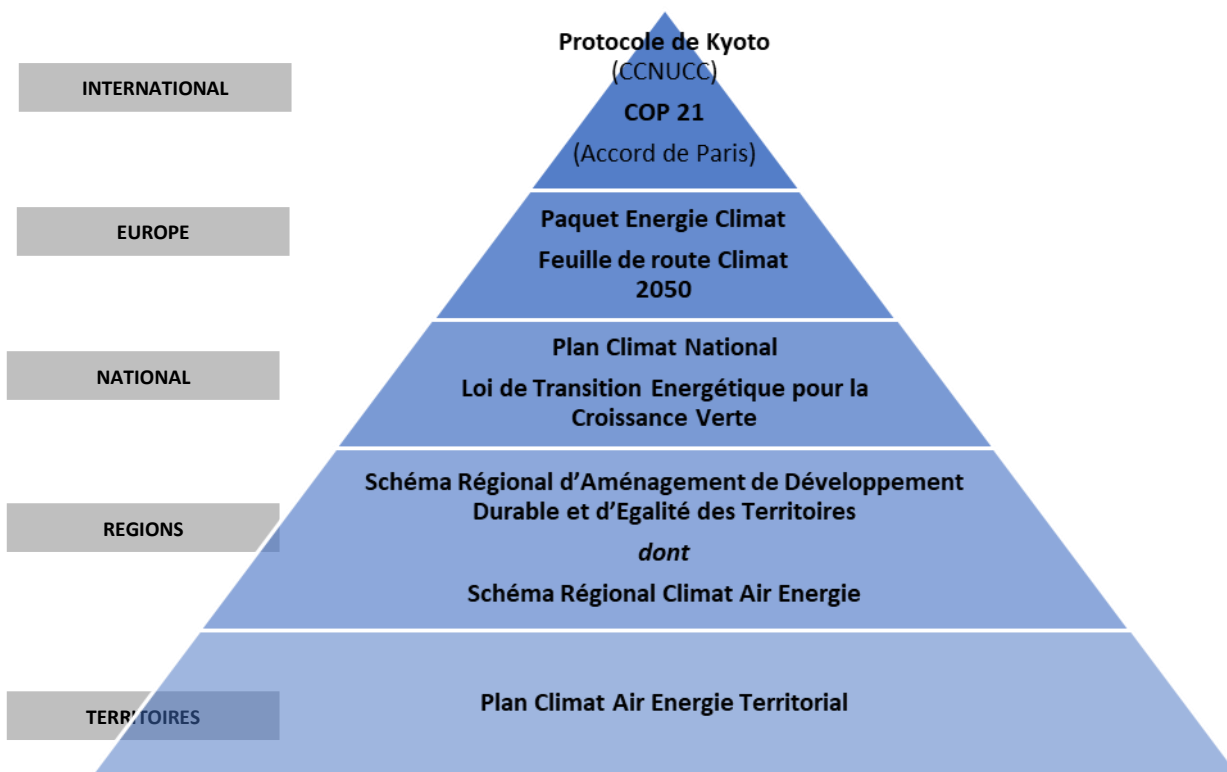
- 20% de baisse des consommations d'énergie par rapport à 2010
- 25 % de réduction des émissions de GES par rapport à 2010
- 26 % de la consommation provient d'énergies renouvelables

1.2.5 Au niveau territorial

La **LTECV** consacre son Titre 8 à « **La transition énergétique dans les territoires** » et renforce donc le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique par le biais des plans climat-air-énergie territoriaux. Ainsi, **toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire**. Les enjeux de la qualité de l'air doivent aussi intégrer le plan climat.



Figure 3 : Positionnement du PCAET dans la politique internationale et nationale de lutte contre le changement climatique - Source : E6



1.3 Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial ?

Un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** est un projet territorial de développement durable et de Transition énergétique dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Le PCAET vise deux objectifs dans un délai donné :

- Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité. » (Source ADEME).

Le Plan Climat est une démarche complète et structurée qui prend en compte de nombreux critères incluant :

- Les émissions de gaz à effet de serre du territoire et le carbone stocké par la nature (sols, forêts) ;
- Les consommations énergétiques et les réseaux associés ;
- Les émissions de polluants atmosphériques ;
- Le potentiel en énergies renouvelables du territoire ;
- La vulnérabilité aux effets des changements climatiques.

Des diagnostics sur chacun de ces aspects sont réalisés pour identifier les enjeux spécifiques du territoire.

Le PCAET constitue aussi un acte politique majeur qui invite les forces du territoire à travailler ensemble, à formaliser et à s'approprier un nouveau mode de développement, durable et participatif. Il constitue ainsi un cadre d'engagement pour le territoire. De ce fait, après les diagnostics réalisés, vient une phase de concertation avec, par exemple, les élus, représentants des collectivités, partenaires institutionnels, acteurs économiques, et habitants pour déterminer les actions à mettre en place sur le territoire dans le cadre du PCAET.



1.4 La démarche de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre

Consciente des enjeux globaux, et leurs conséquences locales et des contributions qu'elle peut apporter, la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre a décidé de s'engager dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

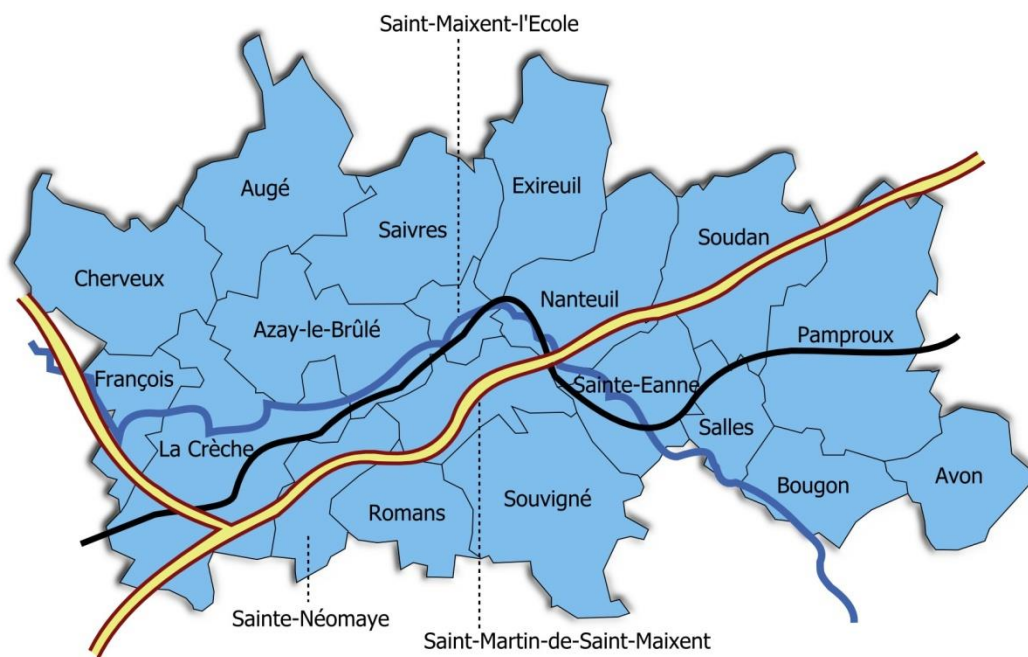
Engagement concret et structurant, la démarche Plan Climat vise à guider la Collectivité qui rassemble 19 communes et 31 000 habitants sur une superficie de 346,3 km², à une prise en compte opérationnelle des questions énergétiques et climatiques dans leurs politiques publiques.

La démarche du Plan Climat Air Énergie Territorial a permis à la Communauté de Communes de définir un programme d'actions opérationnel visant à traiter les deux volets constitutifs du PCAET :

- Stratégie d'atténuation ayant pour objectif de définir et mettre en œuvre des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Stratégie d'adaptation ayant pour objectif de définir et mettre en œuvre des actions permettant de comprendre, d'anticiper ainsi que prévenir les impacts du changement climatique.

1.5 Périmètre de l'étude : le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Figure 4 : Communauté de Communes Haut Val de Sèvre



COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE :

19 COMMUNES
346,3 KM²
31 000 HABITANTS

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, située dans la région Nouvelle-Aquitaine rassemble 19 communes et compte une population de 31 000 habitants. Elle représente une superficie de 346,3 km².

Située entre Niort et Poitiers, cette Communauté de Communes se présente comme un territoire rural et périurbain structuré autour de 3 pôles principaux : Saint-Maixent-l'École au Centre, La Crèche au Sud-Ouest et Pamproux à l'Est.

Avant de présenter la synthèse des résultats des diagnostics réalisés, voici des définitions simplifiées des termes qui seront utilisées fréquemment à partir de ce chapitre.

Diagnostic ?

- Ce que l'on a fait (exemple : en faisant un état des lieux)
- Ce qui pourrait se produire ou non (exemple : en analysant les conséquences possibles des choix à venir)

Enjeu ?

Ce qu'il faut faire (exemple: au regard de ce qu'il y a à perdre ou à gagner d'important)

Stratégie ?

- Ce qu'on veut et peut faire (exemple: en fixant le cap, la vision à moyen/long terme fondés sur des choix partagés car tout ne peut pas être fait)
- Ce que l'on va faire (exemple: en fixant les priorités pour le court terme)

Action ?

Comment on le fait (exemple: en précisant les modalités de mise en œuvre et d'évaluation)

Source : Comité Régional Agenda 21 de Bretagne)

POUR MIEUX COMPRENDRE...

Diagnostic : Vous vous faites poursuivre par un guépard

Enjeu : Se maintenir en vie et éviter d'être le repas du félin

Stratégie : Partir rapidement

Action : Courir plus vite que le guépard

II. LA DEMARCHE DE CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION

La concertation fut alors la deuxième grande étape dans l'élaboration du PCAET de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre après le diagnostic. Le bilan des émissions de GES et l'étude de vulnérabilité au changement climatique ont en effet démontré que seules les sphères de compétences de la Communauté de Communes pourraient difficilement atteindre les objectifs de réduction de GES et d'atténuation du changement climatique. Partant de cette observation, l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire semblait indéniable.

S'agissant de la concertation, dans un premier temps, **2 réunions ont été organisées auprès du Comité de Pilotage** ont été réalisées par le biais des ateliers thématiques pour travailler sur leur politique publique et les propositions d'actions dans le cadre de l'élaboration du PCAET.

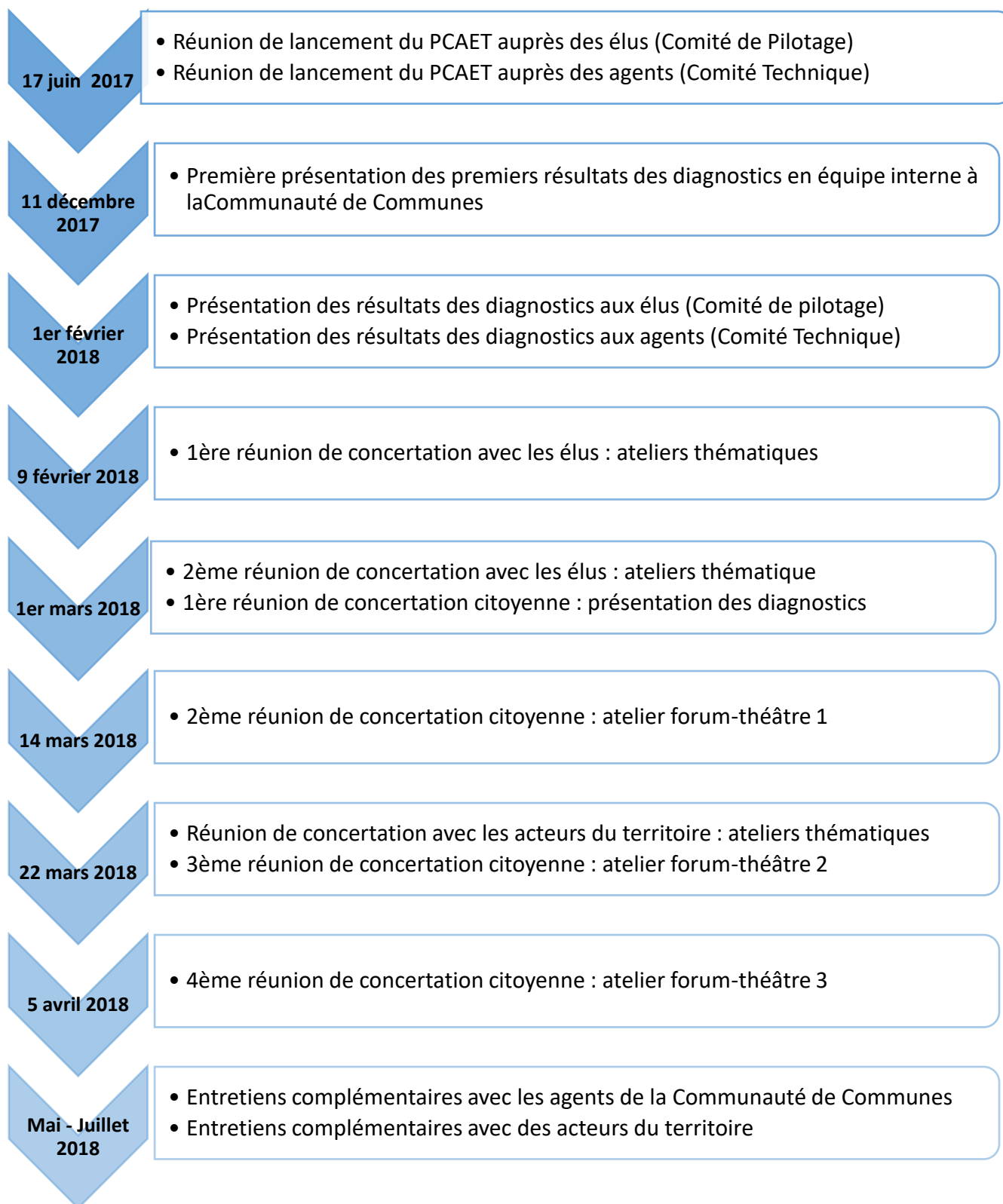
Ensuite, la Communauté de Communes s'est également attachée à mobiliser les **acteurs économiques et partenaires stratégiques** du territoire pour **une journée d'ateliers thématiques** afin de faire émerger des propositions d'actions complémentaires.

Ont également été organisés **4 réunions citoyennes, comprenant 3 ateliers « Forum Théâtre »**, pour recueillir la perception du territoire auprès des **habitants** et leur vision d'avenir. Les méthodes de concertations (atelier thématique et animation de « Forum Théâtre ») sont expliquées ci-après.

Enfin, de **nombreux entretiens complémentaires avec les services de la Communauté de Communes et des acteurs spécifiques du territoire** ont été menés pour compléter le processus de concertation et de co-construction.



Figure 5 : La chronologie des réunions organisées sur le territoire



2.1 Les préalables à la concertation et co-construction

2.1.1. Constitution des comités en charge du PCAET

Préalablement au lancement de la démarche PCAET, deux comités ont été élaborés afin de suivre et de participer à l'élaboration du processus au fur et à mesure de son avancé.

Un premier comité, dénommé "**Comité de pilotage**" a été constitué par les **élus**. Il a été fait le choix par ces derniers de s'appuyer sur la composition d'un autre groupe de travail, la "Conférence Intercommunal des Maires", constitué à l'occasion du lancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agissait d'une volonté de la part des élus afin de mieux suivre l'élaboration de ces deux démarches, de faciliter les itinérances et ainsi d'assurer une meilleure prise en compte réciproque. Il s'agissait donc des mêmes élus dans le cadre de l'élaboration du PCAET et du PLUI. Concrètement, ce comité était composé des maires des 19 communes, ainsi que des élus communaux intéressés par la thématique énergie, sans obligation d'être un conseiller communautaire.

Un second comité, dénommé "**Comité technique**" a également été établi. Il était constitué par des agents de la Communauté de Communes ainsi que par des partenaires de la Collectivité. Il se réunissait lorsqu'un avis plus technique était nécessaire.

2.1.2. Réunions de lancement du PCAET

Deux réunions de lancement du PCAET ont eu lieu le **19 juin 2017**, respectivement auprès des élus et des agents de la Communauté de Communes. Les réunions ont recensé 14 et 21 participants chacune, sans compter les représentants du bureau d'étude mandataire de l'étude, ECIC/E6. Le but des réunions était de présenter les objectifs poursuivis par un PCAET, rappeler les opportunités pour le territoire et proposer la méthodologie à adopter pour élaborer la démarche de l'étude du PCAET.

Cette réunion a également été l'occasion de « faire connaissance » : présenter le bureau d'étude mandataire et les structures mobilisées ainsi que l'environnement général du projet.

2.1.3. Réunion de présentation des diagnostics

A la suite de la réalisation des diagnostics pour établir le profil Climat Air Énergie du territoire, **3 réunions de présentation des diagnostics** ont été organisées :

- Le **11 décembre 2017** : à l'équipe interne de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (6 participants) (Comité Technique restreint)
- Le **1^{er} février 2018** : au Comité de Pilotage et au Comité Technique qui ont accueilli 19 et 34 participants respectivement.

L'objectif de ces réunions était de présenter les résultats du diagnostic et de partager les enjeux auxquels le territoire est confronté. Il fut aussi l'occasion pour les participants d'échanger avec le bureau d'études ECIC/E6 sur les étapes à suivre afin d'élaborer la stratégie du territoire.



LA CONCERTATION : c'est informer, écouter et prendre en compte

« La concertation est un processus de construction collective d'un projet avec les acteurs concernés : c'est un enrichissement du processus de décision, par l'implication des personnes concernées.

Concertier, c'est aussi être prêt à revisiter le contenu d'un projet, cela implique d'avoir envie de le mettre en discussion en profondeur, de permettre une confrontation et une explicitation des points de vue des acteurs. La concertation est alors pleinement réalisée lorsqu'elle permet la co-construction. C'est-à-dire que ceux qui sont habituellement vus comme les destinataires d'action engagées par des autorités compétentes se trouvent réinvestis de la capacité d'intervenir sur la définition de ces actions. »

(Source : ADEME)

2.2 Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques de concertation se sont déroulés en trois temps. Les deux premières sessions étaient à destination du Comité de Pilotage de la Communauté de Communes et la troisième, à destination des acteurs du territoire (acteurs économiques, chambre consulaires, associations, fournisseurs d'énergie, etc.).

2.2.1 La méthode de concertation

Les ateliers de créativité sont organisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie territoriale et du plan d'actions. L'ensemble des acteurs du projet était invité à y participer (élus, agents, citoyens souhaitant s'engager dans la démarche territoriale, chambres consulaires, industriels, associations, fournisseurs d'énergie, etc.)

Pour ce faire, des ateliers thématiques d'une durée d'environ 2h sont organisés. Les personnes s'inscrivent à/aux atelier/s de leur choix. Les thématiques des différents ateliers sont choisies en fonction des résultats du diagnostic de territoire, des besoins du PLUi et des envies des élus/chargée de mission (exemple de thématiques : Transport/Mobilité, Bâtiment/Efficacité Energétique, Énergies Renouvelables, mode de consommation, etc.)

Les ateliers commençaient par un rappel des enjeux issus du diagnostic propre à la thématique. Ensuite, débutent les échanges. Afin d'organiser la réflexion, la méthode de la fleur de lotus est utilisée. Le thème de l'atelier est écrit au centre de la fleur, puis chaque pétale représente un sous thème qui est développé. Si un ou plusieurs sous thèmes méritent d'être approfondis, l'exercice est répété avec le sous thème comme centre de la fleur et les échanges comme pétales de la fleur. Ceci permet d'organiser la réflexion et d'aller en profondeur dans les idées, d'évoquer pour chaque sujet les enjeux locaux, les points de blocages, mais également les actions possibles et le niveau d'implication des participants dans chacune d'elles.



2.2.2 Les ateliers thématiques avec le Comité de Pilotage

Les ateliers thématiques du 9 février 2018

La session de concertation du **9 février 2018** avec les élus du territoire a débuté par un rappel des résultats des diagnostics réalisés (voir partie II. « La Synthèse du profil Climat Air Énergie de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre »).

Ensuite, une présentation des **actions existantes ou en cours recensées** sur le territoire a été faite. Celles-ci ont été organisées autour des thèmes suivants :

- Déplacement;
- Efficacité énergétique;
- Énergies renouvelables (solaire, éolien, méthanisation, biomasse, géothermie);
- Réduction des consommations d'intrants agricoles et pesticides;
- Séquestration CO₂;
- Déchets.

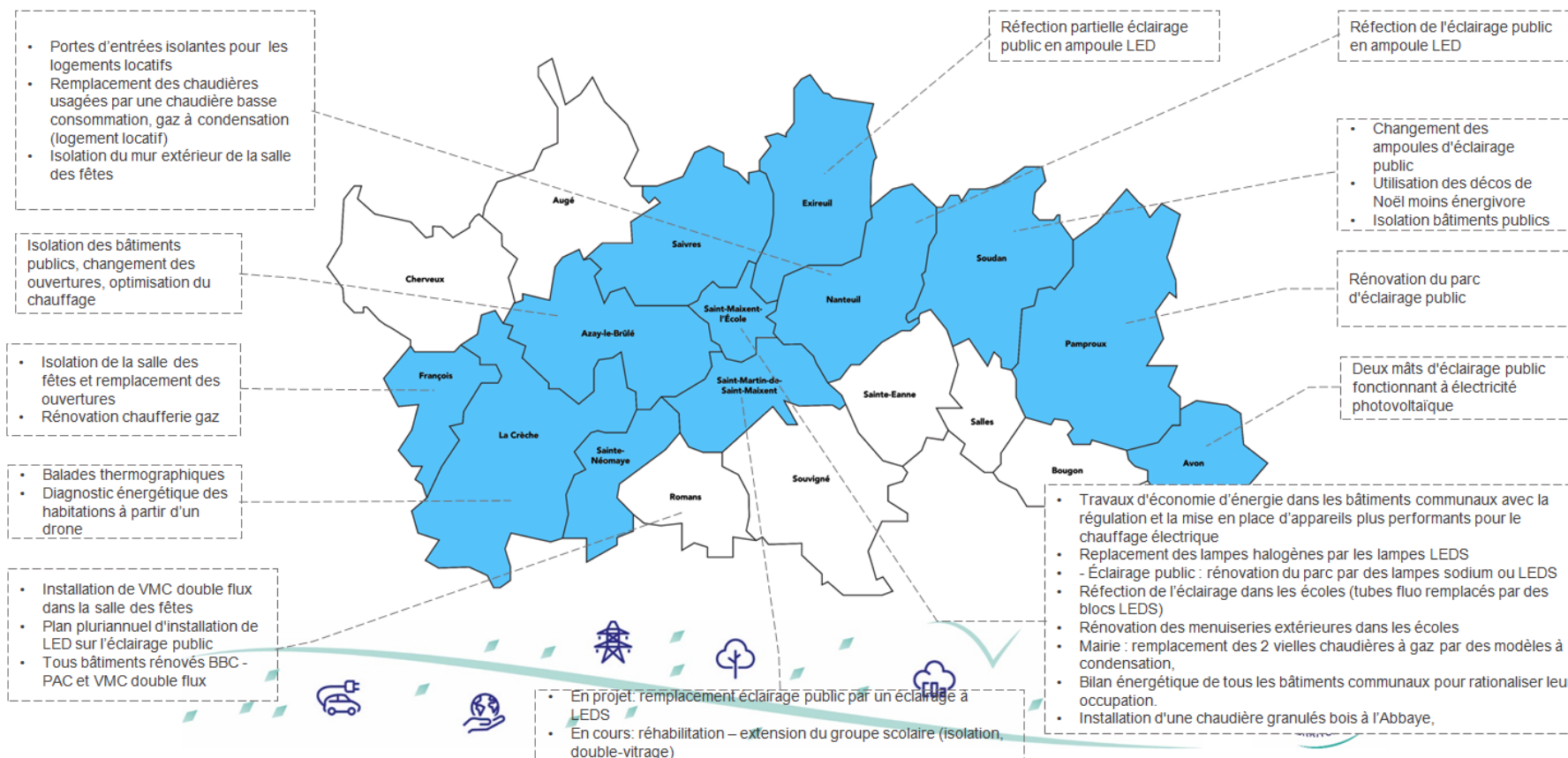
La majorité des actions entreprises ou envisagées semblaient appropriées. Cependant, **certaines actions mériteraient une vigilance particulière**. Comme exemple, l'aménagement de trottoirs en enrobé et mélange terre/pierres a été entrepris dans certaines communes afin de réduire la prolifération des végétaux et ainsi, éviter l'utilisation des pesticides. Cependant, ces actions pourraient avoir des effets négatifs sur les émissions de gaz à effet de serre et les îlots de chaleur.

Ci-après, un exemple de la présentation d'un des thématiques des actions existantes ou en cours sur le territoire.



Figure 6 : Exemple de présentation des actions existantes ou en cours sur le territoire

Thématique 1: Efficacité énergétique (bâtiment et éclairage public)



A l'issue de la présentation, les **16 participants** ont souhaité amener la discussion sur principalement **4 thématiques** : le transport, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'agriculture. Ainsi, ils ont travaillé 30 minutes sur une thématique avant de passer à la suivante.

Chaque atelier a débuté par un rappel des enjeux issus du diagnostic propre à la thématique. Les échanges ont ensuite eu lieu et les actions proposées ont été organisées selon la méthode de la fleur de lotus décrite à la section 3.4.1 du présent document. Ci-dessous, une illustration des actions proposées de l'atelier « Efficacité énergétique ».

Figure 7 : Exemple des actions proposées lors de l'atelier thématique « Efficacité Énergétique » du 8 février 2018



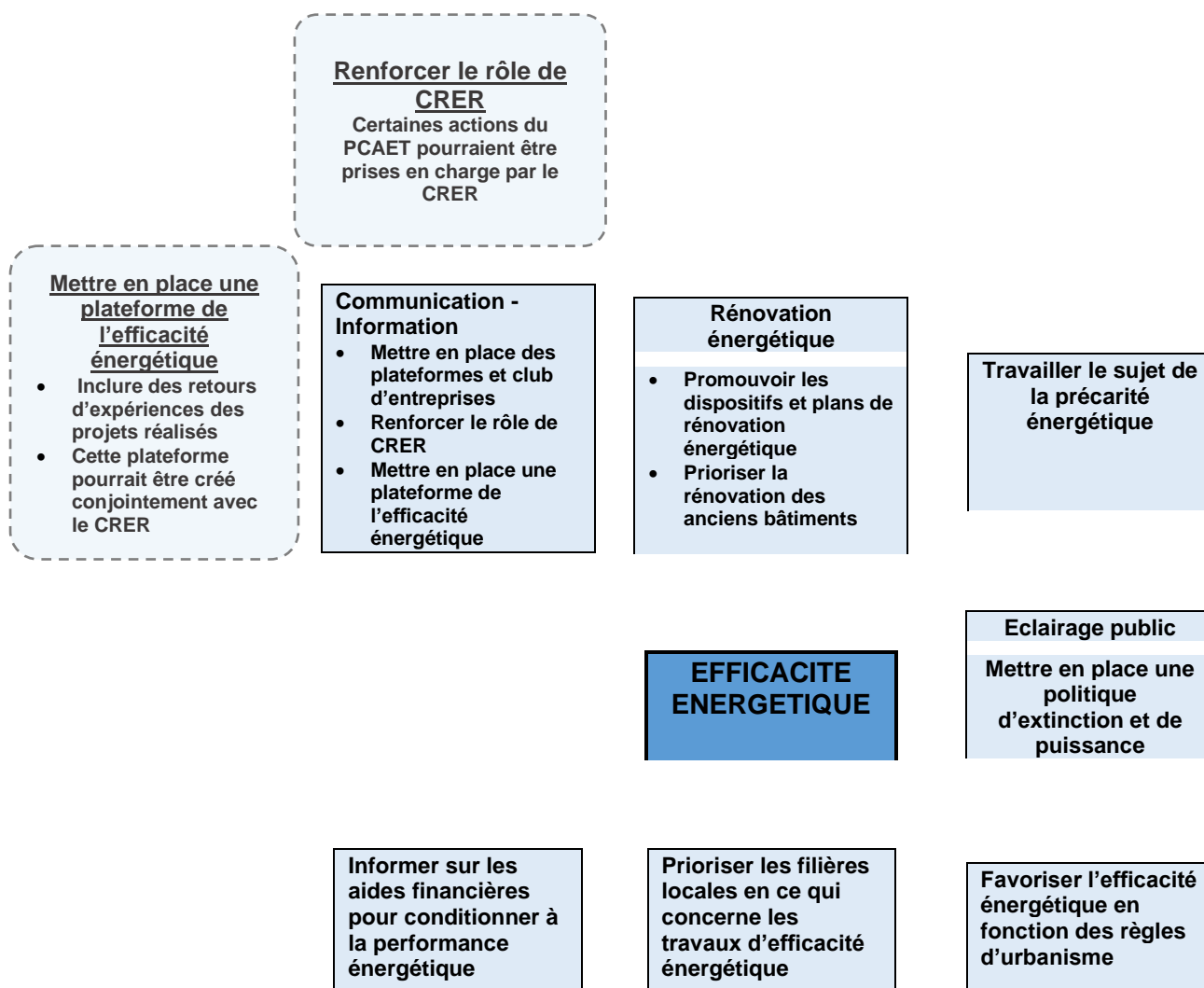
Les ateliers thématiques du 1^{er} mars 2018

Suite à la première session d'ateliers thématiques, le Comité de Pilotage a souhaité se réunir une fois de plus afin d'approfondir le précédent travail réalisé. De ce fait, une deuxième session d'ateliers thématiques a été organisée le 1^{er} mars 2018.

La session a débuté par une présentation des actions proposées lors des ateliers précédents. Ensuite, les 10 participants ont été invités à échanger en profondeur sur les thèmes et/ou sous thèmes qui leurs semblaient pertinents.

Les élus ont décidé d'aborder à nouveau les 4 thématiques l'une après l'autre mais cette fois-ci avec des nouvelles propositions d'actions et/ou des actions approfondies sur un ou plusieurs sous-thème/s. Ci-dessous un exemple de l'atelier « Efficacité énergétique ». Comme illustré sur la figure, le sous thème « Communication - Information » a été consolidé avec des nouveaux éléments d'actions.

Figure 8 : Exemple du travail d'approfondissement de l'atelier thématique « Efficacité énergétique » du 1^{er} mars 2018



2.2.3 Les ateliers thématiques avec les acteurs du territoire

Suite aux 2 réunions de concertation avec le Comité de Pilotage, celui-ci a souhaité recueillir les avis et propositions d'actions des acteurs du territoire sur 3 thématiques qui lui semblaient pertinentes face aux enjeux qui sont ressortis des diagnostics et des échanges entre les élus. Ainsi, un appel à participation a été lancé au grand public et par le biais des réseaux de structures travaillant dans les domaines liés d'une manière ou d'une autre aux thématiques abordées.

De ce fait, un panel d'acteurs représentant entre autres, les institutions, le milieu associatif, les chambres consulaires, les fournisseurs d'énergie et les professionnels du territoire s'est réuni le **22 mars 2018**.

Cette troisième session d'ateliers thématiques s'est déroulée sur une journée et les thématiques proposées sont décrites dans le tableau qui suit :

Figure 9 : Appel à participation aux ateliers thématiques au grand public



Pourquoi un Plan Climat Air Energie Territorial ?

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre s'engage dans la transition énergétique. Pour ce faire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration à l'échelle du Territoire.

Ce document vise à renforcer l'indépendance énergétique du Haut Val de Sèvre mais également à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques.

LES CLES DU SUCCES :

- L'engagement de tous
- La concertation des Habitants et Acteurs du Territoire

Le PCAET permettra de définir la stratégie territoriale énergétique et environnementale pour les 6 prochaines années mais également de dessiner les engagements du Territoire aux horizons 2030 et 2050. Elle sera la feuille de route sur laquelle s'appuyer pour décliner un plan d'actions transversal.

Nous devons tous contribuer à l'élaboration de ce document car nous sommes tous concernés par le changement climatique : citoyens, chefs d'entreprises, agriculteurs ...

Vous avez dit concertation?

Afin que chacun puisse s'approprier le Plan Climat Air Energie Territorial, les élus du Haut Val de Sèvre ont tenu à ce que les acteurs du Territoire puissent participer à son élaboration. A cette occasion, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre organise une journée de concertation avec les acteurs territoire, le 22 Mars 2018.

Vous, acteurs du Territoire, avez un rôle à jouer!

Nous vous invitons à venir partager un moment de réflexion en toute convivialité autour de 3 thématiques :

- « Quelles énergies pour demain ? »
- « Mobilité : Peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ? »
- « Consommer moins, consommer mieux. »

LA CO-CONSTRUCTION DU PROGRAMME D' ACTIONS PERMETTRA D'OBTENIR UN PLAN D' ACTIONS A L'IMAGE DE NOTRE TERRITOIRE

Tableau 1 : Organisation de la journée d'ateliers thématiques avec les acteurs du territoire

Atelier	Thématique abordée	Nombre de participants
Atelier 1 « <i>Quelles énergies pour demain ?</i> »	La transition énergétique : sobriété, efficacité, énergie renouvelable.	20
Atelier 2 « <i>Mobilité : Peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ?</i> »	L'aménagement du territoire et sa desserte : mobilité, urbanisme, changement d'usage de sols.	19
Atelier 3 « <i>Consommer moins, consommer mieux ?</i> »	Achat : alimentation, agriculture, consommation.	20

La session a démarré par une présentation synthétique du profil Climat Air Énergie du territoire et des discussions sur les enjeux identifiés lors des diagnostics.

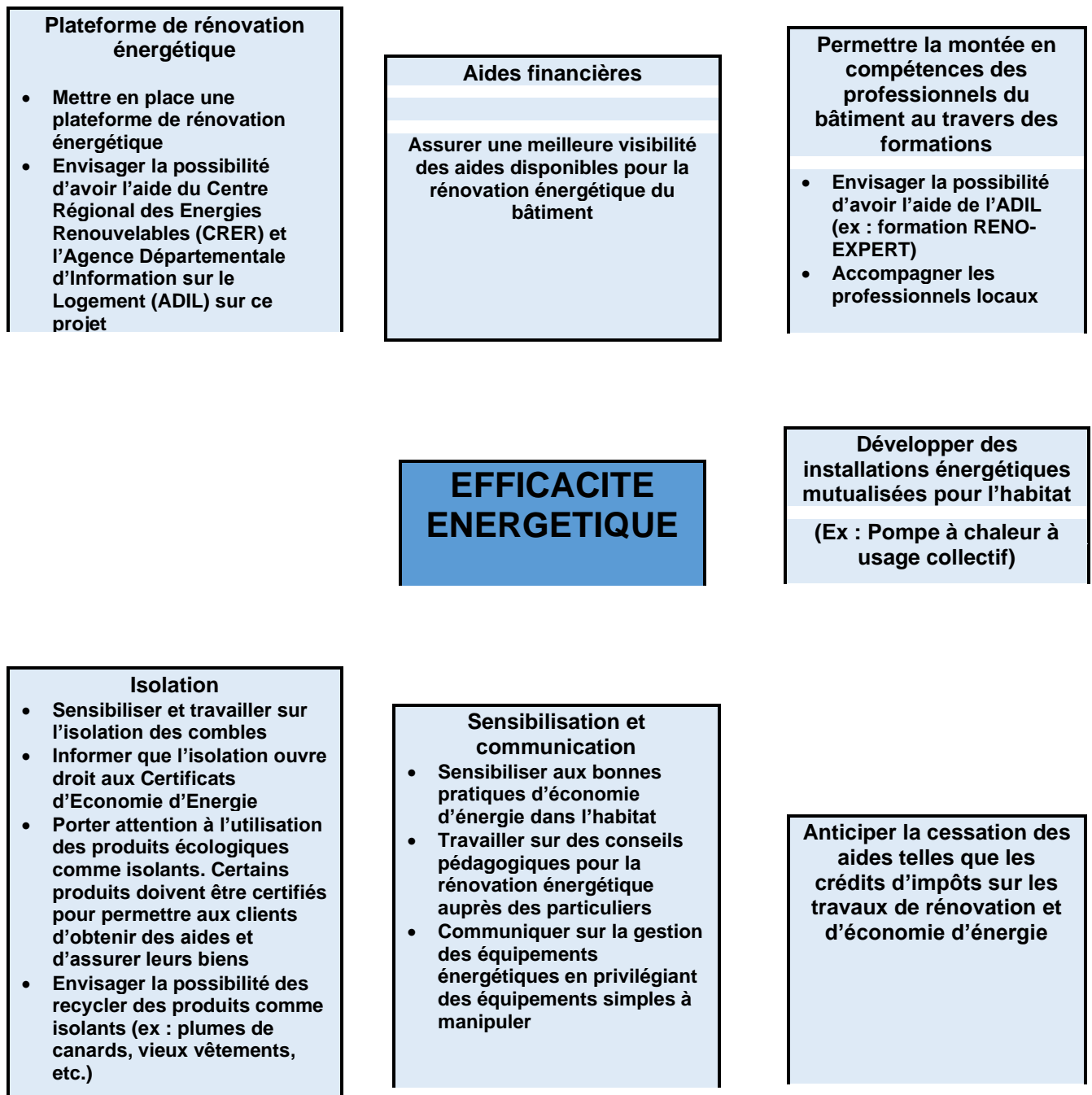


Figure 10 : Acteurs du territoire lors d'un atelier thématique



Ensuite, chaque atelier a débuté par un rappel du diagnostic propre à la thématique abordée et les propositions d'actions ont une fois de plus été organisées selon la méthode de la fleur de lotus. Ci-dessous, un exemple des actions proposées sous le sous-thème « Efficacité énergétique » lors de l'atelier 1.

Figure 11 : Exemple d'actions proposées sous le sous-thème « Efficacité énergétique » de l'Atelier 1 : « Quelles énergies pour demain ? » avec les acteurs du territoire du 22 Mars 2018



2.3 La concertation citoyenne

La méthode de concertation

Afin de sensibiliser les citoyens à la démarche du PCAET de leur territoire et de recueillir leur vision sur celui-ci, les principaux enjeux et leur vision d'avenir, des animations du type « Forum-Théâtre » ont été organisées.

Après une première réunion de présentation des enjeux globaux et des résultats du profil Climat Air Énergie du territoire, 3 réunions de concertation citoyenne (sur 3 thématiques différentes) sont organisées. Les thèmes qui ont été retenus sont les suivants : énergie, mobilité et achats et consommations. Afin de mener à bien ces réunions, une troupe de comédiens est intervenue en présentant une à deux saynètes sur le thème de la réunion. La technique utilisée s'inspire de celle du théâtre-forum. Le principe est le suivant :

- Les comédiens jouent une première saynète d'environ 15 minutes sur un thème illustrant des sujets problématiques du territoire et sur les lieux de vie de la communauté à qui le message est destiné.
- L'audience est conviée à intervenir à des moments clés où elle pense pouvoir prendre la parole ou même remplacer un comédien afin de démontrer son point de vue, ce qui peut infléchir le cours des événements. Le consultant et le « Joker » (meneur de l'animation de la troupe théâtre), coordonnent les échanges avec les citoyens.

Cette méthode d'animation participative permet de décomplexer la parole et, pour le bureau d'étude extérieur au territoire, de recueillir les problèmes soulevés par les citoyens et leur vision du territoire, souvent différentes de ceux qui y travaillent (acteurs).

Les résultats de la concertation citoyenne

Afin de consolider la démarche de concertation, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a organisé des réunions de concertation citoyenne. Les objectifs de ces réunions étaient de :

1. Partager les résultats des diagnostics climat, air, énergie et vulnérabilité réalisés sur le territoire ;
2. Sensibiliser le grand public aux enjeux du changement climatique ;
3. Recueillir l'avis des citoyens sur les actions prioritaires à mettre œuvre en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Les citoyens ont été mobilisés en amont par l'intermédiaire d'une couverture médiatique (presse écrite et radio), du site web de la Communauté de Communes, distribution de flyers dans des lieux stratégiques (exemple : boulangerie, cabinets médicaux, etc.), des réseaux sociaux et des panneaux d'affichage des mairies et message lumineux. La mobilisation a également continué durant le processus de concertation, notamment par le relais de la presse.

Figure 12 : Publication sur le site web de la Communauté de Communes dans le cadre de la concertation citoyenne



Ainsi une première rencontre-débat avec les citoyens a eu lieu lors d'une soirée de lancement le 1^{er} mars 2018. Cette soirée a été l'occasion de présenter les résultats des différents diagnostics aux citoyens et de les informer sur les modalités des trois réunions citoyennes à venir :

- **« Quelles énergies pour demain ? » (Mercredi 14 mars 2018 à 19h - Salle du Prieuré à Azay-Le-Brûlé)**
Atelier sur la transition énergétique : sobriété, efficacité, énergie renouvelable
- **« Mobilité : Peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ? » (Jeudi 22 mars 2018 à 19h - Salle de la Ferté à Pamproux)**
Atelier sur l'aménagement du territoire et sa desserte : mobilité, urbanisme, changement d'usage des sols
- **« Consommer moins, consommer mieux ? » (Jeudi 5 avril 2018 à 19h - Salles des Halles à La Crèche)**
Atelier sur les achats : alimentation, agriculture, consommation

Ainsi, la troupe de théâtre qui a assisté à cette réunion de lancement a fait une présentation sur la technique « Forum-Théâtre » qui sera utilisée pour animer les prochaines réunions citoyennes.

Tableau 2 : Organisation des réunions citoyennes

Date	Réunion/Atelier	Thématique abordée	Nombre de participants
1er mars 2018	Soirée de lancement de la concertation citoyenne		12
14 mars 2018	Atelier 1 « <i>Quelles énergies pour demain ?</i> »	La transition énergétique : sobriété, efficacité, énergie renouvelable.	13
22 mars 2018	Atelier 2 « <i>Mobilité : Peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ?</i> »	L'aménagement du territoire et sa desserte : mobilité, urbanisme, changement d'usage de sols.	24
5 avril 2018	Atelier 3 « <i>Consommer moins, consommer mieux ?</i> »	Achat : alimentation, agriculture, consommation.	24

Chaque réunion de concertation citoyenne a débuté par une introduction du thème de la soirée : présentation/projection de vidéo/lecture d'extrait d'un livre, etc. Comme exemple, l'atelier 2 sur la « Mobilité » a été introduit par un extrait du journal de 20h de TF1 du 18 mars 2018 sur les vols des carburants.

Ensuite, la session d'animation « Forum Théâtre » a débuté.

Figure 14 : L'introduction de la soirée concertation citoyenne du 22 mars 2018



Figure 13 : Les comédiens jouant une saynète



Il était attendu, comme décrit dans le Chapitre 3.4.2, que l'audience intervienne à tout moment pendant les saynètes pour prendre la parole ou même jouer le rôle d'un personnage afin d'exprimer son point de vue. Cependant, les citoyens du Haut Val de Sèvre ont préféré attendre la fin des saynètes pour échanger. Néanmoins, contre toute attente, un habitant s'est prêté au jeu lors de la dernière réunion citoyenne pour jouer une saynète. Il a pu exprimer son point de vue de manière ludique !

Figure 15 : De gauche à droite, le « Joker » et le consultant pour coordonner les échanges



Figure 16 : Un citoyen prend la parole (Réunion citoyenne du 5 avril 2018)



Pour résumé, les 4 réunions citoyennes ont mobilisé environ soixante-dix personnes au total et elles furent riches en échanges. Il a même été suggéré de maintenir les réunions auprès des citoyens afin de les tenir informés des avancées de l'étude.

Ce processus a également été relaté par la presse locale. Cela a permis une mobilisation et une information plus soutenue tout au long de la tenue de cet événement. Ci-dessous, se trouvent quelques extraits provenant de journaux locaux.

Figure 17: Différents extraits de presse locale relatant le processus de concertation du PCAET du Haut Val de Sèvre

Le Courrier de l'Ouest, édition du 15 février 2018

SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Un Plan climat air énergie territorial

Conscient de l'importance de la lutte contre le réchauffement climatique, les élus de la communauté de communes Haut Val de Sèvre s'engagent dans l'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) et dans une démarche de concertation citoyenne.

Des engagements ont été pris à l'échelle nationale et régionale. Ce plan est la traduction, à l'échelle locale, de la feuille de route pour les six prochaines années.

Outil de planification
Le PCAET est un outil de planification obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Il permet de définir les options et moyens à mettre en œuvre pour accélérer la transition énergétique, contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et agir pour l'adaptation au changement climatique. Il compte aussi un volet spécifique pour le maintien de la qualité de l'air.

La phase de diagnostic arrive à son terme. « Il est désormais temps de se mobiliser ensemble, citoyens, élus, acteurs du territoire, agriculteurs, entrepreneurs pour penser à l'avenir de notre territoire. »

La concertation citoyenne est lancée en mars et avril. Trois grandes thématiques ont été retenues. Chacune donnera lieu à une soirée d'échanges sous la forme d'un « forum-théâtre ». Des saynètes, interprétées par une compagnie de théâtre, mettront à contribution les participants.

Une soirée de lancement, le 1^{er} mars à 19 h à la salle Rabelais, précédera ces trois rendez-vous. Proposée à tous les habitants, cette réunion présentera les résultats des différents diagnostics et expliquera les modalités des trois soirées « forum-théâtre » à venir.

haut val de sèvre

La Nouvelle République, édition du 17 mars 2018

Concertation citoyenne

Le changement climatique et l'énergie seront au cœur des débats des deux concertations citoyennes, l'une à Pamproux et l'autre à La Crèche. A Pamproux, jeudi 22 mars à 19 h, salle de la Ferté, il sera question de la mobilité : « Peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ? » Il y a aura des ateliers sur l'aménagement du territoire et sa desserte : mobilité, urbanisme, changement, d'usage des sols.

A La Crèche salle des Halles jeudi 5 avril à 19 h, le thème retenu sera « comment consommer moins, consommer mieux ? » Des ateliers sur les achats, alimentation, agriculture, consommation seront mis en place. Les impacts du changement climatique sont aujourd'hui une réalité que chacun est en mesure de constater. Entre le 28 février et le 1^{er} mars, les températures extérieures sont passées de -6 °C à 13 °C en l'espace de quelques heures. Des engagements sont pris à l'échelle nationale et internationale pour limiter ces phénomènes.

Que peut-on faire à notre échelle ? « Le 1^{er} mars dernier, une dizaine de citoyens du Haut Val de Sèvre accompagnés du bureau d'études en charge de l'élaboration du plan climat air

énergie territorial ont évalué la part de responsabilité du territoire dans le changement climatique. Des pistes d'actions pour limiter notre empreinte écologique ont émergé telles que le développement d'hydroélectricité sur les moulins présents le long de la Sèvre niortaise, ou encore, la nécessité de réduire nos besoins énergétiques. »

« Mobilisons-nous car nous sommes tous concernés par le changement climatique. » La population est conviée à participer à trois forum-théâtres pour traiter de thématiques plus spécifiques et dégager des actions qui pourront être inscrites dans le PCAET. Ces temps de concertation se feront de façon ludique et originale avec des saynètes interprétées par une compagnie de théâtre et dans lesquelles vous pourrez intervenir. « Afin d'organiser au mieux ces interventions, merci de nous informer de votre participation. »

Pour organiser au mieux ces interventions, il est souhaitable d'informer de votre participation la communauté de communes. Envoyez un mail à l'adresse pcaet@cc-hvs.fr ou contactez la communauté de communes Haut Val de Sèvre service urbanisme, 7, boulevard de la Trouillette, 79400 Saint-Maixent-l'École.

Le Courrier de l'Ouest, édition du 10 mars 2018



PAMPROUX

Le changement climatique en forum

Organisé par la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, un forum sur le changement climatique et l'énergie, plus précisément, sur la mobilité, aura lieu la salle de la Ferté, jeudi 22 mars à 19 heures Le thème retenu : « Peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ? » L'atelier portera, également, sur l'aménagement du territoire et sa desserte ; notamment en matière de mobilité, d'urbanisme, du changement d'usage des sols...

Contact : 05 49 76 60 75.

pamproux

“ Bobo ” des villes “ bobo ” des champs

C'est dans le cadre des réunions de concertation citoyennes organisées à l'occasion de l'élaboration du PCAET (plan climat air énergie territorial) obligatoire pour les collectivités de plus de 20.000 habitants qu'une trentaine de citoyens assistaient à une concertation citoyenne sous forme de théâtre interactif sur le thème « Peut-on faire évoluer nos modes de déplacements » salle de la Ferté à Pamproux jeudi dernier. Olivier Sigaut, enseignant chercheur à l'université de Bordeaux, introduisait les débats par une présentation de l'histoire de la mobilité.

Puis place, place aux acteurs, appelés à interpréter une scénette, destinée à nourrir la discussion entre spécialistes et public : nous nous trouvons sur une route. Un « bobo », apparemment très urbain, surmonté d'un casque en matière plastique, pédale sur son vélo électrique quand survient derrière lui un énorme SUV crachant des particules fines. La scène est immédiatement mise à profit pour évoquer les sempiternelles réflexions sur le co-voiturage, les transports collectifs, les bus fonctionnant à la biomasse, les lignes de chemin de fer de proxi-



Le « bobo » et l'automobiliste.

mité, le vélo etc. Les solutions élaborées par des intelligences formatées d'après des réflexes urbains fondés sur le salariat et ses déplacements à horaires prévisibles se révèlent inopérantes quand il s'agit des populations rurales aux moyens financiers limités, disséminées sur de vastes territoires qui doivent faire face à quantité de déplacements quotidiens imprévisibles. La prochaine réunion aura lieu le 5 avril à 19h. Le thème en sera : « Consommer moins, consommer mieux ? »

La Nouvelle République, édition du 27 mars 2018

la crèche

Concertation citoyenne sur le plan climat

Dans le cadre d'une concertation citoyenne mise en place par le Haut Val de Sèvre, une série de rencontres est prévue autour de l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), changement climatique et énergie étant au cœur des débats. Les impacts du changement climatique sont aujourd'hui une réalité que chacun est en mesure de constater. « Entre le 28 février et le 1^{er} mars, les températures extérieures sont passées de -6 °C à 13 °C en l'espace de quelques heures. Des engage-

ments sont pris à l'échelle nationale et internationale pour limiter ces phénomènes. Que peut-on faire à notre échelle ? » Rendez-vous à La Crèche, à la salle des Halles, jeudi 5 avril, à 19h, où le thème retenu sera « Comment consommer moins, consommer mieux ? », avec des ateliers sur les achats, l'alimentation, l'agriculture ou la consommation.

Contact : communauté de communes, service urbanisme, 7, boulevard de la Trouillette, 79400 Saint-Maixent-l'École, au 05.49.76.75.95, pcaet@cc-hvs.fr

La Nouvelle République, édition du 3 avril 2018

2.4 Les entretiens en comité restreint

A l'issu des ateliers thématiques menés avec le Comité de Pilotage, ainsi que les acteurs du territoire, et du processus de concertation citoyenne, il s'est avéré intéressant de prolonger la démarche de co-construction en menant des entretiens en comité restreints avec les agents de la Communauté de Communes et des acteurs du territoire.

Ces entretiens eurent différentes finalités :

- Pour les agents de la Communauté de Communes, il s'agissait d'accentuer la consultation transversale des différents services de l'intercommunalité. Cela a permis de mieux mettre en perspective les actions relevées durant le processus de concertation avec les actions menées par la Collectivité dans son ensemble. Ces entretiens ont également facilité l'appropriation des enjeux liés au Plan Climat Air Énergie Territorial et des actions à développer et mettre en œuvre pour y répondre ;
- Pour les acteurs du territoire, ces rencontres ont permis de davantage développer les sujets développés lors des rencontres thématiques. Elles ont permis de rendre davantage opérationnelle les actions à développer. Leur appropriation a également été facilitée, notamment en échangeant sur les modalités concrètes des fiches actions à retenir.

2.4.1. La méthode de concertation

A la suite des deux démarches précédentes, il s'est avéré intéressant de mener de manière complémentaire des entretiens en comité plus restreint.

Ces réunions, visant les différents services de la Communauté de Communes ainsi que des acteurs préalablement identifiés, permettent de mener une co-construction plus approfondie sur des thématiques et enjeux clés, notamment soulevés lors des deux précédentes démarches de la concertation. Ils ont permis de faire remonter des besoins précis et de mener conjointement une réflexion plus approfondie sur les fiches actions à développer pour y répondre précisément.

Menés en interne, ces entretiens sont précédés d'envoi de fiches actions issues de PCAET déjà en vigueur sur d'autres territoires. Cela permet de faciliter les échanges et d'asseoir la réflexion. Ces échanges d'un minimum d'une heure ont été répartis sur l'ensemble des mois de Mai à Juillet, selon les disponibilités des personnes rencontrées.

2.4.2. Les entretiens avec les agents de la Collectivité

Voici la liste des différents services de la Collectivité consultés au cours des entretiens :

- Aménagement ;
- Animation Jeunesse ;
- Assainissement ;
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- Communication ;
- Comptabilité et Marchés Publics ;
- Culture, Patrimoine, Tourisme ;
- Développement économique ;
- Développement Local ;
- Personnel Scolaire ;
- Ressources Humaines ;

- Urbanisme.

Ces entretiens ont tous permis à minima de rencontrer les responsables de services. Les agents ont également pu parfois être associés autant que possible à ces rencontres. Ces échanges ont permis une meilleure connaissance des actions menées, en cours ou prévues par la Collectivité au-delà de celles à développer dans le Plan Climat Air Énergie Territorial. Cela permet ainsi d'éviter des répétitions et de développer un plan d'actions plus fin et pragmatique.

2.4.3. Les entretiens avec les acteurs du territoire

La même démarche a été étendue à certains acteurs du territoire. Voici la liste des organismes rencontrés :

- Chambre d'Agriculture ;
- Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) ;
- Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) ;
- Gaz Réseau Distribution France (GRDF) ;
- Syndicat pour l'Étude et Réalisation des Travaux d'Amélioration Desserte eau potable du sud Deux-Sèvres (SERTAD) ;
- Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) ;
- Syndicat Mixte à la Carte (SMC) ;
- Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED).

Ces échanges avec des acteurs, chacun spécialisé dans leur domaine, ont permis de davantage approfondir les idées développées lors des ateliers thématiques. Ils ont permis une meilleure itération dans le développement des fiches actions.

III. LES PROPOSITIONS D' ACTIONS

Les 7 réunions de concertation organisées par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, ainsi que les entretiens restreints ont **mobilisé environ 150 personnes²**. **169³ propositions initiales d'actions** ont découlé des réunions et des différents temps de co-construction. Elles ont été réparties dans un premier temps sous **6 grandes thématiques** :

1. Transport/Mobilité ;
2. Efficacité Energétique ;
3. Énergies Renouvelables ;
4. Agriculture ;
5. Consommation et déchets ;
6. Séquestration de carbone et Adaptation au changement climatique.

Ce travail de réorganisation avait pour but de permettre une meilleure classification des propositions et leur donner une cohérence globale. Un large tableau a ensuite été élaboré afin de permettre une meilleure lecture des avis et propositions d'actions recueillis tout au long de la phase de concertation. A la suite de ce travail de compilation des résultats de la concertation et co-construction, un premier document regroupant l'ensemble des propositions a pu être élaboré.

Au-delà de ce travail de classification autour de 6 thématiques classiques d'un PCAET se sont également dégagées plusieurs tendances et enjeux spécifiques au PCAET du Haut Val de Sèvre. 5 axes ont ainsi pu être déterminés. Les élus ont fait le choix final de présenter le plan d'actions en le structurant à l'aide de ces **5 axes stratégiques propres au Haut Val de Sèvre**. Sur les 90 propositions initiales, après regroupement de propositions complémentaires et choix des élus, **17 fiches action ont été élaborées**.

3.1 Liste exhaustive des propositions recueillies durant la concertation et la co-construction

3.1.1 Propositions recueillies lors des ateliers thématiques et la concertation citoyenne

Ci-dessous, les premières actions proposées sous les 6 grandes thématiques. Les 90 propositions en questions sont précédées d'un numéro pour plus de clarté.

❖ **Transport/Mobilité**

- **Agir sur les déplacements de personnes, l'offre de transport en commun et les modes alternatifs de transport**

1) *Développer et optimiser le transport en commun et le transport à la demande :*

- ✓ Adapter les véhicules en fonction du nombre des passagers. La mise à disposition des bus de tailles adaptées pourrait éviter de longs détours et ainsi de longues heures de trajets
- ✓ Mieux travailler sur le transport à la demande

² Une personne ayant participé à plusieurs réunions est comptabilisée à chacune des réunions.

³ Certaines propositions, parce qu'elles sont émises par des interlocuteurs différents, peuvent se recouper.

2) *Développer le covoiturage, l'autopartage et les solutions alternatives liées à l'utilisation de l'automobile :*

- ✓ Mieux travailler l'autoécole solidaire, comme exemple, planifier les heures de conduite pendant les heures auxquelles les gens circulent le plus
- ✓ Mettre en place des plateformes de covoiturage qui marcheraient non seulement pour les grandes villes mais aussi pour les petites villes des communes
- ✓ Mieux indiquer les aires de covoiturage qui sont mal repérées
- ✓ Baliser les aires de covoiturage
- ✓ Retravailler les tailles des aires de covoiturage
- ✓ Envisager la possibilité de mettre des arrêts d'autobus à proximité des aires de covoiturage afin de permettre le déplacement des personnes vers d'autres endroits, comme par exemple, les gros centres commerciaux (action transversale avec les pôles multimodaux)
- ✓ Travailler sur les places de stationnement pour les véhicules de covoiturage, comme par exemple pour les coupler à la gare (action transversale avec le développement des pôles multimodaux)
- ✓ Sensibiliser et communiquer sur les pratiques du covoiturage, l'autopartage, etc.

3) *Soutenir l'implantation de pôles multimodaux :*

- ✓ Mettre en place des navettes (exemple : vers le marché et la gare)
- ✓ Valoriser l'utilisation du TER
- ✓ Réfléchir sur les interfaces d'intermodalité en termes de qualité des aménagements et sécurité
- ✓ Lier les pôles multimodaux au covoiturage (action transversale avec le développement du covoiturage)

4) *Diversifier les modes de déplacements sur le territoire en incluant les modes de déplacements doux :*

- ✓ Marche
- ✓ Vélo
- ✓ Vélo à assistance électrique
- ✓ Sensibiliser aux modes de déplacement susmentionnés. Exemple : Communiquer sur les bienfaits de la pratique du vélo et de la marche
- ✓ Travailler sur la sécurité lors de la mise en place de ces modes de déplacement

• **Encourager une réflexion sur les alternatives à la mobilité**

5) *Encourager la non-mobilité des personnes et développer le télétravail et les tiers-lieux :*

- ✓ Réunions en vidéoconférences
- ✓ Télétravail
- ✓ Télécommerce

- ✓ Tiers lieux (centres de travail et espaces de coworking)
- ✓ Commerces ambulants

- **Réduire la circulation sur les routes**

- 6) *Développer le transport ferroviaire et le ferroutage pour les camions :*

- ✓ Développer plus le ferroutage Niort-Marseille
 - ✓ Développer le transport ferroviaire

- 7) *Réfléchir à la réduction de la circulation sur les routes.*

- **Développer d'autres formes de carburants**

- 8) *Etudier la possibilité de développer les carburants alternatifs :*

- ✓ Exemple : électricité, bio GNV, hydrogène, huiles usagées
 - ✓ Si possible, privilégier la production de biocarburant de troisième génération (biomasse algale)
 - ✓ Développer l'utilisation des biocarburants pour les transports scolaires
 - ✓ Porter attention aux concurrences avec d'autres usages (exemple : usage des sols pour l'alimentaire, etc.) en développant la filière des carburants alternatifs

- **Urbanisme et mobilité durable**

- 9) *Travailler sur l'aménagement des voies douces :*

- ✓ Encourager le maintien ou la création de cheminements piétonniers ou cyclables entre les zones d'habitat et les centres bourgs et vers les zones commerciales
 - ✓ Sécuriser les voies douces et inter-bourgs
 - ✓ Sensibiliser sur les modes de déplacement doux (exemple : communiquer sur les bienfaits de la pratique du vélo et de la marche)
 - ✓ Encourager la pratique du vélo et du vélo électrique
 - ✓ Saisir l'opportunité offerte par le nouveau schéma touristique départemental pour les habitants du territoire pour qu'ils empruntent les voies douces. Les vélos à assistance électrique (VAE) pourraient être disponibles à l'office du tourisme dans le cadre de ce projet. Ils pourraient aussi être utilisés par les locaux
 - ✓ Intégrer les cheminements doux aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)⁴
 - ✓ Mettre en place des itinéraires bis balisés afin d'éviter de circuler à côté des poids lourds

- 10) *Améliorer les dessertes et travailler sur l'aménagement des zones d'activités :*

⁴ Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) constituent l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire. (Source : CERTU)

- ✓ Les zones d'activités situées en périphérie ont des difficultés à recruter (difficulté d'accès et mauvaises dessertes). Les personnes, surtout les jeunes, ont des difficultés à se déplacer vers ces lieux de travail. Dans ce contexte, il serait intéressant d'envisager la possibilité d'une desserte de la gare faisant le tour des zones d'activités

11) Réfléchir sur l'offre en logements dans les secteurs situés à proximité de la gare et des lignes de transports collectifs existantes.

- **Informier et prévenir la précarité énergétique dans les déplacements**

12) Repenser à l'aménagement des établissements de service. L'éparpillement des services administratifs pose soucis pour certaines personnes qui n'ont pas de véhicule personnel ou accès aux transports en commun.

13) Encourager les foyers en précarité énergétique en termes de mobilité à utiliser les services de covoiturage.

14) Développer le covoiturage solidaire.

- ❖ **Efficacité Energétique**

- **Améliorer la performance énergétique des bâtiments**

15) Prioriser la rénovation des anciens bâtiments.

16) Intégrer les matériaux bas carbone dans la construction : bois, paille, etc.

17) Isolation :

- ✓ Isoler les combles est aujourd'hui une démarche ne posant pas de grande difficulté
- ✓ Autre isolation des bâtiments
- ✓ Préférer des produits écologiques et alternatifs pour l'isolation : broyats de bois, paille ou même des vieux vêtements

18) Développer des installations énergétiques mutualisées pour l'habitat :

- ✓ Exemple : Une pompe à chaleur à usage collectif au lieu d'un système individuel permettrait de réduire les coûts d'installation et de maintenance et de répartir la facture énergétique

19) Travailler sur l'éclairage public et privé :

- ✓ Mettre en place une politique d'extinction et gestion de la puissance de l'éclairage public
- ✓ Inciter de manière incitative à l'extinction ou suppression de l'éclairage extérieur des commerces/magasin, etc.

- **Améliorer l'information sur la rénovation énergétique du bâtiment**

20) Mettre en place une plateforme de rénovation énergétique pour conseiller sur la rénovation, informer sur les aides financières disponibles, etc.

21) Solliciter l'aide du Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) et de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) dans le cadre de ce projet.

22) Développer une agence locale semblable à l'Agence Régionale pour la Transition énergétique.

23) Assurer une veille des aides disponibles pour la rénovation des bâtiments.

- **Soutenir la rénovation énergétique du bâtiment sur le territoire**

24) Promouvoir des dispositifs et des plans de rénovation énergétique.

25) Mettre en place des aides financières relatives à l'amélioration de la performance énergétique.

26) Mener des actions de communication et de sensibilisation :

- ✓ Sur les bonnes pratiques d'économie d'énergie
- ✓ Conseils pédagogiques pour la rénovation énergétique du bâtiment
- ✓ Gestion des équipements énergétiques

27) La communauté de communes pourrait s'engager financièrement pour aider à la rénovation énergétique du bâtiment.

- **Economie locale : Soutenir les filières économiques locales associées à la rénovation énergétique du bâtiment**

28) Mettre en place le concept de club d'entreprises pour l'habitat.

29) Permettre la montée en compétences des professionnels du bâtiment au travers des formations :

- ✓ L'ADIL pourrait orienter les professionnels du bâtiment vers des formations qui pourraient les aider non seulement à intervenir techniquement chez leurs clients mais aussi à les conseiller. Ces professionnels pourraient ainsi mettre en lien les clients prioritaires (comme exemple, ceux en précarité énergétique) avec le CRER (action transversale avec la lutte contre la précarité énergétique du bâtiment)
- ✓ Actuellement, la majorité des entreprises a la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). Il serait important que les professionnels locaux soient accompagnés pour aller au-delà de la mention RGE

- **Lutter contre la précarité énergétique du bâtiment**

30) Améliorer l'information sur la rénovation énergétique du bâtiment (conseils, aides financières, etc.).

31) Etudier les possibilités d'accompagnement financier pour les ménages en précarité énergétique :

- ✓ Exemple : Un programme a été mis en place avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le département de Deux Sèvres et l'Etat pour lutter contre la précarité énergétique. Ce programme a pour objectif d'aider environ 600 ménages par an (toutes aides confondues)

32) Renforcer l'action de certains professionnels du bâtiment qui peuvent aider dans le repérage des ménages en risque de précarité énergétique.

- **Urbanisme :**

33) Encourager l'efficacité énergétique du bâtiment en fonction de règles d'urbanisme. Exemple : attribution d'un bonus lié à l'aménagement d'un bâtiment si celui-ci est performant énergétiquement et/ou intègre des énergies renouvelables.

❖ **Énergies Renouvelables**

- **Organiser le territoire pour la transition énergétique et accompagner l'étude et le développement des énergies renouvelables :**

34) Construire un mix énergétique adapté au territoire et intégrer les énergies renouvelables afin d'anticiper les pénuries futures de certaines sources d'énergies (ex. carburants, énergies fossiles, etc.).

Rappel important fait par le bureau d'étude suite à cette proposition d'action : Il serait important de travailler sur la sobriété et l'efficacité énergétique avant de passer au développement des énergies renouvelables sur le territoire comme décrit par le scénario NégaWatt. Une autonomie énergétique serait difficilement atteignable sans sobriété énergétique.

- **Eolienne terrestre**

35) Soigner les endroits où implanter les éoliennes (tenir compte des contraintes architecturales et paysagères).

36) Ne pas oublier d'intégrer les éoliennes de plus petite taille.

37) Travailler sur l'acceptation des projets éoliens :

- ✓ Tenir comptes des retours d'expériences des projets éoliens sur d'autres communes
- ✓ Développer des projets de financements participatifs et citoyens pour une meilleure sensibilisation et acceptation des projets éoliens

L'enjeu de l'éolien terrestre est ressorti à plusieurs reprises lors des réunions de concertation citoyenne, notamment l'acceptabilité et l'impact visuel. Dans ce contexte, il semblerait important d'être vigilant sur les conditions et lieux de mise en œuvre des projets potentiels.

- **Solaire thermique et photovoltaïque**

38) Valoriser en priorité les surfaces perdues pour poser les panneaux solaires photovoltaïques (PV), comme exemple, toitures et ombrières des parkings.

39) Favoriser l'autoconsommation pour éviter les frais de raccordement et de maintenance du réseau.

40) Travailler sur la clarté des offres disponibles pour les installations photovoltaïque.

41) Travailler sur la clarté du recyclage qui surviendra dans 30 – 40 ans.

42) Aborder les problèmes liés aux installations solaires thermiques : étanchéité, dimensionnement, dégradation des installations (caramélisation), réglage compliqué, etc.

43) Encourager la diversification des compétences des entreprises locales travaillant dans ce domaine afin qu'elles puissent faire le suivi et la maintenance des équipements solaires thermiques et non uniquement l'installation.

- **Géothermie :**

44) Faire une étude sur le gisement géothermique sur le territoire.

Point de vigilance : Le territoire ne présente pas un grand potentiel pour l'énergie géothermique en profondeur. La géothermie de très basse énergie ainsi que l'installation des pompes à chaleur

pourraient être développées. (Se référer au diagnostic réalisé sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire)

- **Méthanisation**

45) Faire une étude de faisabilité technico économiquement :

- ✓ Faire le bilan de la mise en place d'une usine de méthanisation (transport des matières premières, réacheminement des déchets, etc.)
- ✓ Recenser les entreprises, les installations agricoles, etc. qui produisent des déchets fermentescibles
- ✓ Comparer les avantages et inconvénients d'un tel projet
- ✓ Etudier la possibilité d'utiliser les déchets verts pour produire du biogaz par la méthanisation. Aussi, il serait intéressant d'étudier la possibilité de mélanger les déchets verts à d'autres types de déchets organiques afin d'augmenter le rendement en biogaz
- ✓ Penser lors du développement de ce type de projet à installer ces installations proximité des exploitants agricoles afin d'éviter des transports des déchets sur des grandes distances

46) Adapter la taille des installations au territoire :

- ✓ Préférer des installations à proximité des exploitants agricoles afin d'éviter des coûts de transport
- ✓ Envisager des petites installations auprès des agriculteurs pour l'autoconsommation

47) Développer la cogénération (production de chaleur et de l'électricité) :

- ✓ Porter attention au fait qu'injecter le biogaz dans les réseaux permet un rendement supplémentaire du méthaniseur d'environ 20% en comparaison au stockage du biogaz en bonbonne qui inclut des coûts de transport. Les réseaux de gaz sont déjà existants et ont des coûts déjà amorti ou en cours d'amortissement

- **Biomasse**

48) Structurer la filière biomasse pour la production de chaleur (paille, bois, palettes, etc.) dans le cadre de la réflexion sur le choix des énergies des bâtiments publics et/ou collectifs.

49) Valoriser l'excédent de biomasse produit par les forêts, par exemple, dans les chaufferies à bois. Cependant, il serait important de tenir compte de la proximité des chaufferies afin d'éviter de longs transports.

50) Valoriser les taillis, comme par exemple, l'utilisation par les agriculteurs des taillis en bois-énergie.

51) Dans le contexte du bâtiment, réfléchir à combiner l'utilisation du bois-énergie (chaleur) avec l'isolation des bâtiments, la construction de nouveaux bâtiments passifs, le développement des pompes à chaleur, etc.

52) Valoriser le bois local et exploiter les volumes de bois en déchetterie (potentiel gisement).

53) Dans le cadre du projet de centre aquatique, étudier la possibilité de répondre aux besoins de chaleur par la biomasse.

- **Hydroélectricité**

54) *Etudier la possibilité de développer l'hydroélectricité car le territoire présenterait un potentiel de développement de cette énergie renouvelable.*

55) *Envisager la possibilité d'aménager les moulins existants pour produire de l'électricité (exemple : hydrolienne).*

56) *Surveiller le débit d'étiage en développant l'hydroélectricité sur le territoire.*

- ❖ **Agriculture**

- **Développer l'agriculture locale et durable**

57) *Limiter les intrants : produits phytosanitaires et pesticides.*

58) *Travailler sur la nourriture animale de qualité.*

59) *Favoriser les modes de cultures raisonnées comme par exemple, le non-labour afin de diminuer la consommation de carburant des engins agricoles*

60) *Surmonter les difficultés pour développer l'agriculture hors sol, l'élevage de poulets, et de cochons en gros projets d'exploitations.*

61) *Réaliser des recherches sur les cultures productives et moins sensibles aux maladies.*

62) *Adresser les problèmes fonciers :*

- ✓ Accompagner les maraîchers qui veulent s'implanter sur des petites parcelles

- ✓ Développer une ceinture maraîchère autour des communes

- ✓ Diriger les agriculteurs qui veulent s'installer sur le territoire vers le SAFER qui pourrait mieux les accompagner à s'installer en milieu rural

63) *Encourager la complémentarité entre cultures et élevages*

- **Soutenir l'agriculture locale et durable et les services de proximité**

64) *Sensibilisation et communication à la consommation locale et durable :*

- ✓ Informer les consommateurs sur les coûts réels liés aux produits qu'ils consomment (coûts de traitement d'eau, sanitaires, traitement des terres, etc. liés à l'utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires, etc.)

- ✓ Sensibiliser les habitants au fait qu'acheter localement plutôt qu'à l'extérieur permet de conserver de 30 à 40% la richesse locale

- ✓ Tout comme le « Défi Familles à énergie positive » (actuellement en cours sur le territoire), il existe le « Défi des Familles à Alimentation Positive » qui pourrait être mis en place

- ✓ Diminuer la consommation et favoriser une nourriture locale et de meilleure qualité (par exemple pour les viandes)

65) *Accompagnement des producteurs locaux :*

- ✓ Assurer une meilleure visibilité des producteurs locaux

- ✓ Travailler sur une cartographie des fournisseurs locaux

- ✓ Encourager les circuits de proximité (c'est-à-dire, locaux). Exemple : Repenser le lien entre agriculteurs locaux et consommateurs
- ✓ Insister sur les conseils entre commerçants et acheteurs permettant l'établissement d'une relation humaine

66) La restauration collective (exemplarité de la Communauté de Communes) :

- ✓ Développer des cuisines centrales sur les communes du territoire
- ✓ S'approvisionner en produits locaux et de qualité : les collectivités ont des difficultés à s'approvisionner en produits locaux par les achats publics car ils doivent respecter un cadre juridique. Dans ce contexte, le guide de l'Association des Maires de France pourrait être consulté. Ce guide met en avant des leviers opérationnels pour que les collectivités soutiennent l'économie locale
- ✓ Travailler sur l'acceptation des nouveaux contenus de repas dans les cantines scolaires et de collectivités (produits locaux, moins de viande, etc.). Exemple : Proposer une journée sans viande dans les cantines

❖ **Achats, consommation et déchets**

● **Prévention des déchets**

67) Déchets verts :

- ✓ Etudier la possibilité d'utiliser les déchets verts pour produire du biogaz par la méthanisation. Aussi, il serait intéressant d'étudier la possibilité de mélanger les déchets verts à d'autres types de déchets organiques afin d'augmenter le rendement en biogaz
- ✓ Valoriser les déchets verts en compostage
- ✓ Valoriser les déchets verts en alimentation pour les poules
- ✓ Éviter des déchets verts provenant des haies. Par exemple, le PLUi pourrait interdire certaines haies telles que les lauriers et privilégier les essences locales

68) Déchets alimentaires :

- ✓ Lutter contre le gaspillage alimentaire. Exemple : Réduire les portions de pain tout en autorisant les enfants à se resservir dans les cantines scolaires
- ✓ Approcher le Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui offre des formations à destination des agents de cantines pour lutter contre le gaspillage
- ✓ Sensibiliser les familles à réduire le gaspillage alimentaire. Exemple à prendre sur les ateliers de l'Épicerie Sociale de Melle qui travaille sur les accords des restes du frigo
- ✓ Valoriser les invendus : les associations existent pour récupérer les invendus des magasins. Aussi, certains commerçants tels que les boulangers proposent les invendus du jour à petit prix à la fin de la journée

69) Encourager le tri et le recyclage.

70) Réduire/éviter des déchets : acheter en vrac pour éviter les produits en emballage et mettre en place des contenants consignés.

- **Encourager à la réparation et au réemploi**

71) Envisager la possibilité de développer des "Repair Cafés".

72) Envisager la possibilité de développer des recycleries et ressourceries.

73) Mettre en place des ateliers de réparation domestique avec comme animateurs des techniciens pour donner des astuces nécessaires.

74) Encourager le partage des appareils et services.

75) Soutenir les « répar'acteurs ».

76) Mettre en place des marchés gratuits.

77) L'utilisation de l'imprimante 3D pourrait répondre à la problématique des pièces qui sont difficiles à trouver. L'accès à ce service pourrait être développé dans les endroits tels que le Fab Lab.

78) Développer des filières pour soutenir la réparation et le réemploi :

- ✓ Opter pour la réparation qui pourrait encourager le développement d'autres filières telles que le maintien et le service

- ✓ Certaines entreprises réfléchissent déjà à changer leur business model et développer ces filières, preuve, que les entreprises seraient aussi à l'écoute des consommateurs. La consommation collaborative pourrait encourager les entreprises à mettre en place des services tels que le prêt d'outillage et la mise en partage des objets

- **Soutenir l'achat/consommation responsable (sensibilisation)**

79) Sensibiliser à l'achat écoresponsable en informant les consommateurs de l'impact de leurs achats actuels.

80) Les pressings pourraient aussi sensibiliser les consommateurs à réparer au lieu d'acheter, comme par exemple, faire de la couture pour les vêtements abîmés.

- **Économie circulaire**

81) Encourager et sensibiliser à l'utilisation des matières recyclées dans le secteur du bâtiment. La matière noble cependant coûte moins chère que la matière recyclée. Dans ce contexte, il serait intéressant de réfléchir à la valorisation et à la réutilisation des déchets du bâtiment sur place. Il serait aussi intéressant de recueillir des informations sur le site de l'ADEME sur le label dédié à l'économie circulaire.

82) Opter pour le troc. Le troc permettrait aussi de créer les liens sociaux.

- ❖ **Séquestration de carbone et Adaptation au changement climatique**

- **Pérenniser les puits de carbone et s'adapter au changement climatique en travaillant sur la préservation des espaces agricoles et naturels**

83) Encourager le maintien des zones en prairie. Exemple : impliquer les agriculteurs au maintien des prairies permanentes.

84) Sensibiliser à l'importance de la couverture des végétaux entre chaque culture afin de capter le CO2 et piéger le nitrate.

85) Conserver les haies actuellement sur le territoire en communiquant sur la gestion des haies.

86) Planter des haies (chemins) et des forêts.

- **Développer la filière forêt bois sur le territoire**
 - 87) *Utiliser les essences locales.*
 - 88) *Utiliser le Bois Raméaux Fragmentés (BRF) pour la couverture des sols sur les espaces publics.*

- **Adaptation au changement climatique : assurer un approvisionnement quantitatif de l'eau**
 - 89) *Etre vigilant sur les projets de stockage d'eau (bassines) :*
 - ✓ Le Contrat Territorial de Gestion Quantitative de l'eau sur le territoire a été élaboré mais n'est pas encore signé. Ce projet multi-partenarial (Syndicat des eaux, organisation professionnelles agricoles – OPA, etc.) consiste à aménager 19 réserves collectives de substitution du bassin de la Sèvre Niortaise afin de diminuer la pression de prélèvement sur la ressource en eau tout en maintenant la production agricole
 - 90) *Surveiller le débit d'étiage en cas de projet de développement de moulins d'eau pour produire de l'électricité et d'installation d'hydrolienne.*

3.1.2. Propositions recueillies lors des entretiens restreints

Ci-dessous les propositions des services et des acteurs recueillies lors des entretiens restreints. Au total, **79 propositions ont été émises.**

❖ *Propositions des services rencontrés lors des entretiens restreints*

Des entretiens ont été menés auprès de **12 services de la Communauté de Communes, 23 personnes ont été interrogées et 45 propositions** d'actions ont pu être recensées.

Service	Enjeux associés	Proposition de pistes d'actions	Explication/remarque
Aménagement	Exemplarité de la collectivité/ Maîtrise de l'énergie	Réaliser un recensement/ un diagnostic de la consommation énergétique du patrimoine de la collectivité	Aujourd'hui on ne dispose d'aucun outil permettant d'apprécier la consommation énergétique du patrimoine de la collectivité. Se doter d'un outil de suivi permettrait de "mieux se rendre compte" et de percevoir les gains à optimiser.
	Exemplarité de la collectivité/ Maîtrise de l'énergie	Mettre en avant un bâtiment "pilote"	
	Exemplarité de la collectivité	Favoriser les démarches d'économie circulaire en imposant dans le CCTP des clauses d'approvisionnement en matériaux recyclés.	Ce type d'action nécessite un portage politique fort. De plus, il faut peut-être au préalable être certain que des acteurs économiques du territoire soient en mesure de répondre à ce type de clauses (par exemple, qu'ils n'aient pas à faire

			100km au lieu de 5km pour s'approvisionner en matériaux recyclé car cela générerait plus d'émissions de GES au final)
	Exemplarité de la collectivité/ Maîtrise de l'énergie	Éclairage public : réaliser un diagnostic de l'existant pour savoir là où des changements seraient nécessaires + pour les nouveaux projets, pousser à l'installation d'éclairage autonome (fonctionnant à l'énergie solaire)	S'agissant du volet éclairage public, on distingue 2 temps : d'un côté l'étude de l'existant et de l'autre celle des projets à venir.
	Vulnérabilité	Mise en place de noues végétalisées de manières systématiques (lorsque cela est possible) plutôt que des canalisations enterrées.	
	Mobilité et urbanisme durable	Encourager le développement du covoiturage en développant des plateformes	Aujourd'hui les aires de covoiturage relèvent soit des communes, soit des départements. Le seul levier dont dispose l'intercommunalité, c'est pour l'organisation des zones industrielles ou sur son foncier (par exemple, si un plan de déplacement administratif est mis en place et qu'il relève un besoin en termes de covoiturage)
Culture/ Patrimoine/ Tourisme	Exemplarité de la collectivité/ sensibilisation	Mettre en place/inciter à la mise en place de manifestions éco-exemplaire	Le festival Conte en chemin pourrait être un festival pilote pour les autres manifestations mises en place par la collectivité
	Sensibilisation	La collectivité pourrait jouer un rôle de conseil , d'interface pour les manifestations qui se mettent en place sur son territoire	Il y a quelques temps, la région avait élaboré un guide similaire (éco-manifestation), mais depuis il semblerait qu'il soit tombé dans l'oubli.
		Favoriser le tourisme durable, notamment via la mise en place du circuit vélo	Un projet de développement de circuit cyclable touristique est en cours au sein de la Collectivité.
Assainissement et déchet	Consommation d'énergie/vulnérabilité	Améliorer la filtration des eaux claires/eaux parasites	Cela se fait déjà à La Crèche, l'idée serait de le généraliser. En améliorant la filtration, on limite les coûts de pompage (et de filtration) car on ne pompe que l'eau nécessaire.
	Exemplarité	Améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux	Aujourd'hui on dispose d'une connaissance des réseaux, mais elle est perfectible.

	Sensibilisation	Accentuer la sensibilisation dans l'usage du réseau d'assainissement (par exemple ne pas jeter de lingettes dans les WC ou autres produits non destinés à cela).	Cette action pourrait se traduire par l'élaboration d'un guide à diffuser à l'arrivée de chaque nouvel arrivant sur le territoire avec les écogestes. Il existe déjà une fiche qui a été réalisée pour l'assainissement non collectif, elle pourrait être remaniée pour être plus pédagogique et pour être étendue à l'assainissement individuel
		Mise en place d'une tarification incitative pour l'eau ou d'une labellisation	Cela se faisait à l'époque Val de Sèvre avant la fusion des collectivités. La tarification incitative se ferait en majorant le prix de l'eau au-delà d'une certaine consommation. Il conviendrait au préalable de débiter par une étude afin d'éviter les effets aggravants de ce type de mesure pour les entreprises (avec par exemple un niveau d'augmentation maximale limitée).
	Maîtrise énergie	Développer la production d'énergies renouvelables sur les installations du service assainissement pour de l'autoconsommation.	Cette action dépasse le champ de compétence du service assainissement, mais il pourrait être pilote en la matière. Aujourd'hui des études sont en cours pour les sites de SME + La Crèche + Pamproux
	Exemplarité/ action transversale pouvant dépasser le service	Doter les nouveaux véhicules de l'équipement "Adiblué" (qui permet de transformer une partie des gaz à effet de serre émis par le véhicule en vapeur d'eau)	Cette action a dépassé le champ de compétence du service assainissement, mais il pourrait être pilote en la matière. Le service s'est doté de 2 véhicules de ce type.
Personnel scolaire	Sensibilisation/ maîtrise de l'énergie/ exemplarité	Initier le défi "école à énergie positive" Le CRER participe déjà actuellement à la mise en place du défi "famille à énergie positive" et trouverait intéressant de l'étendre aux écoles.	Pour la conception de la fiche, on peut s'inspirer de celle de la CA Paris-Est-Ensemble. Pour mettre cette action en place on pourrait commencer par une école pilote avant de la généraliser Le CRER peut appuyer ce projet, notamment en prêtant des mallettes pédagogiques, en réalisant des interventions dans les écoles au titre de ses missions d'intérêt général, etc.
	Exemplarité	Favoriser les produits locaux/biologiques dans l'approvisionnement des restaurants collectifs.	Début 2019, la Communauté de Communes réalisera pour le compte des communes volontaires des achats groupés de denrées alimentaires.
	Exemplarité	Généraliser et systematiser la pratique du recyclage (par exemple pour le papier, les piles, le verre, les déchets alimentaires, etc.) dans toutes les écoles, les garderies et les restaurants.	Cette action doit être mise en place de manière harmonieuse avec le service animation jeunesse (le même personnel et les mêmes enfants peuvent être concernés) dans un souci de cohérence de politique.

Comptabilité	Exemplarité/ Conduire le changement	Formaliser un budget climat-air- énergie	Se référer à la fiche 67 du plan d'actions Valence Romans Agglo. L'idée serait de bien se rendre compte dans le budget des coûts affectés à la thématique Transition énergétique et écologique. Cela s'accompagnera d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
	Exemplarité de la collectivité	Création et signature d'une " Charte des achats durables "	Cela pourrait se traduire par un allotissement plus fin des marchés, l'imposition de fournitures durables, le choix de critère d'attribution liée au Développement Durable, etc. L'opportunité d'une telle mesure est validée par le service développement économique.
	Exemplarité de la collectivité	Lors de la mutualisation des achats publics (par exemple pour les travaux, les produits d'entretien ou les denrées alimentaires) systematiser l'insertion de clauses permettant un achat durable.	L'idée ici est d'aller plus loin que la Charte, qui n'est pas prescriptive, mais bien de s'astreindre à des achats durables pour les groupements de commande. À voir si cela ne fait pas doublon avec la Charte dans les faits et s'il y a des possibilités d'approvisionnement. sur le territoire ou si la pratique est assez développée pour ne pas pénaliser tous les fournisseurs.
Ressources Humaines	Exemplarité de la collectivité	*Mise en place d'une charte de l'éco-agent au sein de la collectivité * Dans un second, aller plus loin et mettre en place un " Code de la bonne conduite durable " qui aurait une dimension prescriptive.	*Cette action impliquerait différente sous- action comme la rédaction d'un guide d'arrivée pour les nouveaux agents, faire connaître les pratiques vertueuses des services et les généraliser, augmenter le nombre de passage du SMC pour les poubelles et disposer de poubelles de tri de manière généralisée, diffuser des écocup pour les éco-agents signataires de la Charte, régler les imprimantes des services en recto/verso et Noir et Blanc par défaut, etc. * Un "Code la bonne conduite" à dimension prescriptive pourrait être mis en place dans un second temps et être portée par la direction. Le SMC peut accompagner la CDC HVS, notamment dans la mise à disposition de bannette, augmentation du nombre de poubelles, etc.
	Exemplarité de la collectivité	Former les agents à l'écoconduite	Cibler de manière prioritaires les services les plus concernées (CIAS avec le portage de repas, les restaurants scolaires, le service aménagement et développement économique). Puis si cela fonctionne, le généraliser dans un second temps.

	Exemplarité de la collectivité	Initier une généralisation du covoiturage des agents de la collectivité à l'échelle de l'intercommunalité.	Une "plateforme" pourrait être mise en place via le site de la communauté de communes afin de faire connaître les propositions de trajets de chacun.
	Exemplarité de la collectivité	Mettre en place un " référent Développement Durable " par site.	Cette action permettrait ensuite de cibler plus spécifiquement les destinataires de formations ou d'informations.
	Exemplarité de la collectivité	Initier une réflexion autour de l'indemnisation kilométrique du vélo (IKV) .	Cette action permettrait d'initier une réflexion autour de la pertinence quant à la mise en place de l'indemnité kilométrique de vélo. Un groupe de travail pourrait être constitué pour mesurer l'opportunité d'une telle mesure. Si la réflexion abouti, une phase de test serait mise en place pour ensuite le généraliser en cas de succès.
Communication	Sensibilisation	Sensibiliser le grand public	<p>*Mise en place d'un évènement annuel (forum ou festival). Des liens pourraient être fait avec le Conseil de Développement, le festival de Ménigoute, l'équipe d'organisation du festival Téciverdi (à Niort).</p> <p>* Le SMC dispose d'une véritable expérience en termes de communication sur la thématique des déchets. Sur une action de ce type, il pourrait être porteur. Concernant un public jeune, le SMC fait déjà intervenir le CPIE 3 demi-journée/an dans les écoles de son périmètre d'intervention.</p>
	Sensibilisation	Sensibiliser les agents de la collectivité	Cette action pourrait se décliner de la façon suivante : éditer une lettre spécifique + organiser un temps de rencontre avec les agents des écoles + modifier le dossier d'arrivé des agents + affichage (avec la mise en place de panneaux dans les sites n'en disposant pas encore comme les écoles)
	Sensibilisation	Sensibiliser les élus et leurs services	Cette action pourrait se décliner de la façon suivante : à l'issu de l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial, faire un tour des Conseils municipaux volontaire pour présenter les actions du territoire + organiser un temps de rencontre avec les secrétaires de mairies pour leur présenter les actions du PCAET (ont un rôle de "relais" auprès du public à jouer) + organiser un Club PCAET avec les mairies ou organiser une conférence avec un spécialiste ou un "parrain" sur un thème lié au PCAET

Développement économique	Mobilité durable	Développer la mise en place de Tiers-lieu/coworking + accentuer la sensibilisation au télétravail	Un projet de mise en place d'un Tiers-lieu au sein de la futur MSAP est en cours. Même si cette action est en train de se mettre en place, il pourrait être opportun de souligner son intérêt dans le Plan Climat Air Énergie Territorial.
	Mobilité durable	Création d'un syndicat de transport en commun	
	Mobilité durable	Relancer l'animation du Plan de Déplacement Inter-Entreprise de la zone d'Atlansèvre , à condition que cela fasse partie d'une stratégie plus large sur les mobilités.	Le PDIE de la zone d'Atlansèvre est en vigueur depuis 2012, mais il n'est pas ou très peu animé. Les retours sur la phase de diagnostic sont bons, mais la phase d'animation a quant à elle peu été suivie.
	Maîtrise de l'énergie/exemplarité	Accentuer la communication autour du dispositif "Démisol" porté par le CRER	Un projet de panneaux solaires photovoltaïques sur l'hôtel des entreprises à la Crèche est en cours. Il a été initié par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et sera financé grâce au dispositif "Démisol".
	Sensibilisation	Communication du Plan Climat Air Énergie Territorial auprès du secteur économique	Cette action de communication ne doit pas uniquement viser le secteur économique mais doit être intégrée plus largement dans un plan global de communication.
CIAS	Exemplarité de la collectivité/Sensibilisation	Organiser un événement fédérateur régulier (de manière annuel par exemple, au cours de la semaine du Développement Durable)	Ce type d'évènement pourrait prendre la forme d'un festival du type "Zéro Déchet" et permettrait d'être un relais des actions menées par le CIAS en matière de lutte contre la précarité énergétique et de transition énergétique (permettrait de répondre à un besoin de "vitrine"). Il pourrait mobiliser un service civique, le CIAS, les services culture, économie et communication, voire animation jeunesse. Il pourrait être un relais d'une charte interne "éco-manifestation".
	Sensibilisation /maîtrise de l'énergie	Organiser un temps de rencontre de manière régulière (1 fois par semestre ou par trimestre par exemple) sur des actions cibles de sensibilisation	Ces temps de rencontre pourraient prendre la forme d'atelier, à la manière des actions déjà menées par le CIAS (par exemple "consommer sain, consommer malin" ou atelier sur les produits sanitaires sains et durables). Ces ateliers devront avoir un côté ludique et pourraient permettre de faire intervenir EDF, Engie ou le SIEDS. Cela pourrait aussi prendre la forme d'une "roulotte" de l'énergie itinérante afin de venir directement toucher le public dans chaque commune.

		Pousser au conventionnement avec le CRER afin de disposer d'ambassadeur de l'énergie.	Aujourd'hui le CRER est subventionné en tant qu'espace info énergie mais manque peut-être de visibilité. Le fait de mettre en place des ambassadeurs de l'énergie qui réaliseraient du porte-à-porte pourrait permettre de toucher un public plus large.
Développement local	Sensibilisation	S'appuyer sur le Conseil de Développement pour mieux sensibiliser les habitants du territoire	Le Conseil de Développement réalise régulièrement des ciné-débats qui peuvent être l'occasion d'échanger sur les enjeux de la Transition énergétique
	Sensibilisation	Développer un outil spécifique pour sensibiliser les écoles du territoire	Un défi du type "école à énergie positive" pourrait être un élément de réponse à cet enjeu.
Urbanisme	Mobilité durable	Développer un schéma cyclable sur le territoire	Ce type d'étude permettrait d'engager le territoire dans une démarche de développement des mobilités actives. Au vu des enjeux sur le territoire, une étude plus générale sur les mobilités durables pourrait également être envisagée.
	Maîtrise de l'énergie/exemplarité	Encourager la transition énergétique par le biais des règles urbanismes	Il est possible d'agir sur les règles d'urbanisme pour encourager et pérenniser la Transition énergétique et écologique (par exemple avec le coefficient de biotope par surface)
	Maîtrise de l'énergie/exemplarité	Pérenniser les puits de carbone en travaillant sur la préservation des sols	
	Maîtrise de l'énergie/exemplarité	Soigner les endroits où implanter les éoliennes et travailler sur l'acceptation des projets éoliens	Il y a une très large volonté des élus et des citoyens sur cet enjeu.
Animation jeunesse	Sensibilisation	Traduire les actions développées par la collectivité dans l'animation des jeunes du territoire	L'idée ici est de trouver une cohérence entre les actions menées par les différents services. Par exemple, si des actions spécifiques de recyclage sont mises en œuvre par le service Personnel scolaire, il apparaît important de les retranscrire également dans ce service. Même remarque pour le défi "école à énergie positive"

❖ **Proposition des acteurs rencontrés lors d'entretiens restreints**

Après avoir menés des entretiens complémentaires auprès de 9 **organismes identifiés lors des ateliers thématiques**, **34 propositions complémentaires** ont été identifiées. Certaines ont déjà été formulées par les acteurs du territoire lors des ateliers thématiques mais sont ici approfondies.

Partenaire associé	Enjeux associés	Proposition de pistes d'actions	Explication/remarque
SERTAD	Vulnérabilité du territoire	Créer une demande pour initier une réflexion autour de la filière bois Implanter des chaudières bois	Importance du rôle de l'arbre/haie dans la résilience du territoire. Le CRER peut jouer un rôle d'accompagnement sur cet enjeu. Il préconise fortement d'agir conjointement sur la création d'appareil consommateur de bois-énergie, tout en structurant la filière. Si la filière est structurée avant qu'il n'y ait des débouchés, il y a un risque que cela ne fonctionne pas.
	Vulnérabilité du territoire	Développer l' agroforesterie (modèle plus résilient à la sécheresse) / débiter par un diagnostic de l'existant	Enjeu économique dans la valorisation des haies, à voir avec le service économique : il préconise de réaliser un diagnostic de l'existant avant de se lancer dans une véritable question de la structuration de la filière (sur le territoire il n'existe qu'une seule entreprise de la filière bois à leur connaissance)
	Vulnérabilité du territoire	Maintien des prairies et zone humide	Éviter l'artificialisation (avec par exemple un coefficient de biotope dans le PLUi)
	Vulnérabilité du territoire	Couvert végétaux (interculture)	
	Exemplarité de la collectivité	Si développement de la filière bois il y a, veiller à ce que la collectivité s'approvisionne par le biais de cette filière	
	Sensibilisation	Sensibilisation aux enjeux précédemment évoqués de manière transversale	
SMC et SMITED	Maîtrise de l'énergie (consommation et déchets)/ Animation	*Faire le lien entre le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le Contrat	L'idée avec cette action et de mener une action transversale et de s'appuyer sur les actions menées par les autres acteurs. Il s'agit donc d'une démarche de

		d'Objectif : Déchets et Economie Circulaire (CODEC) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) *Renvoi vers les fiches transversalités du SMC et du SMITED	transversalité et de lien entre une dynamique commune. Le PLPDMA est en cours d'élaboration par le SMC, il s'agit d'une obligation légale depuis la loi LETCV.
	Maîtrise de l'énergie (consommation et déchets)/ Animation	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Le SMC est porteur de ce type d'action et dispose déjà de fiches en ce sens. L'idée ici étend de leur donner un nouvel écho et notamment de toucher le personnel de la Communauté de Communes.
CRER	Exemplarité de la collectivité/maîtrise de l'énergie	Accompagnement dans une démarche de diagnostic de la consommation énergétique interne par le biais de leur outil AMEC (Assistance à Maîtrise de l'Energie par les Collectivité)	Cette assistance par le CRER s'étale sur une durée de 3 ans. Elle a pour objectif de permettre une économie jusqu'à 30% des consommations énergétique. En contrepartie de cet accompagnement gratuit pour les adhérents du CRER, la collectivité met à disposition du CRER du temps pour 1 agent + 1 élu et s'engage à réaliser les investissements nécessaires suite au diagnostic. Cet accompagnement se traduit par un temps de mobilisation, de formation (binôme élu + technicien), réalisation du diagnostic en interne par le binôme et enfin préconisation/ programmation d'actions
	Sensibilisation/ maîtrise de l'énergie	Accentuer la communication quant au rôle du CRER comme Espace Info Energie	Même si chaque particulier a son parcours et un interlocuteur différent selon son projet, l'Espace Info Energie du CRER joue le rôle de "porte d'entrée".
	Maîtrise de l'énergie	Accompagnement du CRER quant à l'étude d'opportunité pour des réseaux de chaleur	Même si le diagnostic du PCAET ne préconise pas les réseaux de chaleur pour une échelle macro, cette source d'énergie renouvelable ne doit pas pour autant être écartée quant à une échelle plus micro (par exemple pour un ensemble de bâtiment dense ayant des besoins en chaleur)
	Sensibilisation/maîtrise de l'énergie	Communiquer davantage sur le dispositif " Démosol " porté par le CRER	Le dispositif "Démosol" est une SAS créée par le CRER en 2015 pour monter des projets de PV sur les toitures de collectivités en faisant appel à du financement participatif citoyen
	Sensibilisation	Renouveler le défi "famille à énergie positive" après un bilan sur la précédant version afin de l'améliorer.	Le CIAS et le CRER étaient les 2 porteurs de ce défi pour le territoire du Haut Val de Sèvre. Il semblerait que le défi n'ait pas suffisamment mobilisé. Il conviendrait peut-être de revoir sa mise en œuvre afin de lui donner un meilleur rayonnement.
	Exemplarité de la collectivité/ maîtrise de l'énergie	Entamer une réflexion autour d'un positionnement, d'une planification sur la production d'énergies renouvelables sur le	

		territoire (notamment solaire/éolien/méthanisation)	
Chambre d'agriculture	Exemplarité/ Sensibilisation/ Vulnérabilité du territoire/Maîtrise de l'énergie	Bois-énergie : *Recenser l'existant *inciter à la demande en bois en créer des chaufferies bois *action de communication auprès des particulier pour des insères en bois plus performants	La structuration d'une filière-bois ne semble pas de prime abord une action opportune. Avant de créer l'offre, il convient de susciter une demande. Une fois que 10-15 chaudières bois seront en place, la question de la structuration prendra de l'importance Selon la chambre d'agriculture, le bois énergie n'est pas forcément un atout économique de notre territoire, d'autres sources d'énergie renouvelables pourraient être prioritésées.
	Sensibilisation/ maîtrise de l'énergie	Méthanisation - jouer un rôle de facilitateur, phase d'émergence en 3 temps: *Animer la démarche, susciter un intérêt et favoriser l'acceptation locale * étude d'opportunité (réalisée par la Chambre d'agriculture) *étude de faisabilité (réalisée par la Chambre d'agriculture)	Selon la Chambre d'agriculture, le territoire dispose de nombreux atouts pour développer cette source d'énergie (ex : polyculture, beaucoup de surface agricole pour l'épandage, réseau de gaz existant et réseau de distribution, etc.).
	Sensibilisation/ maîtrise de l'énergie	Solaire photovoltaïque : Tout nouveau projet agricole doit prendre en compte le solaire photovoltaïque.	L'idée ici est de coordonner les propos entre la chambre d'agriculture et les services de la Communauté de Communes. Nécessité d'une cohérence et d'une sensibilisation. Envisager un dispositif similaire à "Démisol" pour des projets en rénovation de bâtiment agricole (financement participatif)
	Exemplarité de la collectivité/ Maîtrise de l'énergie	Monter une SEM énergie pour se réappropriier les énergies renouvelables	L'idée ne vient pas à proprement parlé de la chambre d'Agriculture, néanmoins elle est en mesure de communiquer sur des exemples de SEM réussies à l'échelle d'autres territoires. La Caisse des dépôts et des consignations peut intervenir sur ce type de projet.
	Sensibilisation	Structurer un groupe d'échange autour des pratiques culturelles innovantes	Aujourd'hui il n'existe pas de groupes équivalents sur le territoire du Haut Val de Sèvre afin de permettre des échanges de bonnes pratiques (par exemple sur l'agriculture de conservation).. La Chambre d'agriculture est en mesure d'animer ce type de groupe. Une telle action est susceptible d'avoir un effet entraînant fort.
	Maîtrise de l'énergie/Sensibilisation	Encourager et développer l'action de banc d'essai moteur des tracteurs et éventuellement l'adosser à une formation d'éco-conduite des engins agricoles.	La chambre d'agriculture a déjà mis en place l'action des bancs d'essai moteur en place, il est toutefois possible de davantage communiquer dessus. Le coût du test est de 130€, il est possible d'imaginer que la collectivité finance une

			partie. Cette part pourrait être augmentée si la formation à l'éco-conduite est réalisée ensuite. Ce type d'action a un très bon retour et fonctionne bien auprès des agricultures qui peuvent ainsi réaliser de réelles économies.
	Maîtrise de l'énergie/Sensibilisation	Communiquer sur l'action mise en place par la chambre d'agriculture permettant de mesurer les taux d'azote dans le sol à l'aide d'un drone	Cette action est déjà mise en place par la chambre d'agriculture. La Communauté de Communes pourrait communiquer dessus. Elle permet à la fois d'économiser les quantités d'azote utilisée et donc de mieux maîtriser à la fois le coût, la qualité de l'air et les émissions de GES.
	Sensibilisation/Vulnérabilité du territoire	Communiquer sur les études réalisées et l'expertise de la chambre d'agriculture quant au volet adaptation au changement climatique . Faire intervenir des spécialistes de l'outil climat 21 qui permet de réaliser des projections climatiques.	La Chambre d'agriculture est capable de fournir des données météo prospectives à l'échelle d'une ville grâce à sa maîtrise de l'outil climat 21 (par exemple, nombre de jours de gel, de jours de pluie, de journée à plus de 25°C, etc.). Une phase de conseils peut ensuite intervenir.
		Inciter à l'implantation de producteurs de légumes.	Aujourd'hui le territoire dispose de peu de maraîchers. Si demain la collectivité souhaite développer les circuits courts, notamment en termes d'approvisionnement de restaurations collectives, l'implantation de tels producteurs deviendra nécessaire.
CCI et CMA	Maîtrise de l'énergie/Sensibilisation/mobilité	Réfléchir à la mise en place de services (notamment de restauration) au sein de la zone de la Crèche afin de limiter les déplacements des salariés lors des temps de repas	Cette action pourrait débuter par une mesure de l'impact du RIE, afin de bien se rendre compte où on va (notamment en termes de fréquentation).
	Mobilité	Faire un bilan du PDIE de la zone d'Atlansèvre , puis le relancer si cela semble opportun	La CCI et la CMA insiste sur le fait qu'il faille réfléchir à 2 niveaux : celui de l'entreprise et celui de l'inter-entreprise (démarche individuelle/démarche de groupe). Selon eux, un des éléments qui pourraient expliquer le manque de réussite du précédent PDIE serait le fait qu'on soit directement passé à une démarche de groupe sans avoir commencé par un niveau plus individuelle.
	Maîtrise des énergies	Réduire les consommations des professionnels	Cette action viserait tout type de consommation (englobe aussi bien l'énergie que la gestion des flux)
SIEDS	Maîtrise des énergies	Le SIEDS peut aider financièrement les collectivités à faire évoluer leur éclairage public	Possibilité d'une aide financière du SIEDS

	Maîtrise des énergies	Accompagner les collectivités dans l' identification plus fine de leur potentiel en énergie renouvelable	Peuvent proposer un accompagnement dans l'élaboration d'un document du type "Schéma des énergies renouvelable"
	Maîtrise des énergies	Aider la collectivité à monter un outil de réappropriation des énergies renouvelables (du type SEM EnR) ou s'appuyer sur les outils déjà développés par le SIEDS (comme 3D énergie)	Il existe différentes solutions pour que la collectivité retrouve une meilleure maîtrise de la production des énergies renouvelables sur son territoire.
	Maîtrise de l'énergie/Sensibilisation	Accompagnement possible dans le développement d'une démarche de sensibilisation à destination des enfants du type défi des "écoles à énergies positives"	Le SIEDS a déjà développé ce type de démarche avec son défi "éco loustic", il dispose donc d'une certaine expérience pour aider à la mise en place d'un défi plus large comme "école à énergie positive"
GRDF	Maîtrise des énergies	Développer l'injection de bio méthane sur le territoire	GRDF est en mesure de réaliser une cartographie des producteurs susceptibles de pouvoir se lancer dans le développement de la méthanisation
	Maîtrise des énergies	Développer des carburants alternatifs sur le territoire comme le GNV	
	Maîtrise des énergies	Développer des équipements pour approvisionner des véhicules en GNV	GRDF est en mesure de proposer une méthodologie pour accompagner le développement de station bioGNV/GNV
	Maîtrise des énergies	Sensibiliser davantage les acteurs du territoire et les habitants aux usages possibles du gaz (notamment comme une alternative au produit pétrolier lorsque le gaz est produit lors d'un processus de méthanisation)	

3.2. Présentation des propositions d'actions au Comité de Pilotage

3.2.1. Travaux préparatoires

Les actions proposées pendant la phase de concertation et de co-construction ont complété celles suggérées par les diagnostics réalisés. L'ensemble des propositions a ensuite été analysé et complété pour permettre aux élus de retenir une sélection des axes prioritaires qui serviront à bâtir le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre. Cette sélection se fait aussi en tenant compte des informations

prises en avant par les deux « porter à connaissance ⁵ » relatifs au PCAET transmis à la Communauté de communes par le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Avant de rendre compte aux élus des résultats du processus de concertation et de co-construction, un premier travail de regroupement d'actions similaire ou ayant la même finalité a été effectué.

Par exemple, parmi les 90 propositions recueillies lors des ateliers thématiques et de la concertation citoyenne, il s'est avéré que les actions 26) "Améliorer l'information sur la rénovation énergétique du bâtiment (conseils, aides financières, etc.)" et 30) "Mener des actions de communication et de sensibilisation" pouvait être regroupées sous un même intitulé "Améliorer l'information sur la rénovation énergétique du bâtiment (accompagnement par le CRER)". Autre exemple, les actions 57) "Limiter les intrants : produits phytosanitaires et pesticides", 58) "Travailler sur la nourriture animale de qualité" et 59) "Favoriser les modes de cultures raisonnées comme par exemple, le non-labour afin de diminuer la consommation de carburant des engins agricoles" pouvait être regroupées sous l'intitulé "Soutenir l'agriculture locale et durable".

Ce même travail a été réalisé avec les propositions recueillies lors des entretiens restreints.

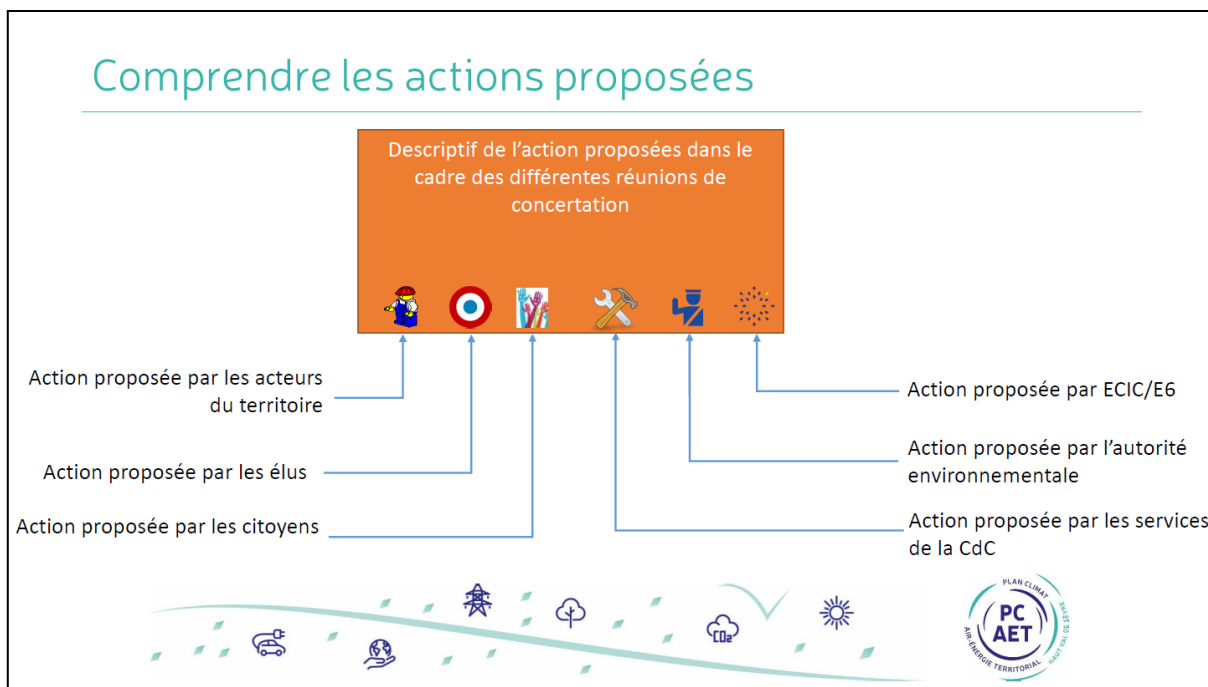
Ainsi, après regroupement des actions similaires et de suppression des doublons, **les 169 pistes d'actions se sont réduites à une cinquantaine d'actions opérationnelles**. Afin néanmoins de ne pas perdre le niveau de finesse des propositions recueillies durant la phase amont, des tableaux exhaustifs et détaillés sous format Excel ont été établis afin d'aider les élus dans leur décision.

Afin de rendre compte de la récurrence d'une proposition et de son origine, une iconographie a été établie pour aider le processus décisionnel. De plus, afin de mieux projeter les actions proposés dans le projet territoriale, ces dernières n'ont pas été présentées par thématique mais par axe stratégique (étant entendu que ces axes étaient préalablement soumis à validation politique)

Ci-dessus se trouve le résultat de ce travail de classement présenté aux élus afin de les aider dans le processus décisionnel.

⁵ Les porter à connaissance ont pour but d'informer les collectivités locales engageant une démarche d'élaboration de PACET sur les informations nécessaires et la procédure à suivre pour élaborer ce plan. (Source : DREAL)

Figure 18 : Présentation de la méthodologie et du classement



Axe 2 : Engager la/les collectivité(s) et son/leurs territoire(s) dans une démarche d'exemplarité

9 Patrimoine des collectivités:
Améliorer la performance du patrimoine bâti
(diagnostic de la consommation énergétique du patrimoine de la collectivité, puis définition d'un plan pluriannuel de travaux)

10 Patrimoine des collectivités:
Améliorer l'efficacité de l'éclairage public
(diagnostic de l'existant, améliorer la performance globale des installations d'éclairage, mise en place des nouveaux projets d'éclairage public)

11 Efficacité énergétique:
Mettre en avant un bâtiment "pilote", qui servirait de vitrine des actions de réduction de consommation et des émissions de GES pour le bâtiment

12 EnR:
Mettre en place un outil afin de se réappropriier les énergies renouvelables et de pouvoir être en mesure d'investir sur de tels projets
(type SEM ou SAS)

13 Conduite du changement:
Définir et mettre en œuvre une charte de l'éco-agent
(avec par exemple la distribution d'un livret d'accueil, une meilleure connaissance des pratiques vertueuses des services)


14 Conduite du changement:
Mettre en place un "référent Développement Durable" par site de l'intercommunalité

15 Finances:
Formaliser un budget climat-air-énergie

16 EnR:
Mettre en place d'une stratégie autour d'une planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire
(notamment solaire/éolien/méthanisation)

17 Eau:
Améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux d'assainissement

18 Eau:
Mettre en place une politique incitative de gestion de l'eau
(diagnostic de consommation d'eau du territoire, mise en place un label, suivi d'un malus en cas de non respect de la limite de consommation d'eau ou d'un « prix-fourchette » de l'eau)



Axe 2 : Engager la/les collectivité(s) et son/leurs territoire(s) dans une démarche d'exemplarité

19 Transport/Mobilité:
Former les agents à l'éco-conduite
(cibler les services prioritaires, puis généraliser la pratique en cas de succès)


20 Transport/Mobilité:
Initier une généralisation du covoiturage des agents de la collectivité
(par exemple en s'appuyant sur le site de la collectivité)

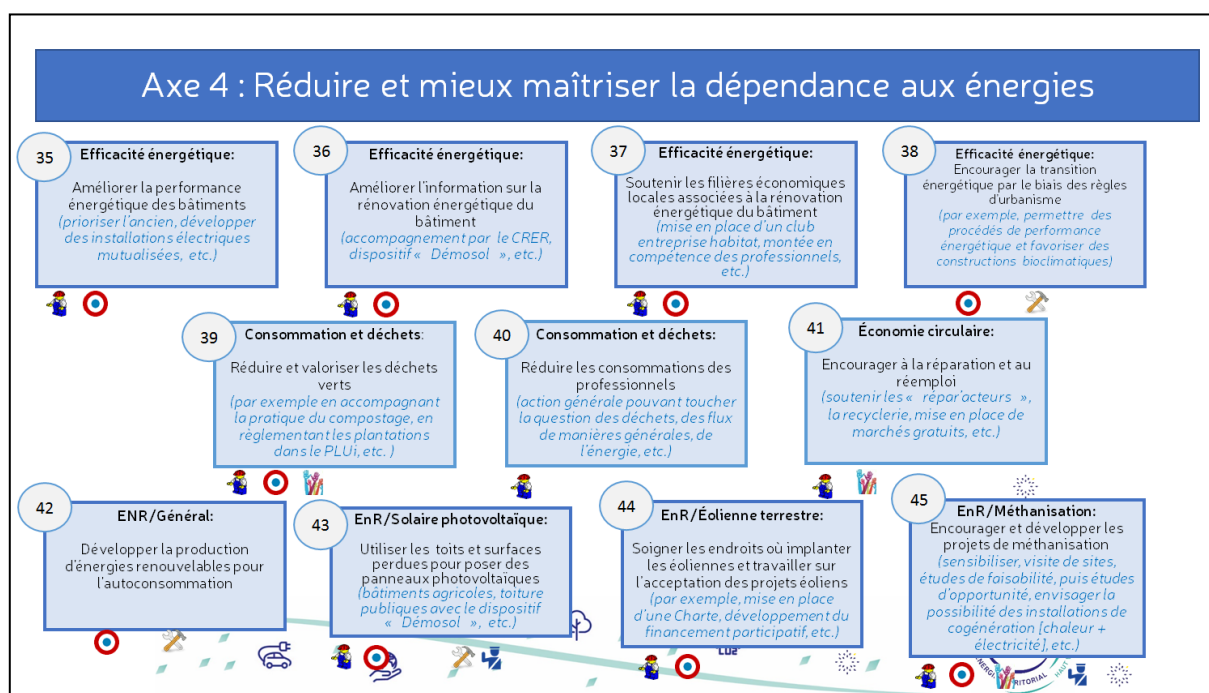
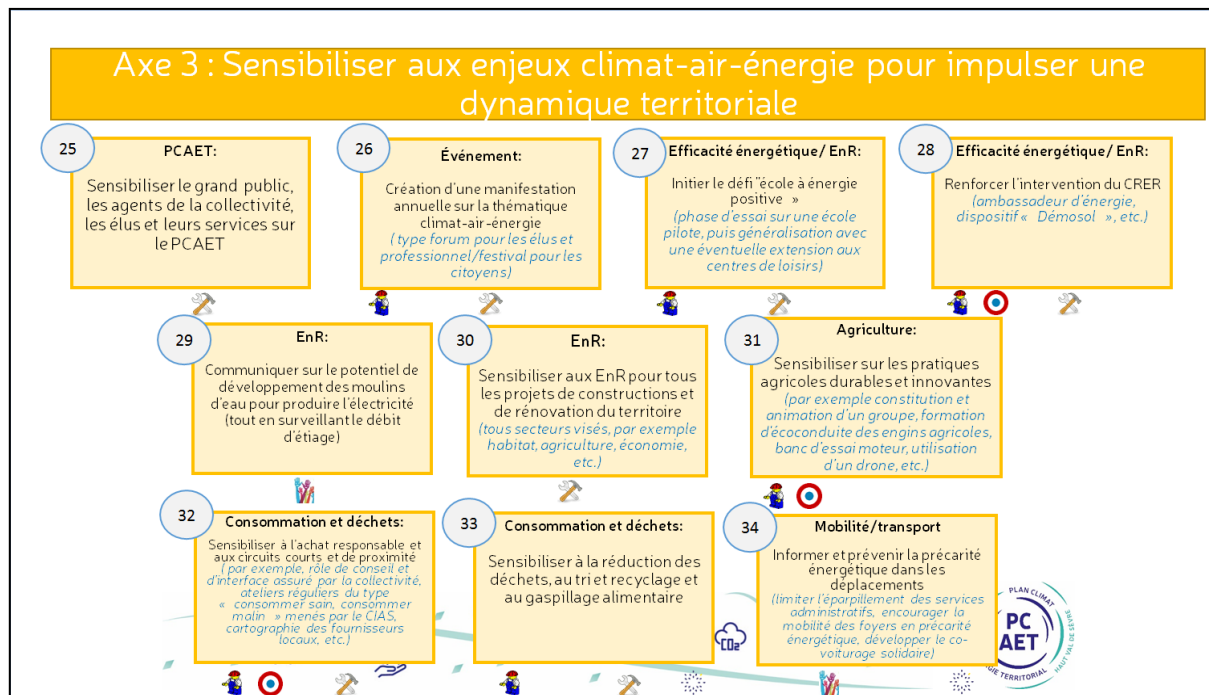
21 Transport/Mobilité:
Initier une réflexion autour de l'indemnisation kilométrique du vélo (IKV)
(mise en place d'un groupe de travail, phase test, généralisation)

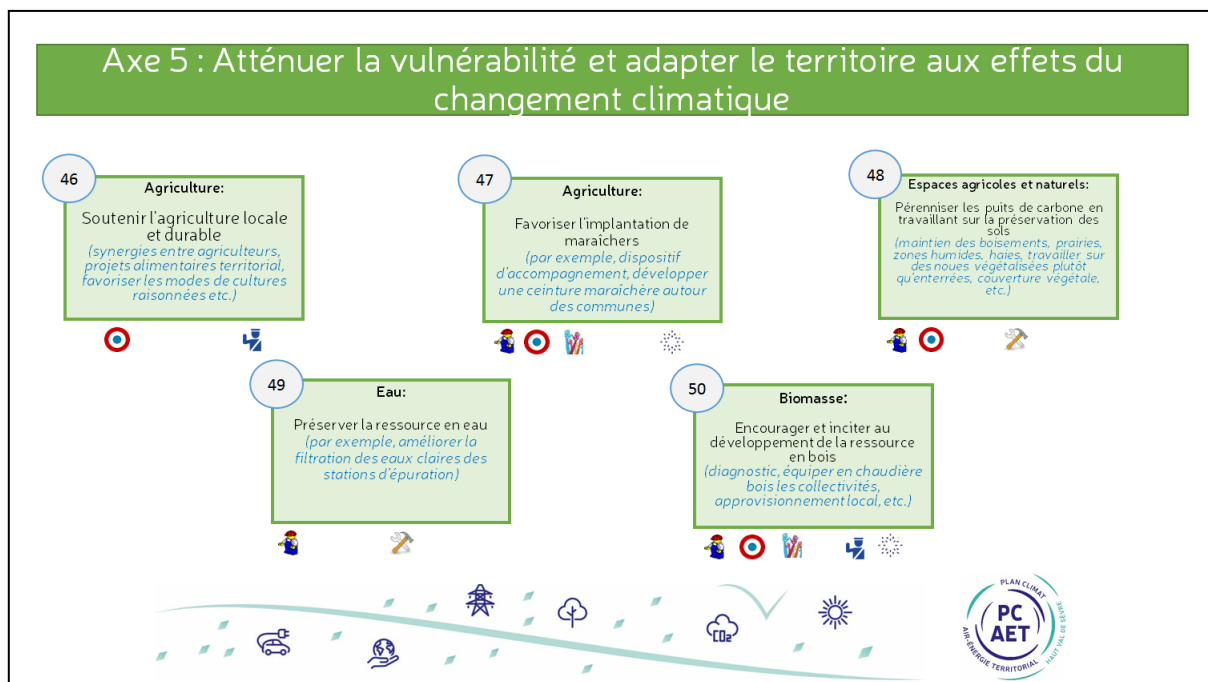
22 Consommation et déchets:
Favoriser les produits locaux/biologiques dans l'approvisionnement des restaurants collectifs

23 Consommation et déchets:
Généraliser et systématiser la pratique du tri et du recyclage

24 Consommation et déchets:
Engager la collectivité dans une démarche d'achats durables
(Création et signature d'une "Charte des achats durables")







De ce travail de regroupement et d'identification des propositions par émetteurs, il est possible de dresser quelques constats.

Tout d'abord on constate de la part des citoyens une forte demande en matière de mobilité au sens large. Par exemple, « Encourager et faciliter le covoiturage », « Encourager la non-mobilité », « Travailler sur l'aménagement des voies douces » ou encore « Améliorer les dessertes ». Il se dégage également une demande de davantage de planification sur le territoire en matière de développement des énergies renouvelables. Il est possible de souligner ce souhait de davantage de produits locaux et/ou biologique dans l'approvisionnement de la restauration collective du territoire. Il émane également une demande de davantage d'implication en matière d'économie circulaire avec une proposition consistant à « Encourager à la réparation et au réemploi ». Enfin, on note également une demande liée à la question de l'agriculture avec un souhait de « Favoriser l'implantation de maraîcher », ainsi qu'une autre volonté liée à la ressource biomasse du territoire pour encourager et inciter à son développement.

S'agissant ensuite des élus, ces derniers souhaitent également se voir développer la thématique de la mobilité. Ils reprennent la majorité des propositions portées par les citoyens et en ajoute une nouvelle concernant le développement de la multimodalité et de l'intermodalité. On retrouve également cette volonté de davantage planifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire, ainsi qu'un approvisionnement de la restauration collective avec des produits locaux et/ou biologiques. Dans le prolongement de cette dernière proposition, les élus souhaitent aussi contribuer à « Sensibiliser sur les pratiques agricoles durables et innovantes ». En matière d'actions liés à la réduction et à une meilleure maîtrise des énergies, les élus souhaitent fortement s'impliquer. On retrouve des propositions comme « Renforcer le rôle du Centre Régional des Énergies Renouvelables sur le territoire », « Améliorer la performance énergétiques des bâtiments », « Soutenir les filières économiques locales liés à la rénovation énergétique », « Encourager la transition énergétique par le biais des règles d'urbanismes » ou encore développer de manière plus larges les énergies renouvelables sur le Haut Val de Sèvre (solaire photovoltaïque, méthanisation, etc.). Enfin, ils ont également fortement contribué au développement de la thématique liée à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, en souhaitant par exemple « Soutenir l'agriculture locale et durable », comme les citoyens, ou encore « Pérenniser les puits de carbone en travaillant sur la préservation des sols ».

3.2.2. Phase décisionnelle

❖ La réunion du 9 juillet 2018

Lors d'une **première réunion en date du 7 Juillet 2018**, les élus ont ainsi **validé les axes stratégiques** structurant le programme d'actions et ont émis un **premier avis sur les propositions recensées**. Les propositions les plus éloignées de la stratégie de développement de la Communauté de Communes ont pu être écarté (par exemple, la création d'un syndicat de transport en commun), mais une grande majorité des propositions recueillies ont rencontré un avis favorable des élus.

Au vue des moyens à mettre en œuvre pour toutes les développer, les élus ont également souhaité une seconde réunion afin de déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre pour son premier Plan Climat Air Énergie Territorial.

❖ La réunion du 1^{er} octobre 2018

Une **seconde réunion en date du 1^{er} octobre 2018** a ainsi permis de **déterminer 6 actions prioritaires** pour lesquelles des moyens importants seront consacrés (au moins une par axe stratégique et deux pour l'axe portant sur l'exemplarité de la Collectivité). Ces actions ont été jugées prioritaires en raison de leur importance et de leur effet entraînant possible. Le choix d'un nombre relativement restreint de fiche action est volontaire de la part des élus afin d'éviter une dilution des moyens pouvant être consacrés par la Collectivité à la Transition énergétique du Haut Val de Sèvre. Il s'explique également par un souhait de bien réussir la mise en œuvre du premier PCAET de la Communauté de Communes. Les élus ont néanmoins conscience que le prochain plan climat devra aller au-delà afin de répondre pleinement aux enjeux de Transition du territoire du Haut Val de Sèvre.

Enfin, après regroupement des propositions présentées lors de la réunion du 7 juillet et choix des élus, **17 fiches actions ont été validées**.

IV. STRATEGIE ET ACTIONS PRIORITAIRES

Ainsi, à la suite de la phase de diagnostic, de concertation et co-construction et de consultation du public et des personnes publiques associées, les élus, convaincus des potentialités de leur territoire ainsi que de l'attractivité associée à une politique environnementale ambitieuse, ont choisi de fixer pour le territoire l'objectif suivant : **TEPOS 2050**. Le territoire produit alors plus d'énergie qu'il n'en consomme. Ceci implique que le territoire cherche à diminuer au maximum ses consommations énergétiques, et compense le reste par une production locale et renouvelable d'énergie.

Pour ce premier Plan Climat Air Énergie Territoriale, les élus ont fait le choix de miser essentiellement sur cet objectif énergétique très ambitieux. En effet, en parvenant à baisser les consommations énergétiques de son territoire et en accroissant sa production d'énergie renouvelable, le Haut Val de Sèvre répondra à de nombreux enjeux soulevés par la Transition énergétique (notamment la baisse des émissions de GES). La Collectivité est également consciente que la Transition d'un territoire ne se fera pas uniquement sur des considérations énergétiques. C'est pour cette raison qu'au-delà de l'objectif TEPOS 2050, la Communauté de Communes souhaite également agir sur une sensibilisation plus large aux enjeux Climat-Air-Énergie et sur l'atténuation de la vulnérabilité et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Ainsi, au-delà de l'objectif TEPOS 2050, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre souhaite engager tout son territoire dans une dynamique territoriale positive en faveur de la Transition énergétique et écologique.

Pour atteindre cet objectif et mettre en œuvre la stratégie de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, un plan d'action intégrant **5 axes stratégiques** propre au Haut Val de Sèvre a donc été développé :

- Axe 1 : Encourager un urbanisme et des mobilités durables,
- Axe 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité,
- Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale,
- Axe 4 : Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies,
- Axe 5 : Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique.

Figure 19 : Axes stratégiques de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre



Chaque axe stratégique mentionné ci-dessus est décliné en orientations opérationnelles et en actions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Ainsi, des **169 pistes d'actions** qui sont ressorties des réunions de concertation et co-construction, **54 mesures ont été retenues et organisées dans 17 fiches actions**. Ces fiches actions, relativement peu nombreuses (au regard d'autres plans d'actions déjà approuvés sur le territoire national), se veulent néanmoins très détaillée et opérationnelle, tant pour les agents de la Communauté de Communes que pour les partenaires extérieurs de cette dernière.

Les 17 fiches actions sont détaillées de la manière suivante, par axe stratégique :

Axe 1 : Encourager un urbanisme et des mobilités durables

- 1.1 Développer les modes de déplacements doux (**action prioritaire**)
 - ✓ Travailler sur l'aménagement des voies douces (*exemple : développer un cahier des charges pour l'aménagement systématique des voies douces*)
 - ✓ Mettre en œuvre un schéma cycle

- 1.2 Développer les mobilités alternatives et les infrastructures associées
 - ✓ Développer la multimodalité, l'intermodalité et les mobilités alternatives (*exemple : réaliser une étude des transports existants et des lieux de rencontre ; créer un Comité de Pilotage « Mobilité »*)
 - ✓ Encourager et faciliter la pratique du covoiturage (*exemple : outil de covoiturage interne à la Communauté de Communes*)

- ✓ Améliorer les dessertes et proposer une offre de transport aux entreprises et aux particuliers (*exemple : mettre en place un système de navettes depuis les gares vers les zones d'activité*)
 - ✓ Informer et prévenir la précarité énergétique dans les déplacements
- **1.3 Encourager la transition énergétique et écologique par le biais des règles d'urbanisme**
 - ✓ Encourager la transition énergétique par le biais des règles d'urbanisme
 - ✓ Sols agricoles et naturels : pérenniser les puits de carbone tout en travaillant sur la préservation des sols
 - ✓ Intégration des éoliennes terrestres dans les paysages urbains
 - ✓ Proposer une offre de logement à proximité des zones d'activités
 - **1.4 Agir sur les mobilités professionnelles du territoire**
 - ✓ Accompagner le développement de Plans de déplacement (*exemple : bilan du PDIE d'Atlansèvre la Crèche – François ; Enquête de mobilité auprès des salariés du Haut Val de Sèvre*)
 - ✓ Encourager la pratique du travail à distance (*exemple : fédérer une communauté de coworkers*)

Axe 2 : Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité

- **2.1 Financer et organiser la politique de Transition énergétique et écologique (action prioritaire)**
 - ✓ Formaliser un budget climat-air-énergie
 - ✓ Mettre en place une stratégie de planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire (*exemple : définir un schéma directeur des énergies renouvelables*)
 - ✓ Engager la Communauté de Communes dans une démarche d'achats durables (*exemple : rédiger et mettre en œuvre une charte des achats publics durables*)
 - ✓ Lancer une gestion différenciée des espaces verts
- **2.2 Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités (action prioritaire)**
 - ✓ Améliorer la performance du patrimoine bâti (*exemple : mobiliser le dispositif du CRER « Accompagnement à la maîtrise de l'énergie dans les collectivités » [AMEC]*)
 - ✓ Améliorer l'efficacité de l'éclairage public
 - ✓ Mettre en avant un bâtiment public pilote comme exemple de la performance énergétique
- **2.3 Conduire le changement au sein des collectivités**
 - ✓ Définir et mettre en œuvre une charte de l'éco-agent
 - ✓ Mettre en place un référent Développement Durable par site de l'intercommunalité
- **2.4 Favoriser les mobilités durables au sein des collectivités**
 - ✓ Former les agents à l'écoconduite
 - ✓ Développer une politique de déplacement durable au sein des collectivités (*exemple : mettre en place l'Indemnité Kilométrique Vélo [IKV] ; Intégrer des véhicules bas carbone dans le cadre du renouvellement de la flotte*)

Axe 3 : Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale

- Organiser une manifestation annuelle autour de la thématique climat-air-énergie (**action prioritaire**)
 - ✓ Organiser une manifestation annuelle

- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation sur les enjeux du PCAET
 - ✓ Sensibiliser et accompagner le personnel de la collectivité, le grand public, les élus et leurs services sur les enjeux du PCAET pour :
 - le personnel de la collectivité
 - le grand public (exemple : réfléchir à la mise en place d'un concours sur le thème Climat-Air-Énergie)
 - les élus et leurs services (exemple : Mise en place d'un « Club des Communes à énergie positive »)
 - ✓ Initier le défi « École à énergie positive »
 - ✓ Impulser une dynamique citoyenne locale en faveur de la transition écologique et énergétique

- Accompagner le territoire pour moins consommer et mieux réduire ses déchets
 - ✓ Réduire et valoriser les biodéchets (déchets verts et alimentaires)
 - ✓ Accompagner les professionnels afin de mieux réduire leurs déchets (exemple : accompagner les démarches mises en place dans le cadre du « Contrat d'Objectifs : Déchets et Économie Circulaire » [CODEC])
 - ✓ Encourager à la réparation et au réemploi (exemple : promouvoir la Recyclerie)
 - ✓ Sensibiliser à la réduction des déchets, au tri, au recyclage et au gaspillage alimentaire

Axe 4 : Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies

- Se doter de moyens pour encourager et développer les énergies renouvelables sur le territoire (**action prioritaire**)
 - ✓ Mettre en place un outil afin d'investir sur des projets de production d'énergies renouvelables (exemple : étudier les outils disponibles, comme une Société d'Économie Mixte Énergie, pour accompagner le développement de projets sur le territoire)

- Prioriser et encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire
 - ✓ Utiliser les toits et surfaces perdues pour poser des panneaux photovoltaïques
 - ✓ Soigner les endroits où implanter les éoliennes et travailler sur l'acceptation des projets éoliens
 - ✓ Développer la production d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation
 - ✓ Encourager et développer les projets de méthanisation
 - ✓ Communiquer sur le potentiel de développement des moulins d'eau pour produire l'électricité
 - ✓ Étudier l'opportunité de développer les réseaux de chaleur sur le territoire
 - ✓ Développer la ressource en bois-énergie sur le territoire

- Améliorer l'accompagnement dans la maîtrise des énergies
 - ✓ Développer une stratégie en matière de rénovation du parc bâti privé
 - ✓ Doter le territoire d'un outil favorisant la transition énergétique (exemple : partenariat ou intégration avec le dispositif départemental ACT'e et/ou le dispositif régional ARTEE)
 - ✓ Renforcer l'intervention et le partenariat avec le CRER
 - ✓ Sensibiliser aux énergies renouvelables pour tous les projets de construction et de rénovation du territoire
 - ✓ Soutenir les filières économiques locales associées à la rénovation énergétique du bâtiment (exemple : réfléchir à la mise en place d'une aide afin d'envoyer un signal favorable aux professionnels)

Axe 5 : Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique

- Favoriser la production locales durables (action prioritaire)
 - ✓ Soutenir l'agriculture locale durable (exemple : mesurer l'opportunité de développer un Projet Alimentaire Territorial ; créer un évènement annuel pour promouvoir les produits locaux)
 - ✓ Sensibiliser et accompagner sur les pratiques agricoles durables et innovantes
 - ✓ Favoriser l'implantation de maraîchers et le développement d'ateliers légumiers
 - ✓ Encourager et inciter au développement de la ressource en bois (exemple : réfléchir à l'installation des chaudières bois au sein des collectivités)
 - ✓ Développer la haie végétale sur le territoire
 - ✓ Planter des arbres
- Encourager une demande locale propice au développement des filières durables du territoire
 - ✓ Favoriser les produits locaux/biologiques dans l'approvisionnement des restaurants collectifs (exemple : diagnostic de l'approvisionnement des produits locaux et biologiques des restaurants collectifs)
 - ✓ Sensibiliser à l'achat responsable et aux circuits courts et de proximité (exemple : promouvoir les points de circuits-courts)
- Préserver la ressource en eau
 - ✓ Mettre en place une politique incitative de gestion de l'eau (exemple : mener une concertation avec le conseil d'exploitation et réfléchir à la mise en place d'une politique de tarification incitative de l'eau pour les consommations d'eau domestique)
 - ✓ Préserver une ressource en eau qualitative (exemple : communiquer davantage sur l'existence du programme Re-Source (site internet, journal local, etc. ; améliorer la filtration d'eau claire dans les stations d'épuration (eau pluviale dans les réseaux d'assainissement)

Afin de mettre en œuvre le plan d'actions du territoire, les fiches actions décrites ci-dessous ont été rédigées. Elles l'ont été dans une optique très opérationnelle. Elles sont ainsi détaillées, avec une volonté de transparence sur la méthode à développer et les moyens (humains et financiers) nécessaires pour atteindre le résultat.

Il est à noter que le plan d'actions est amené à évoluer dans le temps : certaines actions ont été définies de manière précise, tandis que d'autres nécessiteront des études préalables et mériteront d'être affinées. De nouvelles actions pourront également alimenter le PCAET au cours de sa mise en œuvre.

Ci-dessous, un exemple de fiche action sur le développement des modes de déplacements doux.



Fiche action n° 1.1	Développer les modes de déplacements doux		
Date de la mise en oeuvre : .../.../...		Date de la mise à jour : 13/12/2018	

Etat de l'avancement
<input type="checkbox"/> Non programmé <input type="checkbox"/> Programmé <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Terminé

Axes stratégiques
Axe 1 : Encourager un urbanisme et des mobilités durables

Présentation de l'action	
Descriptif de l'action	Calendrier

Mettre en œuvre un schéma cyclable	2019				2024
Etude schéma directeur Vélo : Déterminer les principaux itinéraires pouvant faire l'objet d'un déplacement en vélo. Repérer et inventorier des itinéraires, des pistes et des itinéraires cyclables entre les communes du territoire. 3 catégories d'usage sont à prévoir : récréative, régulière, professionnelle. Faire en sorte que les itinéraires relient les zones d'habitat aux centres-villes, aux gares, aux zones d'activités, le marché et aux parcs de loisirs comme la piscine communautaire.					
Vérifier la cohérence du schéma avec d'autres plans comme par exemple le schéma touristique départemental.					
Réaliser un benchmarking des solutions efficaces pour développer la pratique du vélo (aménagement des voies, mise en réseau des associations...).					
Elaborer un plan de jalonnement, définir les besoins en termes d'équipements et de services liés à l'usage du vélo. Prévoir un temps de concertation.					
Valider le plan de financement pour la mise en oeuvre des aménagements et du balisage prévus par le schéma cyclable.					
Mise en œuvre des aménagements et des balisages prévus dans le schéma.					
Travailler sur l'aménagement des voies douces	2019				2024
Réaliser un benchmarking des solutions efficaces sur le territoire national					
Développer un cahier des charges afin de permettre la mise en oeuvre systématique des aménagements de voies douces.					
Inclure systématiquement ce cahier des charges dans tous les projets futurs et les inscrire dans les appels d'offre.					
Mettre à jour le plan routier des communes en redimensionnant des chemins piétonniers et cyclables existants et en ajoutant le tracé des nouveaux chemins ainsi que les dispositifs de sécurité associés.					



Sensibiliser auprès des citoyens, des entreprises (notamment les acteurs touristiques) sur la pratique de la marche, du vélo et du vélo à assistance électrique (VAE) à travers les articles de presse et des animations telles que l'inauguration des stations vélos ou journées sportives.					
Mise à disposition de VAE sous forme de prêt.					

Mise en oeuvre	Partenaires mobilisés	Dispositif(s) financier(s)
<ul style="list-style-type: none"> Chargé de mission Energie (Service urbanisme) Service aménagement Service culture/patrimoine/tourisme CIAS 	<ul style="list-style-type: none"> Tissu associatif (exemple : comités départementaux) Département des Deux-Sèvres (pour la partie tourisme) Région Nouvelle-Aquitaine (pour la partie tourisme) Habitants Conseils de Développement 	<ul style="list-style-type: none"> ADEME (AMI "French Mobility" - AAP "Vélos et Territoires") Département et Région pour la partie tourisme Européen (pour la partie tourisme)
Pilote(s) dans la mise en oeuvre : Services de la collectivité		

Moyens consacrés par la collectivité		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Moyens humains en homme/ETP	Chargé mission Energie	0.5	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1
	Autre(s) service(s) : Aménagement Tourisme	0.1 0.1	0.2 0.1	0.5	0.2	0.2	0.2
Coût en euros		En 2019 - 2020 : 70 à 100 000 € l'étude		Aménagements + Communication + VAE (exemple : 50 000€ pour achat 50 VAE)	Aménagements + Communication + VAE	Aménagements + Communication + VAE	Aménagements + Communication + VAE
Nature des dépenses		Etudes, aménagements, communication, dotation VAE					



Objectifs	Gains attendus de l'action	Domaine d'applications
<p>Augmenter la part modale des modes de déplacements doux, dont le déplacement à vélo (aujourd'hui 1% pour atteindre 3% en vélo) (même échelle de grandeur que les objectifs nationaux : 2,7% à 9% à l'horizon 2024)</p> <p>→ Réduire l'usage des voitures pour les courtes distances</p> <p>→ Encourager l'usage des déplacements doux pour le trajet domicile-travail</p>	<p>Gains attendus en termes de gaz à effet de serre : 830 t CO2e par an</p> <p>Gains attendus en termes de polluants atmosphériques : Négligeable pour SO2, COVNM, NH3, PM10 et PM2,5 2 t NOx par an</p> <p>Gains attendus en termes de consommation énergétique : 2 250 MWh par an (gasoil)</p>	

Freins	Facilitateurs
<p>Insécurité des pistes cyclables</p> <p>Peu d'aménagements et de pistes cyclables sur le territoire</p> <p>Changement des habitudes</p>	<p>PLUi peut permettre des acquisitions foncières et imposer la mise en place de dispositifs favorisant les mobilités douces (par exemple : obligation pour tout nouveau bâtiment d'activités de disposer d'un stationnement vélo).</p>

Indicateurs	Cibles	Qualité de l'air
<ul style="list-style-type: none"> de mise en œuvre (taux de mise en œuvre) : Nombre de kilomètres des pistes cyclables, d'itinéraires vélos balisés de performance (mesure les effets) : Nombre d'utilisateur du système de prêt de vélo 	<p>Habitants et Touristes</p>	<p>Impactée positivement par chaque déplacement à moteur thermique remplacé au profit du vélo et de la marche</p>



Retours d'expérience
<p>Retour d'expérience de Buxerolles pour la concertation avec les citoyens sur la mise en œuvre d'un schéma cyclable</p> <p>Buxerolles a souhaité développer les mobilités actives. Son schéma communal prévoit entre autres de nouveaux aménagements cyclables et le traitement de 50 % des points de discontinuité sur le territoire. En effet, avec des parcours continus et sécurisés, les habitants aujourd'hui très dépendants de la voiture seront plus à même de se déplacer en vélo ou à pied.</p> <p>Dans cette perspective, la Ville a animé un diagnostic participatif du territoire entre mars et septembre 2016 auprès des conseils participatifs et d'autres acteurs ressources du territoire : le conseil des aînés, le relais des assistantes maternelles... Le but était de recenser, par quartier, les déplacements « utiles » du quotidien (domicile – travail, principaux points d'intérêt) réalisés à pied ou à vélo à partir de premières données sur carte, puis de faire ressortir les difficultés et les facilités rencontrées sur ces parcours.</p> <p>Plusieurs réunions avec les habitants ont permis de travailler sur ces cheminements, mais aussi d'organiser des ateliers sur des enjeux spécifiques comme la signalisation ou les équipements vélo. L'ensemble des travaux ont été remis à la mairie à l'automne 2016 pour alimenter le schéma communal des mobilités actives et les prises de décisions techniques et politiques.</p> <p>Source : https://cler.org/le-reseau/retours-experience/a-buxerolles-un-diagnostic-participatif-pour-reperer-les-discontinuites-des-parcours-pietons-et-cyclables/</p>



V. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Ce livre blanc retrace ainsi le processus ayant permis de synthétiser près de 169 pistes d'actions en 17 fiches actions opérationnelles et pragmatiques. Ce chiffre atteste de la richesse des échanges en atelier thématique, en réunion citoyenne sur le territoire et également lors des entretiens menés.

Le prochain défi pour les acteurs du territoire sera lié à la mise en œuvre concrète des actions retenues dans le futur Plan Climat Air Énergie Territorial. En se fixant un cap avec l'objectif "TEPOS 2050", en dessinant les 5 axes stratégiques de son plan d'actions pour les 6 prochaines années à venir et en déterminant des actions prioritaires, la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre se veut à la fois ambitieuse et déterminée pour répondre aux enjeux liés à la Transition énergétique de son territoire.

Elle remercie vivement les participants pour leur implication ayant permis la réalisation de ce cahier de la concertation et compte sur l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre au territoire de poursuivre et accentuer la dynamique territoriale de Transition impulsé. La Collectivité ne peut espérer atteindre l'objectif « Territoire à Énergie Positive » seule, sans une mobilisation générale et volontaire de l'ensemble des acteurs du Haut Val de Sèvre soucieux du devenir de leur territoire.



GLOSSAIRE

Adaptation	Un concept défini par le Troisième Rapport d'évaluation du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) comme « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. »
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie Cet établissement public à caractère industriel et commercial, est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Etat. Sa mission est d'agir en incitant à réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement Une ADIL a « pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial » (extrait de l'article L.366-1 du CCH).
BILAN GES	Un bilan GES est une évaluation de la masse totale de GES émises (ou captées) dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation. Il permet d'identifier les principaux postes d'émissions et d'engager une démarche de réduction concernant ces émissions par ordre de priorité.
Bio GNV	Le bioGNV est une version renouvelable du Gas Naturel Véhicule (voir GNV) qui a les mêmes caractéristiques que ce dernier. Le bioGNV est produit par la méthanisation des déchets organiques.
Biogaz	Le biogaz est un gaz combustible, mélange de méthane et de gaz carbonique, additionné de quelques autres composants. Le biogaz est issu d'une production renouvelable
Biométhane	Gaz produit à partir de déchets organiques.
Bois énergie	Le bois énergie est le terme désignant les applications du bois comme combustible en bois de chauffage. Le bois énergie est une énergie entrant dans la famille des bioénergies car utilisant une ressource biologique. Le bois énergie est considéré comme étant une énergie renouvelable car le bois présente un bilan carbone neutre (il émet lors de sa combustion autant de CO ₂ qu'il n'en a absorbé durant sa croissance).
CCNUCC	Convention Cadre des Nations unies sur les changements climatiques Elle a été adoptée au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 par 154 États auxquels il faut ajouter la totalité des membres de la Communauté européenne.



CH₄	<p>Méthane</p> <p>Dans le contexte d'un bilan carbone, c'est un gaz à effet de serre émis par exemple par l'élevage, l'exploitation des décharges, etc.</p>
Chaleur fatale	<p>C'est une production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée.</p> <p>Les sources de chaleur fatale sont très diversifiées. Il peut s'agir de sites de production d'énergie (les centrales nucléaires), de sites de production industrielle, de bâtiments tertiaires d'autant plus émetteurs de chaleur qu'ils en sont fortement consommateurs comme les hôpitaux, de réseaux de transport en lieu fermé, ou encore de sites d'élimination comme les unités de traitement thermique de déchets.</p>
CO₂	Dioxyde de carbone
CO₂e	<p>L'équivalent CO₂</p> <p>C'est une unité créée par le GIEC pour comparer les impacts des différents gaz à effet de serre en matière de réchauffement climatique et pouvoir cumuler leurs émissions.</p> <p>Les différents gaz à effet de serre (GES) se distinguent entre autres par la quantité d'énergie qu'ils sont capables d'absorber et par leur « durée de vie » dans l'atmosphère.</p>
COP 21	<p>Une COP est une grande conférence internationale sur le climat qui réunit les États engagés depuis 1992 par la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. COP signifie « Conference of parties », les "parties" étant les signataires de la Convention (195 pays + l'Union européenne). L'objectif est de faire le point sur l'application de la Convention et négocier les nouveaux engagements.</p> <p>La COP21 est la 21e Conférence des parties (COP) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, réunissant 195 États et l'Union Européenne, après celle de Varsovie (COP19) et Lima (COP20). Elle s'est tenue du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris-Le Bourget (93), sous présidence française.</p>
CRER	<p>Centre Régional des Energies Renouvelables</p> <p>Le CRER est une interface active entre les pouvoirs publics, les collectivités locales, les particuliers et les professionnels.</p> <p>Il facilite le recours aux énergies renouvelables par des actions de promotion et d'assistance technique, en toute indépendance et objectivité. Il mène ses missions en faveur de la maîtrise de l'énergie et des filières énergétiques renouvelables.</p>
ENEDIS	ENEDIS gère le réseau d'électricité en France
EnR	<p>Energie renouvelable</p> <p>Les énergies renouvelables sont essentiellement des sources d'énergie disponibles sans limite de temps ou qui peuvent être restituées plus rapidement qu'elles ne sont consommées à l'échelle humaine (exemple :</p>



	énergie hydraulique, éolienne, solaire, géothermique, biomasse, etc.).
Eolienne	Une éolienne est une machine tournante permettant de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie cinétique de rotation, exploitable pour produire de l'électricité.
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunal. C'est une structure administrative française regroupant plusieurs communes afin d'exercer certaines de leurs compétences en commun. Il s'agit de la forme la plus aboutie d'intercommunalité.
GEIC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat Le GIEC a été créé en 1998 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'organisation météorologique mondiale. La mission du GIEC est de rassembler des données socio-économiques et scientifiques afin de permettre l'évaluation des risques climatiques engendrés par l'activité humaine. Le GIEC doit proposer des solutions alternatives d'adaptation et de prévention à ces risques.
Géothermie	La géothermie (du grec « gè » qui signifie terre et « thermos » qui signifie chaud) est l'exploitation de la chaleur du sous-sol. Cette chaleur est produite pour l'essentiel par la radioactivité naturelle des roches constitutives de la croûte terrestre. Elle provient également, pour une faible part, des échanges thermiques avec les zones internes de la Terre dont les températures s'étagent de 1 000°C à 4 300°C.
GES	Gaz à effet de serre La basse atmosphère terrestre contient naturellement des gaz dits « Gaz à Effet de Serre » qui permettent de retenir une partie de la chaleur apportée par le rayonnement solaire. Sans cet « effet de serre » naturel, la température à la surface de la planète serait en moyenne de -18°C contre +14°C actuellement. L'effet de serre est donc un phénomène indispensable à la vie sur Terre. Bien qu'ils ne représentent qu'une faible part de l'atmosphère (moins de 0.5%), ces gaz jouent un rôle déterminant sur le maintien de la température. Par conséquent, toute modification de leur concentration déstabilise ce système naturellement en équilibre.
GNL	Gaz naturel liquéfié C'est du gaz naturel de qualité commerciale condensé à l'état liquide. Il se compose essentiellement de méthane mais comprend aussi jusqu'à 10 % d'éthane et de petites quantités d'autres composés.
GNV	Gaz Naturel Véhicule Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) est du gaz naturel utilisé comme carburant soit sous forme comprimé appelé Gaz Naturel Comprimé (GNC), soit sous forme liquide appelé Gaz Naturel Liquide (GNL). Sous forme comprimée, le GNV est délivré via des réseaux de distribution.
GRDF	Gaz Réseau Distribution France



	Service de distribution de gaz en France
GWh	Gigawattheure. 1 GWh = 1 000 000 kWh
Hydroélectricité ou énergie hydraulique	L'énergie hydroélectrique est produite par transformation de l'énergie cinétique de l'eau en énergie mécanique puis électrique.
Livre blanc	Le Livre blanc est le document qui compile les propositions exprimées en ateliers thématiques ; il constitue la pièce maîtresse de la phase de construction du PCAET dans laquelle une analyse technique des propositions sera effectuée par les services de la collectivité.
LTECV	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.
Méthanisation	La méthanisation (encore appelée digestion anaérobie) est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène (réaction en milieu anaérobie).
MWh	Mégawattheure. 1 MWh = 1000 kWh
N₂O	Protoxyde d'azote Dans le contexte d'un bilan carbone, c'est un gaz à effet de serre émis, par exemple, par la transformation des produits azotés tels que les engrais, fumier et lisier dans le secteur agricole
NEGAWATT	Association fondée en 2011 prônant l'efficacité et la sobriété énergétique
NH₃	Ammoniac L'ammoniac (NH ₃) est un polluant surtout lié aux activités agricoles (rejets organiques de l'élevage) mais également induit par l'usage de voitures équipées d'un catalyseur.
NOx	Oxydes d'azote Ce sont des gaz d'échappement qui sont nocifs pour la santé
OAP	Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) Elles constituent l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des quartiers ou des secteurs de son territoire.
PAC	Pompe à chaleur La pompe à chaleur est un équipement de chauffage thermodynamique dit à énergie renouvelable. La PAC prélève les calories présentes dans un milieu naturel l'air, l'eau, la terre ou le sol, pour la transférer en l'amplifiant vers un



	autre milieu par exemple un immeuble ou un logement, pour le chauffer.
PCAET	Plan Climat Air-Énergie Territorial Outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.
PLU	Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
POPE	Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique Loi qui fixe un objectif dit de « Facteur 4 », soit une réduction par 4 des émissions de GES d'ici 2050.
Repair Café	C'est un atelier qui est consacré à la réparation d'objets et est organisé à un niveau local sous forme de tiers-lieu, entre des personnes qui habitent ou fréquentent un même endroit (exemple : un quartier ou un village)
RGE	Mention « Reconnu Garant de l'Environnement » La mention RGE est apposée sur un certain nombre de qualifications permettant d'identifier un professionnel compétent pour des travaux de rénovation énergétique et porteur des aides de l'Etat.
Séquestration de carbone	La séquestration de carbone est le captage et stockage du carbone de l'atmosphère dans des puits de carbone (comme les océans, les forêts et les sols) par le biais de processus physiques et biologiques tels que la photosynthèse.
Solaire photovoltaïque	L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou posés sur le sol.
Solaire thermique	Le principe du solaire thermique consiste à capter le rayonnement solaire et à le stocker dans le cas des systèmes passifs (véranda, serre, façade vitrée) ou, s'il s'agit de systèmes actifs, à redistribuer cette énergie par le biais d'un circulateur et d'un fluide caloporteur qui peut être de l'eau, un liquide antigel ou même de l'air.
Solaire thermodynamique	L'énergie solaire thermodynamique produit de l'électricité via une production de chaleur.
SRCAE	Schémas Régionaux Climat Air Energie Le SRCAE est la déclinaison au niveau régional des axes stratégiques de la loi de Grenelle II pour l'aménagement du territoire en lien avec le développement durable.
TEPOS	Territoire à Energie POSitive : C'est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.



Tiers lieux	Les tiers lieux sont des centres de travail et espaces de coworking
Vulnérabilité	La vulnérabilité désigne le degré par lequel un territoire peut être affecté négativement par un aléa (elle dépend de l'existence ou non de systèmes de protection, de la facilité avec laquelle une zone touchée va pouvoir se reconstruire etc.).



ANNEXES

Table des illustrations

FIGURE 1 : LE MECANISME DE L'EFFET DE SERRE (1) - SOURCE : ADEME, 2013	4
FIGURE 2 : LE MECANISME DE L'EFFET DE SERRE (2)- SOURCE : ADEME, 2013	4
FIGURE 3 : POSITIONNEMENT DU PCAET DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - SOURCE : E6	7
FIGURE 4 : COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE.....	8
FIGURE 5 : LA CHRONOLOGIE DES REUNIONS ORGANISEES SUR LE TERRITOIRE	11
FIGURE 6 : EXEMPLE DE PRESENTATION DES ACTIONS EXISTANTES OU EN COURS SUR LE TERRITOIRE.....	15
FIGURE 7 : EXEMPLE DES ACTIONS PROPOSEES LORS DE L'ATELIER THEMATIQUE « EFFICACITE ENERGETIQUE » DU 8 FEVRIER 2018	16
FIGURE 8 : EXEMPLE DU TRAVAIL D'APPROFONDISSEMENT DE L'ATELIER THEMATIQUE « EFFICACITE ENERGETIQUE » DU 1ER MARS 2018	17
FIGURE 9 : APPEL A PARTICIPATION AUX ATELIERS THEMATIQUES AU GRAND PUBLIC	18
FIGURE 10 : ACTEURS DU TERRITOIRE LORS D'UN ATELIER THEMATIQUE	19
FIGURE 11 : EXEMPLE D' ACTIONS PROPOSEES SOUS LE SOUS-THEME « EFFICACITE ENERGETIQUE » DE L'ATELIER 1 : « QUELLES ENERGIES POUR DEMAIN ? » AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE DU 22 MARS 2018	20
FIGURE 12 : PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION CITOYENNE	22
FIGURE 13 : LES COMEDIENS JOUANT UNE SAYNETE	23
FIGURE 14 : L'INTRODUCTION DE LA SOIREE CONCERTATION CITOYENNE DU 22 MARS 2018	23
FIGURE 15 : DE GAUCHE A DROITE, LE « JOKER » ET LE CONSULTANT POUR COORDONNER LES ECHANGES	24
FIGURE 16 : UN CITOYEN PREND LA PAROLE (REUNION CITOYENNE DU 5 AVRIL 2018)	24
FIGURE 17 : DIFFERENTS EXTRAITS DE PRESSE LOCALE RELATANT LE PROCESSUS DE CONCERTATION DU PCAET DU HAUT VAL DE SEVRE ..	24
FIGURE 18 : PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE ET DU CLASSEMENT	52
FIGURE 19 : AXES STRATEGIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE	58



Comptes-rendus Conférence Intercommunal des Maires - Plan Climat Air Énergie Territorial

2017.06.19 - Lancement

2018.02.01 - Présentation du diagnostic

2018.02.08 - Ateliers thématiques et établissement de la stratégie 1

2018.03.01 - Ateliers thématiques et établissement de la stratégie 2

2018.07.09 - Établissement du plan d'actions 1

2019.10.01 - Établissement du plan d'action 2

Comptes-rendus concertation citoyenne

2018.03.01 - Présentation des diagnostics et lancement de la concertation

2018.03.14 - Thématique Énergie

2018.03.22 - Thématique Mobilité

2018.04.05 - Thématique Consommation/Déchets

Comptes-rendus ateliers thématiques acteurs du territoire

2018.03.22 - Présentation des diagnostics et des ateliers

2018.03.22 - Atelier Énergie

2018.03.22 - Atelier Mobilité

2018.03.22 - Atelier Consommation/Déchets





COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le 19/06/2017

Objet de la réunion	Présentation et sensibilisation des élus au cadre du PCAET	Diffusé le	
----------------------------	--	-------------------	--

Pièce jointe :

Ordre du jour :

1. Introduction des enjeux et présentation de la structure
2. Présentation des phases et étapes associées à chacune des phases
3. Echanges
4. A faire

Présents : GRILLON Gérard (Saint-Maixent l'École/ Conseiller municipal délégué à l'urbanisme) ; Rémi PAPOT (Saivres/ Elu référent à l'urbanisme / Maire de Saivres) ; SOUCHARD Florent (Saivres/ Adjoint au maire de Saivres) ; BOUTIN Christian (Soudan/ Conseiller suppléant) ; RICORDEL Michel (Souvigné/ Maire de Souvigné) ; PERGET Daniel (Souvigné/ Membre des commissions communales "affaires générales et budget" , "Patrimoine et Urbanisme", "Appel d'offres" Délégué titulaire au SIEDS) ; DRAPEAU Jean-Luc (Azay-Le-Brûlé/ Maire d'Azay-le-Brûlé) ; COMTE Bernard (Bougon/ Maire de Bougon) ; FURSTOSS Vincent (Bougon/ Adjoint au Maire) ; BILLEROT Jérôme (Exireuil/ Maire de Exireuil) ; COSSET Joël (François/ Maire de François) ; LE POIVRE Bruno (La Crèche/ Conseiller titulaire de la Crèche) ; UGUEN Mathilde (Haut Val de Sèvre/ Responsable temporaire service urbanisme) ; COQUEBLIN-GUERIN Carole (Haut Val de Sèvre/ Chargée de mission PLUi) ; PAPIN Olivier (ECIC/E6/ Consultant Environnement) ; PAVY Hadrien (ECIC/E6/ Assistant Ingénieur d'étude).

I. INTRODUCTION DES ENJEUX ET PRESENTATION DE LA STRUCTURE

II. PRESENTATION DES PHASES ET ETAPES ASSOCIEES A CHACUNE DES PHASES

III. ECHANGES

La commune de La Crèche est engagée dans un Agenda 21, ECIC a récupéré la synthèse de son programme d'action.

Le SIEDS a signé avec la Région Nouvelle Aquitaine une convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Transition Énergétique.

Le barrage de la Touche Poupart constitue une importante surface en eau. Constitue-t-il un capteur de carbone ?

IV. A FAIRE

Vérifier si le barrage de la Touche Poupart constitue un capteur de carbone (ECIC)





COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le 1er février 2018

Objet de la réunion	Présentation des diagnostics aux élus	Diffusé le	05/04/2018
----------------------------	---------------------------------------	-------------------	------------

Pièce jointe : Diaporama

Ordre du jour :

1. Présentation des résultats des diagnostics
2. Echanges
3. Quizz

Présents : JOLLET Didier (AVON) ; DRAPEAU Jean-Luc (AZAY-LE-BRÛLE/ Maire d'Azay-le-Brûlé) ; COMTE Bernard (BOUGON/ Maire de Bougon) ; MISSIOUX Marie-Pierre (CHEVREUX) ; BLIN Bernard (CHEVREUX/ Adjoint en charge de l'urbanisme) ; DUPUIS Christian (EXIREUIL) ; LAVALT Claude (FRANCOIS/ 1^{er} Adjoint) ; LE POIVRE Bruno (LA CRECHE/ Adjoint) ; SAINTON Jean-Paul (NANTEUIL) ; MARCUSSEAU Régis (PAMPROUX/ Adjoint) ; AUZURET Patrice (SAINTE-EANNE) ; CAILLETON Jacques (SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT/ Conseiller municipal) ; PAPOT Rémi (SAIVRES/ Le Maire de Saivres - Conseiller municipal) ; SOUCHARD Florent (SAIVRES/ Adjoint au maire de Saivres) ; BOUTIN Christian (SOUDAN/1er adjoint) ; RICORDEL Michel (SOUVIGNE/ Maire de Souvigné) ; COQUEBLIN-GUERIN Carole (Haut Val de Sèvre/ Communauté de communes Haut Val de Sèvre – Chargée de mission PLUi) ; SAUVANET Sémia (Haut Val de Sèvre/ Communauté de communes Haut Val de Sèvre – Responsable service urbanisme) ; UGUEN Mathilde (Haut Val de Sèvre/ Communauté de communes Haut Val de Sèvre – Chargée de mission énergie et urbanisme) ; PAPIN Olivier (ECIC/E6/ Consultant Environnement) ; LESPY Lucille (ECIC/E6/ Ingénieure Conseil) ; COLIN Alexandre (ACPP/ Paysagiste DPLG).

Excusés : COSSET Joël (FRANCOIS/ Maire de François) ; MATHIS Philippe (LA CRECHE/ Maire de La Crèche) ; GRILLON Gérard (SAINT-MAIXENT L'ECOLE/ Conseiller municipal délégué à l'urbanisme) ; PROUST Didier (SOUDAN/ Maire de Soudan).

I. PRESENTATION DES RESULTATS DES DIAGNOSTICS

La présentation est jointe à ce compte-rendu.

La séance est introduite par Monsieur Rémi PAPOT, Vice-président en charge de l'urbanisme.

Olivier PAPIN, Lucile LESPY (ECIC) et Alexandre COLIN (ACPP) présentent les résultats des diagnostics.

II. ECHANGES

Monsieur LE POIVRE s'interroge sur la présence d'Ammoniac (NH₃) parmi les polluants atmosphériques. Il serait interdit en France depuis environ 4 ans.

La présence d'Ammoniac est liée à une réaction chimique, comme l'explique l'Atmo Nouvelle-Aquitaine dans son rapport. « *L'Ammoniac provient essentiellement de l'épandage d'engrais minéraux sur les cultures : le sol transforme en ammoniac, l'azote apporté par les engrais. L'autre part des émissions est liée aux déjections animales* ».

Madame MISSIOUX demande à connaître les critères pour le classement des Communes sensibles à la qualité de l'air.



C'est le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) approuvé en 2013 sur le Poitou-Charentes qui a identifié 105 Communes sensibles à la qualité de l'air. Sur le Territoire du Haut Val de Sèvre, 9 communes sont concernées : La Crèche, François, Nanteuil, Pamproux, Romans, Saint-Eanne, Sainte-Néomaye, Saint-Martin-de-Saint-Maixent et Soudan.

La détermination des zones sensibles est définie dans un guide national validé par le Ministère en charge de l'environnement, et tient compte de plusieurs paramètres : concentration en polluants, émissions et vulnérabilité du territoire. En ex-région Poitou-Charentes, seuls les oxydes d'azote (NOx) participent à l'identification des Communes sensibles. Les dépassements des valeurs limites réglementaires relatives au NOx concernent presque exclusivement les sites de proximité (routière, industrielle ou hyper centre urbain). Ainsi, il ressort trois catégories de communes sensibles sur le territoire Poitou-Charentes :

- Communes sous influence des grands axes de circulation ;
- Communes appartenant à des zones de fortes densités de population ;
- Communes accueillant des sites industriels.

Sur le territoire du Haut Val de Sèvre, neuf communes sont considérées comme sensible à la qualité de l'air, du fait de la présence des autoroutes A10 et A83.

La géothermie collective est abordée. Les élus se demandent si cette énergie peut être déployée sur le territoire.

La densité énergétique du territoire est trop faible. Le potentiel de développement n'est donc pas très intéressant. Une étude technique pourrait être réalisée en vue d'un projet d'ensemble, par exemple, afin de s'assurer de la faisabilité financière.

Le bio-méthane est abordé. C'est une ressource plus favorable à l'environnement qui impactent moins la qualité de l'air. En effet, le méthane qui serait rejeté dans l'air sans action de l'homme peut être capté pour fabriquer de l'énergie. Ce bio-méthane peut-être obtenu par des usines de méthanisation. Le territoire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a d'ailleurs un fort potentiel de développement de cette énergie.

La question de l'hydrogène est abordée. De plus en plus de mode de transport équipé d'hydrogène se développe. L'hydrogène, stocké dans les réservoirs, est transformé en électricité grâce à une pile à combustion. L'hydrogène produit à partir de ressources renouvelables est considéré comme non polluant. Aujourd'hui, cette source d'énergie est difficile à stocker en raison de son poids (11 fois plus léger que l'air que nous respirons). Le réseau de gaz actuel peut absorber jusqu'à 20% de d'hydrogène.

Les émissions liées à l'agriculture poses questions. Monsieur AUZURET s'intéresse aux Gaz à Effet de Serre émis par l'élevage. Est-il plus intéressant de faire un élevage sur lisier ou sur paille ? Lequel à le moins d'impact ?

Réponse : De nombreuses études sont en cours sur le sujet (comparaison des émissions d'ammoniac (NH3), de protoxyde d'azote (N2O) et de méthane (CH4) pour les élevages sur litière paille, sur litière en sciure ou sur lisier). Il semblerait qu'au point de vue des émissions de gaz à effet serre l'élevage sur litière soit plus avantageux, mais sans que cela soit significatif.

Les élus sont inquiets de la disparition de l'élevage dans les décennies à venir. L'élevage sera alors remplacé par de la culture. La qualité de l'eau va en pâtir. Les surfaces enherbées protègent plus efficacement les eaux brutes. Les élus souhaitent donc rester vigilant sur la question de l'élevage.



Les élus rappellent que la collectivité pourra mettre en place des actions en faveur de l'environnement mais que certaines seront mise en place à l'échelle nationale.

III. QUIZZ

La séance est conclue par une activité ludique proposée aux participants : répondre à un quizz sur les résultats du diagnostic via l'application Kahoot.it.

La prochaine étape est l'élaboration de la stratégie. Une réunion est fixée le 8 février 2018 à 18h30 dans les locaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.





COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le 8 février 2018

Objet de la réunion	Définition de la stratégie territoriale	Diffusé le	05/04/2018
----------------------------	---	-------------------	------------

Pièce jointe : Diaporama

Ordre du jour :

1. Présentation synthétique du diagnostic.
2. Présentation des actions réalisées ou en cours sur les différentes communes.
3. Présentation de différents scénarii possibles pour le territoire.
4. Echanges sur les orientations stratégiques du territoire : méthode de la fleur de lotus.

Présents : DRAPEAU Jean-Luc (AZAY-LE-BRULE/ Maire d'Azay-le-Brûlé) ; COMTE Bernard (BOUGON/ Maire de Bougon) ; FURSTOSS Vincent (BOUGON/ Conseiller municipal) ; TANNEAU Vincent (BOUGON/ Conseiller municipal) ; BLIN Bernard (CHEVREUX/ Adjoint en charge de l'urbanisme) ; LAVALT Claude (FRANCOIS/1^{er} Adjoint) ; LE POIVRE Bruno (LA CRECHE/ Adjoint) ; MARCUSSEAU Régis (PAMPROUX/ Adjoint) ; LARGEAUD Roger (SAINTE-NEOMAYE/ Maire de SAINTE-NEOMAYE) ; THIOT Daniel (SAINTE-NEOMAYE/ Adjoint) ; CAILLETON Jacques (SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT/ Conseiller municipal) ; PAPOT Rémi (SAIVRES/ Maire de Saivres – Vice Président en charge de l'urbanisme) ; SABOURIN Jean Marie (SALLES/1^{er} Adjoint) ; BOUTIN Christian (SOUDAN/1^{er} adjoint) ; PERGET Daniel (SOUVIGNE/ Adjoint) ; COQUEBLIN-GUERIN Carole (Haut Val de Sèvre/ Communauté de communes Haut Val de Sèvre –Chargée de mission PLUi) ; SAUVANET Sémia (Haut Val de Sèvre/ Communauté de communes Haut Val de Sèvre – Responsable service urbanisme) ; UGUEN Mathilde (Haut Val de Sèvre/ Communauté de communes Haut Val de Sèvre – Chargée de mission énergie et urbanisme) ; PAPIN Olivier (ECIC/E6/ Consultant Environnement) ; LESPY Lucile (ECIC/E6/ Ingénieure Conseil) ; COLIN Alexandre (ACPP/ Paysagiste DPLG).

Excusés : COSSET Joël (FRANÇOIS/Maire de FRANÇOIS) ; MATHIS Philippe (La CRECHE/Maire de LA CRECHE) ; BILLEROT Christophe (NANTEUIL/ maire de NANTEUIL) ; GRILLON Gérard (SAINT-MAIXENT L'ECOLE/ Conseiller municipal délégué à l'urbanisme) ; PROUST Didier (SOUDAN/ Maire de Soudan).

I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU DIAGNOSTIC

Les élus débattent des différentes thématiques abordées dans la présentation synthétique du diagnostic. Des échanges ont lieu sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Quelle est la différence entre la production d'une éolienne et de petites installations photovoltaïques ? Une éolienne de 2MW représente 3400 fois un panneau de 1KW.

La question du mixe énergétique, c'est-à-dire créer de l'énergie renouvelable par différent moyen et en utilisant différente source d'énergie renouvelable (vent, soleil...) est abordée et est vue comme une solution pour le Territoire.

La production d'hydroélectricité fait l'objet de discussion. Cette source d'énergie est peu présente sur le territoire. Nous avons la chance d'avoir des barrages sur le territoire. Néanmoins, le bureau d'études indique que le cout de mise en œuvre est important pour un gain très faible au vu de la force hydraulique mobilisable.

Le comité de pilotage traite également de la rénovation énergétique de l'habitat en indique qu'il est essentiel d'informer les habitants des aides disponibles. La mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique pourrait être une solution.

Les plateformes de rénovation énergétique constituent un service public. Elles assurent l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement et complètent le dispositif des Points rénovation info service (PRIS).

Une plateforme de rénovation énergétique a pour objectifs de :

- mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire en cohérence avec les objectifs nationaux ;



- stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte ;
- contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du signe RGE (reconnu garant de l'environnement) ;
- engager le secteur bancaire et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE, etc.) pour proposer une offre de financement adéquate.

L'agriculture est évoquée au travers de la méthanisation. Le comité de pilotage précise qu'il est essentiel d'être proche d'un réseau et que l'alimentation du méthaniseur se fasse dans un rayon restreint.

Les élus se demandent comment est stocké le carbone dans la végétation. Le bureau d'études explique que le CO₂ est capté dans l'air par la plante qui se sert du carbone pour se développer en aérien et en souterrain.

II. PRESENTATION DES ACTIONS REALISEES OU EN COURS SUR LES DIFFERENTES COMMUNES

III. PRESENTATION DE DIFFERENTS SCENARII POSSIBLES POUR LE TERRITOIRE

Les élus souhaitent s'engager fortement dans la transition énergétique et choisissent un scénario volontariste : être un Territoire à Energie Positive en 2050.

IV. ECHANGES SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE : METHODE DE LA FLEUR DE LOTUS

Afin de structurer les échanges, 4 groupes de travail ont été constitué sur des thématiques choisies par les élus : transports, énergies renouvelables, efficacité énergétique et agriculture.

Nous avons utilisé la méthode de la fleur de lotus : en partant d'une idée centrale, ici les thèmes des différents ateliers, différents axes de travail possibles sont identifiés. Ces axes constituent les pétales de la fleur.

Voici les potentielles actions locales en faveur des enjeux du PCAET évoquées lors des ateliers :



3.1 Le transport

- Ramassage scolaire : adapter des véhicules en fonction du nombre d'élèves à transporter et utiliser des biocarburants ;
- Mettre en place des navettes (électriques) vers le marché, les commodités etc. pour les personnes ne pouvant se déplacer seules. Ce projet pourrait être financé par le biais des publicités sur les véhicules ;
- Optimiser l'utilisation du TER, plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite et mettre en place des navettes vers les gares ;
- Développer le covoiturage : permettre le stationnement aux véhicules de covoiturage, les coupler avec les gares (pôles intermodalités) et les bornes électriques, encourager ce mode de transport par la communication ;
- Réduire la circulation des camions, développer le transport ferroviaire et le ferroutage

3.2 L'efficacité énergétique

- Mettre en place le concept de club d'entreprise ;
- Promouvoir des dispositifs et des plans de rénovation énergétique ;
- Mettre en place une plateforme d'efficacité énergétique ;
- Renforcer le rôle du CRER ;
- Travailler le sujet de la précarité énergétique ;
- Mettre en place une politique d'extinction et gestion de la puissance de l'éclairage public (Trame noire) ;
- Favoriser l'efficacité énergétique en fonction des règles d'urbanisme ;
- Prioriser les filières locales en ce qui concerne les travaux d'efficacité énergétique ;
- Mettre en place des aides financières relatives à l'amélioration de la performance énergétique ;
- Prioriser la rénovation des anciens bâtiments ;
- Intégrer la construction bois paille dans le neuf ;

3.3 Les énergies renouvelables

- Mixer les solutions d'énergies renouvelables ;
- Anticiper le stockage ;
- Intégrer le financement participatif ;
- Engager le dialogue avec les architectes des bâtiments de France pour favoriser l'intégration des énergies renouvelables ;
- Inciter, voir imposer l'utilisation d'énergie renouvelable dans les règles d'urbanisme ;

3.3.1. Eolien

- ◆ Etre au plus près des habitants afin de les convaincre sur le potentiel éolien via des campagnes de sensibilisation ;
- ◆ Bien choisir les zones de développement ;
- ◆ Valoriser l'intérêt financier pour la commune, pour les habitants (société citoyenne).



3.3.2. Solaire

- ◆ Actuellement il est important d'aborder les problèmes liés à l'étanchéité et l'efficacité de l'installation solaire (chauffe-eau solaire) vis-à-vis des bâtiments existants et les problèmes de périmètre classé ;
- ◆ Favoriser l'autoconsommation pour éviter les frais de raccordement et de maintenance du réseau. Ces installations peuvent être intéressantes pour ceux qui sont loin du réseau ;
- ◆ Plus de clarté sur les offres des produits et de recyclage qui surviendra dans 30 – 40 ans ;
- ◆ L'énergie solaire représente un potentiel d'énergie intéressant pour les bâtiments agricoles et industriels mais pas pour l'autoconsommation ;
- ◆ L'installation de panneaux sur les bâtiments industriels pose problème car la pente des toits n'est pas assez favorable. Opter pour des pentes de toit plus adaptée au développement du solaire conduirait à réduire la surface utile intérieure du bâtiment ;
- ◆ Remplacer les toitures en amiante par des panneaux photovoltaïque, mais c'est une double peine car cela englobe des frais de désamiantage puis ceux de l'installation des panneaux ;

3.3.3. Géothermie

- ◆ Potentiel source d'énergie pour les lotissements même si actuellement ceux-ci ont une consommation faible lorsqu'ils sont neufs ;
- ◆ La mise en place des installations de puisement d'énergie géothermique nécessite peu de surface et a un impact sur la consommation d'espace relativement faible ;
- ◆ Lancer une étude sur le gisement géothermique sur le territoire ;

3.3.4. Méthanisation

- ◆ Faire le bilan de la mise en place d'une usine de méthanisation, du transport et du réacheminement des déchets ;
- ◆ Envisager des petites installations chez les agriculteurs pour l'autoconsommation ;

3.3.5. Biomasse

- ◆ Conserver les haies actuellement sur le territoire en communiquant sur la gestion des haies ;
- ◆ Planter des haies (chemins) et des forêts ;
- ◆ Utiliser les essences locales ;
- ◆ Exploiter les volumes de bois en déchèterie (potentiel gisement) ;

3.4 Agriculture

- Favoriser l'agriculture locale (exemple M. Fréchet à Nanteuil) ;
- Encourager le maintien des cultures et de l'élevage ;
- Limiter les produits phytosanitaires et pesticides ;
- Travailler sur la nourriture animale de qualité ;



- Sensibiliser et communiquer auprès des consommateurs les coûts réels liés aux produits qu'ils consomment (coûts de traitement d'eau, sanitaires, traitement des terres, etc. liés à l'utilisation d'engrais, de produits phytosanitaires, etc.) ;
- Diminuer la consommation et favoriser une nourriture de meilleure qualité (par exemple pour les viandes) ;
- Proposer une journée sans viande dans les cantines ;
- A l'issue d'un test de plantation de soja sur le territoire, il a été observé qu'une telle culture n'était pas rentable. Il serait intéressant de trouver d'autres cultures mieux adaptées au territoire pour les humains et les animaux ;
- Importance de la couverture des végétaux entre chaque culture afin de capter le CO2 et piéger le nitrate ;
- Actuellement les problèmes agricoles sont moins liés à l'irrigation mais plutôt aux produits phytosanitaires surtout en ce qui concerne l'agriculture biologique et il est compliqué pour les agriculteurs certifiés bio d'être compétitifs face aux autres agriculteurs ;
- Développer des zones à maintenir en prairie ;
- Méthanisation : Il est nécessaire de comparer les avantages et inconvénients de la démarche. De tels projets peuvent être développés si seulement les installations se trouvent à proximité des exploitants agricoles afin d'éviter des transports des déchets sur des grandes distances. De plus, les installations sont chères ;
- Economie de carburant : faut-il privilégier les techniques culturales simplifiées (TCS) et semi directes qui peuvent demander beaucoup plus de glyphosate et d'anti limace ? Sur ce poste, il serait peut-être mieux de labourer le sol que de supprimer la totalité des carburants ;
- Les champs de panneaux photovoltaïques en lieu et place de l'agriculture sont une mauvaise idée. Il est préférable de s'informer sur les avantages des éoliennes. Il est conseillé de comparer les nuisances et avantages des éoliennes et panneaux photovoltaïques ;
- D'après l'Accord Economique et Commercial Global (CETA), favoriser la production d'un agriculteur par rapport à un autre, au travers d'un subventionnement par exemple, est interdit. (Difficulté à favoriser l'approvisionnement de circuit court par exemple) ;
- Acheter local et économique pour les cantines communales et communautaires ;
- Exemple de production locale à prendre sur « Plaisirs Fermiers » ;
- Sensibiliser les habitants sur le fait qu'acheter des produits locaux permet de conserver de 30 à 40% la richesse locale.
- Acheter local permet l'installation d'une relation de proximité entre le producteur et l'acheteur (conseils)

A la suite des ateliers, un rapporteur par groupe dresse le bilan des échanges.

Une seconde réunion est fixée le 1^{er} mars 2018 à 15h dans les locaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.





COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le 1er mars 2018

Objet de la réunion	Définition de la stratégie territoriale (suite)	Diffusé le	05/04/2018
----------------------------	---	-------------------	------------

Pièce jointe : Diaporama et « Fleur de lotus » finale

Ordre du jour :

1. Présentation des choix des principaux axes de travail mis en avant lors de l'atelier du 08.02.2018 (Méthode de la fleur de lotus) ;
2. Discussion sur les axes de travail précédemment identifiés (Méthode de la fleur de lotus) ;
3. Présentation des animateurs des réunions de concertation citoyenne (le « Théâtre Forum »).

Présents : BLIN Bernard (Cherveux) - DUPUIS Christian (Exireuil) - LE POIVRE Bruno (La Crèche) - SAINTON Jean-Paul (Nanteuil) - CAILLETON Jacques (Saint-Martin-de-Saint-Maixent) - PAPOT Rémi (Saivres) - SABOURIN Jean-Marie (Salles) - BOUTIN Christian (Soudan) - COQUEBLIN-GUERIN Carole (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) - SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; PAPIN Olivier (ECIC/E6/ Consultant Environnement) ; LESPY Lucile (ECIC/E6/ Ingénieure Conseil) ; CLAUDET Cyril (ECIC/E6/ Stagiaire) ; NEERUNJUN Nandeeta (ECIC/E6/ Stagiaire).

Excusés : COMTE Bernard (Bougon) - MATHIS Philippe (La Crèche) - BILLEROT Christophe (Nanteuil) - GRILLON Gérard (Saint-Maixent-l'Ecole) - PROUST Didier (Soudan).

I. PRESENTATION DES CHOIX DES PRINCIPAUX AXES DE TRAVAIL MIS EN AVANT LORS DE L'ATELIER DU 08.02.2018 (METHODE DE LA FLEUR DE LOTUS)

La présentation est jointe à ce compte-rendu.

II. DISCUSSION SUR LES AXES DE TRAVAIL PRECEDEMMENT IDENTIFIES (METHODE DE LA FLEUR DE LOTUS)

Pour rappel, lors de la précédente réunion du comité de pilotage (08.02.2018), 4 ateliers ont été animés avec les thématiques suivantes : transports, énergies renouvelables, efficacité énergétique et agriculture (centre de la fleur de lotus). Pour chaque thème, des axes de travail ont été proposés (pétales de la fleur de lotus).

Dans le but d'approfondir ce travail, chaque thème a été à nouveau abordé par la méthode de la fleur de lotus en accordant une attention particulière aux actions les plus pertinentes pour le territoire.

❖ **Le transport** :

- Travailler sur la non-mobilité :

Organiser des réunions en visioconférence : la Communauté de Communes a déjà réfléchi sur l'aménagement des espaces pour les visioconférences. Cependant, le débit de la connexion internet



est actuellement insuffisant pour favoriser la mise en place d'un tel projet. La Communauté de Communes pense y revenir dans 3 à 5 ans.

- Faciliter les déplacements à pieds :
 - ◆ Travailler sur les schémas piétonniers et cyclables qui pourraient être proposés dans le cadre des nouveaux projets.
 - ◆ Pour les nouveaux quartiers, des cheminements doux pourraient être proposés pour faire la liaison entre les quartiers, les commerces, etc. Cependant, comme actuellement il n'est pas obligatoire d'imposer des cheminements doux dans les nouveaux projets, il serait important de sensibiliser sur ce sujet (exemple : communiquer sur l'économie en temps de trajet). Un réaménagement d'espace pourrait toujours être envisagé. La difficulté serait de développer les cheminements doux dans l'existant.
 - ◆ Les cheminements doux pourraient être intégrés à l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
 - ◆ Aménager les canalisations d'eau pluviale en servitude piétonnière.
- Développer les transports alternatifs :
 - ◆ Transport à la demande :
Actuellement, les communes de La Crèche et de Saint-Maixent-l'École n'ont pas de transport à la demande.
Le transport à la demande n'est disponible que pour les retraités à La Crèche et est géré par une association.
 - ◆ Autopartage et covoiturage :
Il serait important de sensibiliser à ces pratiques car actuellement elles ne sont pas vraiment ancrées dans la mentalité des habitants.
- Développer l'intermodalité :
 - ◆ Mettre à disposition des navettes pour les trajets vers la gare.
 - ◆ Réfléchir sur les interfaces d'intermodalité en termes de qualité des aménagements et sécurité. Actuellement, certaines personnes craignent de se garer près de la gare. Les interfaces d'intermodalités devraient être aménagées de manière à les rassurer.
- Encourager la pratique du vélo et du vélo électrique. Dans ce cadre, il serait intéressant de communiquer sur les économies de coût et de temps liées à cette pratique. La mise en place de cheminement sécurisé est essentielle.

Une étude sur les déplacements domicile-travail montre qu'une grosse partie des déplacements sont de moins de 5 km donc possible à vélo.
- Informer et prévenir la précarité énergétique dans les déplacements :
 - ◆ Le comparateur éco-déplacements de l'ADEME permet de comparer l'impact des différents modes de transport pour un trajet. Il évalue les consommations d'énergie et de ce fait les coûts pour un trajet.
 - ◆ Il serait intéressant d'utiliser cette calculatrice afin de mettre en avant, par exemple, à partir de combien de jours, le salaire sert uniquement à couvrir les frais liés aux déplacements. Par la suite, ces ménages pourraient être mieux sensibilisés aux modes de transports alternatifs (vélo, vélo électrique, covoiturage, etc.)
- Améliorer les dessertes et travailler sur l'aménagement des zones d'activités :
 - ◆ Certaines entreprises ont des difficultés à recruter (difficulté d'accès, mauvaises dessertes, etc.). Dans ce contexte, il serait intéressant d'envisager la possibilité d'une desserte de la gare faisant le tour des zones d'activités.
 - ◆ Un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) sur les zones d'activités a déjà été réalisé.



❖ **L'agriculture :**

- Favoriser les modes de cultures raisonnées. Comme exemple, le non-labour afin de diminuer la consommation de carburant des engins agricoles.
- Sensibiliser à la consommation bio et locale. Dans un premier temps, les collectivités pourraient intervenir auprès des cantines collectives et scolaires.
- Impliquer les agriculteurs au maintien des prairies permanentes. Cependant, il a été évoqué que la diminution de l'élevage sur le territoire le pénalisait.
- La permaculture semble être un modèle d'agriculture raisonnée qui pourrait être envisagé.
- Réaliser des recherches sur les cultures productives et moins sensibles aux maladies.
- Problèmes fonciers :
 - ◆ Accompagner les maraichers qui veulent s'implanter sur des petites parcelles.
 - ◆ Développer une ceinture maraîchère autour des communes.
 - ◆ Diriger les agriculteurs qui veulent s'installer sur le territoire vers le SAFER qui pourrait mieux les accompagner à s'installer en milieu rural.
- Sensibiliser les entreprises à diminuer l'utilisation des intrants (produits phytosanitaires).
- Repenser le lien entre agriculteur et consommateur pour développer les circuits-courts.
- L'agriculture pourrait être un levier important de l'implantation des énergies renouvelables sur le territoire, comme exemple, la méthanisation.
 - ◆ Le biogaz issu de la méthanisation pourrait être utilisé pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité. La production simultanée de la chaleur et de l'électricité est appelée la cogénération.
 - ◆ L'installation d'un méthaniseur pour la production du biogaz pourrait soit être une installation pour l'autoconsommation ou connectée au réseau de gaz, selon la quantité de biogaz produite et la proximité des réseaux de gaz (de GRDF).
Le biogaz peut être injecté dans le même réseau du gaz naturel.
En ce qui concerne une installation en autonomie, le biogaz pourrait être stocké dans des bonbonnes.
 - ◆ Il serait important de tenir compte de la baisse de la demande en biogaz en été pour le dimensionnement des installations.
 - ◆ Un projet de serre utilisant la chaleur produite par le biogaz de la méthanisation est en cour de réflexion.

❖ **Efficacité énergétique :**

- La Crèche a réalisé le Diagnostic de Performance Energétique des habitations sur la Commune. Des balades thermographiques ont aussi été organisées.
- Faire appel au CRER qui s'est implanté sur le territoire
 - ◆ Certaines actions du PCAET pourraient être prises en charge par le CRER.
 - ◆ Des communes ont fait appel au CRER pour des projets d'efficacité énergétique. Cependant, il a été évoqué que le CRER ne se déplace pas chez les particuliers pour regarder les besoins exacts. Il a également été évoqué qu'il était très compliqué de recevoir des conseils techniques du CRER (exemple : pour les projets panneaux photovoltaïques sur les bâtiments).



- ◆ Le périmètre d'intervention du CRER pouvant être limité, il serait important d'implémenter une plateforme d'efficacité énergétique, qui inclurait des retours d'expériences des projets réalisés. Cette plateforme pourrait être créée conjointement avec le CRER.

❖ **Énergies renouvelables :**

- Construire un mix énergétique adapté au territoire.
- Biomasse :
 - ◆ Valoriser l'excédent de biomasse produit par les forêts. Par exemple, dans les chaufferies à bois. Cependant, il serait important de tenir compte de la proximité des chaufferies afin d'éviter de longs transports.
 - ◆ Etudier la possibilité d'utiliser les déchets verts pour produire du biogaz par la méthanisation. Aussi, il serait intéressant d'étudier la possibilité de mélanger les déchets verts à d'autres types de déchets organiques afin d'augmenter le rendement en biogaz.
 - ◆ Valoriser les taillis. Comme exemple, l'utilisation par les agriculteurs des taillis en bois-énergie.
 - ◆ Il a été évoqué que le territoire pourrait utiliser le bois de catégorie 2 (bois traités, bois de palettes, etc.) pour produire le Bois Raméaux Fragmentés (BRF). Ceux-ci pourraient par la suite être utilisés pour la couverture des sols sur les espaces publics.
L'utilisation des BRF pour le bois énergie serait compliquée car il faudrait les sécher pour réduire le taux de l'humidité.
- Agrocarburant :
 - ◆ Les prix des agrocarburants sont dissuasifs car ils sont plus élevés que les carburants pétroliers.
 - ◆ Cette filière est fragile car elle est en concurrence avec l'agroalimentaire.
 - ◆ Bio GNV : Il a été évoqué que des essais ont été faits sur l'utilisation du miscanthus pour produire du bio GNV. Cependant, le miscanthus ne présentait pas des caractères agronomiques favorisant la production du bio GNV.
 - ◆ A l'idée d'utiliser les huiles usagées pour produire du carburant, la Communauté de Communes serait plutôt d'avis que ce sujet est à prendre en amont, c'est-à-dire, de réduire le gaspillage.
La Communauté de Communes trouve plus acceptable la production de carburant de troisième génération. Comme exemple, l'utilisation des algues pour produire du carburant en Poitou Charente.
- Méthanisation :
 - ◆ Préférer des installations adaptées au territoire. Comme exemple, des installations en autonomie par les agriculteurs.
 - ◆ Eviter l'utilisation des produits alimentaires périmés pour produire du biogaz. Il serait nécessaire de réduire le gaspillage.
L'exemple de l'usine de méthanisation à Benet, détenue par les industries SARIA, a été montré du doigt car elle utilise, parmi les déchets fermentescibles, des produits alimentaires périmés pour produire du biogaz.
- Éolien :
 - ◆ Travailler sur l'acceptation des projets éoliens. Tenir compte des retours d'expériences des projets sur d'autres communes.



- ◆ Soigner les endroits où implanter les éoliennes. Comme exemple, l'intégration paysagère serait généralement plus réussie si le paysage reste lisible après implantation d'une installation d'éolienne.
- ◆ Développer des projets de financements participatifs et citoyens pour une meilleure sensibilisation et acceptation des projets. Ces projets permettent d'impliquer les habitants dès l'amont du projet et ils participent ainsi à la transition énergétique du territoire.

III. PRESENTATION DES ANIMATEURS DES REUNIONS DE CONCERTATION CITOYENNE (LE « THEATRE FORUM »)

Les 4 animateurs des réunions de concertation citoyenne qui prendra la forme d'un « Théâtre Forum » se sont présentés.

Les objectifs sont les suivant :

- Mettre en avant la perception des enjeux de la transition énergétique sur le territoire à travers la photographie ;
- Encourager les habitants à exprimer leur perception du territoire et leur vision d'avenir ;
- Animer les réunions de concertation citoyenne par la technique du « théâtre forum ». Les jeux et scénettes sont des approches créatives pour d'aborder les sujets tels que les énergies renouvelables, la gestion de l'eau et la mobilité. Ils permettent de recueillir des informations auprès des citoyens.





COMPTE-RENDU

RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le 9 juillet 2018

Objet de la réunion	Présentation des axes stratégiques et pistes d'actions issues des ateliers de la concertation, du travail de la collectivité et de celui du bureau d'études	Diffusé le	21/08/2018
----------------------------	---	-------------------	------------

Pièce jointe : diaporama de présentation.

Ordre du jour :

1. Introduction de la réunion et rappel des étapes précédentes
2. Présentation / Validation des axes stratégiques
3. Présentation / Validation des actions par axe stratégique
4. Conclusion



Présents : DUPUIS Christian (Exireuil) - GRILLON Gérard (Saint-Maixent-l'École) - DRAPEAU Jean Luc (Azay-Le-Brûlé) - MISSIOUX Marie-Pierre (Cherveux) - LARGEAUD Roger (Sainte-Néomaye) – PAPOT Rémi (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) - COQUEBELIN-GUERIN Carole (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) - SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) - NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) - PAPIN Olivier (E6/ECIC) - SERVEAU Laëtitia (E6/ECIC) - LESPY Lucile (E6/ECIC)

I. INTRODUCTION DE LA REUNION ET RAPPEL DES ETAPES PRECEDENTES

Monsieur Rémi Papot prononce les mots de bienvenue et présente le déroulé de la réunion.

Monsieur Olivier Papin prend ensuite la parole. Il présente les différentes étapes de travail ayant permis d'aboutir aux résultats présentés lors de la réunion, et rappelle l'objectif stratégique que s'est fixé la collectivité : devenir TEPOS à l'horizon 2050.

❖ **Réactions et échanges avec les élus**

- Les élus alertent sur le fait que l'objectif TEPOS ne doit pas être présenté aux citoyens comme une opération économiquement rentable, car il est très compliqué de chiffrer les évolutions du prix des énergies, des installations, du réseau, etc. à une si longue échelle. Ils souhaitent donc davantage présenter les actions opérationnelles qui permettront d'atteindre l'objectif TEPOS 2050 comme des actions pour l'environnement et en faveur de la transition écologique et énergétique.
- L'échelle du graphique représentant la trajectoire TEPOS du territoire est fautive. En effet, l'année 2020 est mal positionnée.

II. PRESENTATION / VALIDATION DES AXES STRATEGIQUES

Olivier Papin présente ensuite les 5 axes stratégiques proposés pour le territoire. Il insiste sur l'axe 2 : « Engager la collectivité et son territoire dans une démarche d'exemplarité ». Il est en effet demandé aux élus de se positionner quant au fait de réaliser un travail autour de l'exemplarité de la Communauté de Communes uniquement (dans son organisation et la gestion de son patrimoine) ou s'il convient également de proposer cette démarche à l'ensemble de ses communes membres.

❖ **Réactions et échanges avec les élus :**

- L'ensemble des 5 axes est validé à l'unanimité.
- Les élus souhaitent également faire de l'exemplarité de la Communauté de Communes **et** de ses communes membres une priorité. La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre fixe le cadre général,



et chaque commune doit prendre sa responsabilité. De plus, les compétences des communes étant différentes de celles de la Communauté de Communes, les communes sont plus à même de travailler sur l'éclairage public ou la voirie par exemple.

III. PRESENTATION / VALIDATION DES PISTES D'ACTION

Olivier Papin présente ensuite l'ensemble des 50 actions proposées aux élus et qui font suite aux divers ateliers de travail organisés.

❖ Réactions et échanges avec les élus :

AXE 1 : Encourager un urbanisme et des mobilités durables

1. Encourager et faciliter la pratique du covoiturage

Des actions sont déjà menées sur ce sujet (une aire de covoiturage place Denfert-Rochereau à Saint-Maixent-École, bientôt une nouvelle sur le territoire dont la pancarte est financée par le Département, etc.). Une communication plus efficace est surtout nécessaire.

2. Favoriser la multi modalité et l'intermodalité

Le train existe déjà sur le territoire. Maintenant, il est nécessaire de développer les modes de transport de la gare jusqu'aux lieux de résidence, par exemple sécuriser les parkings à vélo, les parkings pour voiture et les pistes cyclables.

Pour les élus, cette action peut être associée à l'action n°4 : « Travailler sur l'aménagement des voies douces » et à l'action n° 5 : « Améliorer les dessertes et travailler sur l'aménagement des zones d'activités ».

L'exemple de la voie douce qui fait le tour de la ZACOM a été donné : elle ne permet pas aux personnes d'aller jusqu'à l'entrée des magasins.

Une des priorités dans la thématique pourra être de bien gérer la desserte en voies douces de la nouvelle piscine communautaire.

➔ **Le schéma cycle apparaît comme une des priorités du territoire.**

3. Encourager la non-mobilité

- La non disponibilité du haut débit sur certaines zones du territoire pourrait être un frein au développement du télétravail. De plus, les élus font remarquer que le télétravail n'est pas accessible à toutes les professions. Cette non-mobilité ne se limite néanmoins pas à la seule question du télétravail. Elle peut également englober la question des Tiers-Lieux et espace de co-working.

6. Plan de déplacements inter entreprise



7. Proposer une offre de logement à proximité des transports en commun

- Les transports en commun ne sont pas très développés sur le territoire (uniquement le train), et dans l'armature urbaine du territoire, les pôles principaux se situent déjà au niveau des gares.
- Il faut surtout développer l'offre de logement à proximité des lieux de travail, surtout le logement social qui permettrait aux jeunes de s'y installer.

8. Création d'un syndicat de transports en commun

- Cette action ne semble pas adaptée : ce n'est pas une priorité pour le territoire de le mailler avec des transports en commun, mais plutôt de développer quelques lignes bien spécifiques. De plus, cette démarche paraît trop onéreuse et ne fait pas partie des compétences obligatoires de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.
 - Cependant, le syndicat est un réel atout pour une collectivité : certaines communes ont voulu adhérer plutôt à la CAN en raison de son syndicat.
 - La priorité est de développer le train : certaines communes du territoire ont en projet d'agrandir le parking des gares.
 - Les élus font remarquer qu'un partenariat avec la CAN sur cette question des mobilités pourrait également être envisagé.
- ➔ Cette action est intéressante mais à garder pour plus tard.

AXE 2 : Engager la collectivité et son territoire dans une démarche d'exemplarité

9. Améliorer la performance du patrimoine bâti

- A l'heure actuelle, personne ne connaît le coût total associé à la consommation énergétique de toute la collectivité : la Communauté de Communes et ses communes paient séparément leurs factures et sont dans une logique du « coup par coup ».
- Le CRER, l'ADIL et la DDT pourraient être des partenaires aidants. Ils pourraient par exemple intervenir dans une phase amont d'études, puis aider à la réalisation et à l'accompagnement dans les travaux.

10. Améliorer l'efficacité de l'éclairage public

- De nombreuses communes du territoire ont déjà réalisé des actions en ce sens, mais la démarche pourrait être étendue et améliorée avec une logique d'ensemble. Le CRER et le SIEDS peuvent être des partenaires à mobiliser pour une telle action, que ce soit dans la phase d'études ou de financement.

11. Mettre en avant un bâtiment "pilote", qui servirait de vitrine des actions de réduction de consommation et des émissions de gaz à effet de serre pour le bâtiment.

- De prime abord, les locaux de la Communauté de Communes au 7 boulevard de la Trouillette pourrait être ce bâtiment « pilote ». Néanmoins une étude plus approfondie serait nécessaire afin de déterminer le bâtiment le plus adéquat.

12. Mettre en place un outil afin de se réappropriier les énergies renouvelables et de pouvoir être en mesure d'investir sur de tels projets



- La SEM permettrait à la collectivité d'investir dans des projets privés, d'être décideur dans les actions locales.
→ Cette action semble être prioritaire.

13. Définir et mettre en œuvre une charte de l'éco-agent

14. Mettre en place un "réfèrent Développement Durable" par site de l'intercommunalité

15. Formaliser un budget climat-air-énergie

- Pour les élus, cela ne doit pas s'entendre comme un budget séparé du budget principal, une telle action doit être intégrée plus largement dans le fonctionnement de la collectivité. La mise en œuvre de ce dispositif permettrait de systématiser la réflexion autour de l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables dans les projets de la collectivité. Cela permettrait de ne plus voir ces questions comme des « contraintes supplémentaires » mais bien comme une opportunité à saisir.
- Le bureau d'études relève qu'il s'agit d'une décision, plus qu'une action en tant que telle.

16. Mettre en place une stratégie autour d'une planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire

- Certains élus se questionnent quant à l'interdiction des installations d'un faible nombre d'éoliennes, car les équipements de raccordement coûtent chers.
- Le problème du dernier plan éolien, c'est qu'il n'intègre aucune stratégie de développement territorial global. Certains élus suggèrent par exemple que les zones favorables à l'éolien soient inscrites au PLUi afin de protéger le territoire. Mais cette réflexion doit être plus large et ne doit pas se limiter à la question de l'éolien car il ne s'agit pas de la seule source d'énergie renouvelable à développer sur le territoire. Par exemple, il pourrait être envisagé d'imposer aux nouvelles entreprises qui s'installent sur le territoire de couvrir une partie de leur toiture avec du photovoltaïque ou tout du moins s'assurer qu'une réflexion quant à la pose de tel équipement ait eu lieu.
- Plus généralement, certains élus relèvent que le développement de la production d'énergies renouvelables par des développeurs privés peut parfois créer des tensions au sein même des élus de l'intercommunalité. La mise en place d'une stratégie de planification pourrait permettre de dépasser ces difficultés et aller dans le sens d'un développement harmonieux du territoire.

17. Améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux d'assainissement

En l'état, cette action ne semble pas pertinente car le service dispose d'une connaissance certaine quant à l'état du réseau. Il conviendrait davantage de parler du renforcement du rôle du service.

18. Mettre en place une politique incitative de gestion de l'eau

19. Former les agents à l'éco-conduite



- A regrouper avec les actions 20 : « Initier une généralisation du covoiturage des agents de la collectivité » et 21 : « Initier une réflexion autour de l'indemnisation kilométrique du vélo (IKV) ».

22. Favoriser les produits locaux/biologiques dans l'approvisionnement des restaurants collectifs

- Il est difficile de s'approvisionner en légumes locaux : il faudrait créer sur le territoire un plan d'alimentation afin de suivre les saisons.
- Des élus expriment le souhait de conserver une gestion communale des cantines : si la Communauté de Communes se retrouve à gérer l'ensemble des cantines du territoire, il ne sera pas possible pour elle, de par les règles des marchés publics, de privilégier les circuits courts et de proximité.
- Il semble plus facile de s'approvisionner en viande locale qu'en légumes locaux.

23. Généraliser et systématiser la pratique du tri et du recyclage

- La pratique du tri étant déjà mise en place au sein des services, il n'apparaît pas opportun pour les élus de formaliser une telle action dans le cadre du plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial. L'absence de retranscription au sein du plan d'actions ne doit néanmoins pas empêcher la recherche d'une meilleure application du tri et recyclage au sein de la collectivité.

→ Pour les élus, cette action ne semble pas prioritaire au vu des autres actions à mettre en œuvre.

24. Engager la collectivité dans une démarche d'achats durables

AXE 3 : Sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie pour impulser une dynamique territoriale

25. Sensibiliser le grand public, les agents de la collectivité, les élus et leurs services sur le PCAET

26. Création d'une manifestation annuelle sur la thématique climat-air-énergie

- Cette manifestation pourrait être couplée avec le salon de l'habitat, par exemple, qui réserve 1000 m² au développement durable.

→ Cette action paraît être une action prioritaire

27. Initier le défi "école à énergie positive"

28. Renforcer l'intervention du CRER

29. Communiquer sur le potentiel de développement des moulins d'eau pour produire l'électricité (tout en surveillant le débit d'étiage)

30. Sensibiliser aux EnR pour tous les projets de constructions et de rénovation du territoire



31. Sensibiliser sur les pratiques agricoles durables et innovantes

32. Sensibiliser à l'achat responsable et aux circuits courts et de proximité

33. Sensibiliser à la réduction des déchets, au tri et recyclage et au gaspillage alimentaire

- Le SMC et le SMITED ont déjà mis en œuvre des outils sur le sujet, mais qui sont méconnus. Il faudrait, dans le cadre du Plan Climat, faire le lien entre les citoyens et eux.

34. Informer et prévenir la précarité énergétique dans les déplacements.

AXE 4 : Réduire et mieux maîtriser la dépendance aux énergies

35. Améliorer la performance énergétique des bâtiments

36. Améliorer l'information sur la rénovation énergétique du bâtiment

37. Soutenir les filières économiques locales associées à la rénovation énergétique du bâtiment

38. Encourager la transition énergétique par le biais des règles d'urbanisme

39. Réduire et valoriser les déchets verts

40. Réduire les consommations des professionnels

41. Encourager à la réparation et au réemploi

42. Développer la production d'énergies renouvelables pour l'autoconsommation

- Peut rejoindre l'action 16 : « Mettre en place une stratégie autour d'une planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire »

43. Utiliser les toits et surfaces perdues pour poser des panneaux photovoltaïques

- Peut rejoindre l'action 16 : « Mettre en place une stratégie autour d'une planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire »



- Il pourrait être intéressant de s'inspirer de ce qui a été mené sur le territoire de l'île d'Oléron afin que les services de la Communauté de Communes parviennent à convaincre l'ABF. Au sein de ce territoire, après avoir réalisé un large travail de diagnostic en interne, les services de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron ont établi un dialogue avec l'Architecte des Bâtiments des France afin de faire évoluer sa position quant à l'acceptabilité des projets de panneaux solaires photovoltaïques. Après de nombreux échanges et avoir un dialogue soutenu, l'ABF a maintenant réévalué sa position et est prêt à accepter des projets d'installation de panneaux PV sur toitures.

44. Soigner les endroits où implanter les éoliennes et travailler sur l'acceptation des projets éoliens

- Peut rejoindre l'action 16 : « Mettre en place une stratégie autour d'une planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire ».

45. Encourager et développer les projets de méthanisation

- Peut rejoindre l'action 16 : « Mettre en place une stratégie autour d'une planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire ».
- Il est important d'encourager cette pratique, même s'il paraît difficile sur le territoire d'injecter directement dans le réseau de par la faible étendue de celui-ci. Néanmoins le potentiel de développement de cette source d'énergie renouvelable a été identifié et mérite qu'on y porte attention.

Un bon nombre des actions de cet axe pourraient être inclus dans l'action n° 16 : « Mettre en place une stratégie autour d'une planification de la production d'énergies renouvelables sur le territoire » et dans l'action 12 : « Mettre en place un outil afin de se réappropriier les énergies renouvelables et de pouvoir être en mesure d'investir sur de tels projets ». Néanmoins le développement de ces différentes énergies renouvelables ne dépend pas uniquement de l'action directe de la collectivité. Cette dernière peut en revanche jouer un rôle de facilitateur, d'animateur et sensibiliser sur ces sujets.

AXE 5 : Atténuer la vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique

46. Soutenir l'agriculture locale et durable

- Les circuits courts doivent être également encouragés pour l'achat de produits artisanaux, et pas seulement l'alimentation.

47. Favoriser l'implantation de maraîchers

48. Pérenniser les puits de carbone en travaillant sur la préservation des sols

49. Préserver la ressource en eau

50. Encourager et inciter au développement de la ressource en bois



IV. CONCLUSION ET CLOTURE DE L'ATELIER

Pour ce premier plan climat, les élus souhaitent concentrer leur plan d'actions sur quelques actions fortes et communicantes, sur lesquelles ils mettraient en priorité les efforts politiques et financiers.

Un tri des actions issu des échanges sera réalisé par E6/ECIC et le chargé de mission PCAET de la collectivité, puis les résultats seront à nouveau présentés en CoPil à la rentrée scolaire.





COMPTE-RENDU REUNION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES

Le 1^{er} octobre 2018 à 18h30

Objet de la réunion	Validation du plan d'actions et présentation de deux projets	Diffusé le	19 décembre 2018
----------------------------	--	-------------------	------------------

Pièce jointe : diaporama de présentation.

Ordre du jour :

1. Articulation du plan d'actions
2. Présentation / Validation des actions
3. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt « French Mobility – Territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités durables »
4. Présentation du projet de station de biogaz/GNV au centre routier de la Crèche
5. Suite de la démarche PCAET



Présents : PERRIN Gérard (Augé) ; DRAPEAU Jean-Luc (Azay-Le-Brûlé) ; COMTE Bernard (Bougon) ; BLIN Bernard (Cherveux) ; BILLEROT Jérôme (Exireuil) ; DUPUIS Christian (Exireuil) ; COSSET Joël (François) ; LAVALT Claude (François) ; LE POIVRE Bruno (La Crèche) ; MARCUSSEAU Régis (Pamproux) ; GRILLON Gérard (Saint-Maixent-l'École) ; SABOURIN Jean-Marie (SALLES) ; BOUTIN Christian (Soudan) ; RICORDEL Michel (Souvigné) ; PAPOT Rémi (Saivres) ; SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; SERVEAU Laëtitia (E6/ECIC) ; LESPY Lucile (E6/ECIC) ;

Excusé : MATHIS Philippe (La Crèche) ; PROUST Didier (Soudan)

Monsieur Rémi Papot prononce les mots de bienvenue et présente le déroulé de la réunion.

Monsieur Léo NICOLLET prend ensuite la parole.

I. ARTICULATION DU PLAN D' ACTIONS

Les 5 axes stratégiques issus de la concertation et du travail de diagnostic ont été rappelés. 17 fiches actions sont proposées avec 48 mesures. Suite aux résultats du précédent Comité de Pilotage en date du 9 juillet, un travail de synthèse et de regroupement des actions a été mené afin de donner au plan d'actions une meilleure lisibilité. Les résultats de ce travail sont aujourd'hui soumis à validation et approbation de la commission.

Il a également été rappelé que le plan d'actions, tout comme le Plan Climat Air Énergie Territorial dans son ensemble, s'applique à l'échelon territoriale du Haut Val de Sèvre. Toutefois, certaines actions seront plus orientées en fonction des communes. Par exemple, la fiche action relative à l'agriculture ne trouvera pas particulièrement écho auprès de la commune de Saint-Maixent-l'École, alors que cette même commune bénéficiera davantage du développement des modes de déplacements doux.

Faute de temps, il est prévu que chaque fiche action soit représentée aux élus de façon plus détaillée lors d'une autre réunion. Lors de cette réunion, seule les fiches actions et les intitulés des mesures, avec des exemples d'application, sont présentées.

II. PRESENTATION ET VALIDATION DES ACTIONS

L'ensemble des intitulés des fiches actions et du détail de leur mise en œuvre ont été présenté aux élus. Seules les fiches ayant soulevés des remarques ou questions de la part des élus sont détaillées dans le présent compte-rendu.



❖ Réactions et échanges avec les élus

La fiche action 1.1 a été présentée dans son intégralité aux élus afin de comprendre l'ossature et l'articulation des fiches du Plan Climat Air Énergie Territorial. Elle traite du développement des modes de déplacements doux. En réponse à cette présentation, un élu souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'égard des indicateurs de suivi. Ces derniers doivent effectivement être révélateurs de la mise en œuvre de l'action.

Dans la fiche action 2.3 intitulée « Conduire le changement au sein des collectivités », il est important que cette action soit suivie au niveau de l'échelle communale. En effet, il faut comprendre le terme « collectivité » du titre par « communes et intercommunalité ».

Concernant la fiche action 3.1 relative à la manifestation annuelle énergie climat, il a été précisé que cet événement pourrait s'adosser sur le « Village des Artisans » déjà mis en œuvre sur le territoire.

Dans le cadre de la fiche action 4.2 « Prioriser et encourager le développement des énergies renouvelables sur le territoire », l'implantation des éoliennes sera traitée dans les PLUi. La Communauté de Communes prévoit d'organiser une réunion spécifique sur ce sujet.

A la lecture des fiches action 5.1 « Favoriser la production des filières locales durables » et 5.2 « Encourager une demande locale propice au développement des filières durables du territoire », il a été dit qu'il était important de ne pas s'orienter vers la grande distribution mais bien de privilégier une approche locale.

❖ Décision

Après présentation, le plan d'actions, avec l'intitulé de ses fiches et de ses mesures, est validé par la commission.

III. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « FRENCH MOBILITY – TERRITOIRE D'EXPERIMENTATION DE NOUVELLES MOBILITES DURABLES »

La Communauté de Communes souhaiterait répondre à cet appel à manifestation d'intérêt porté par l'ADEME. Ce projet permettrait de financer à hauteur de 50% un poste de chargé de mission Mobilité, ainsi que des actions de communication (dans la limite de 100 000 euros sur 3 ans).

Dans la mesure où l'appel à manifestation d'intérêt « French Mobility » ne prend en charge que 50% des coûts, les élus s'interrogent pour savoir qui paiera le reste à charge. Il leur est répondu que c'est à la collectivité de prendre à sa charge le financement restant.

Le projet de candidature est ensuite présenté aux élus pour évolution et validation. Il s'agit dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt de proposer des solutions principalement à destination des trajets domicile - travail/lieu d'études :



- Développer des partenariats auprès du tissu économique local afin de développer l'intermodalité depuis les gares. Il s'agira de réfléchir à la mise en place des navettes et de compléter cette offre par des vélos électriques.
- Aller à la rencontre du lycée et des collèges afin de développer l'usage du vélo et engager une campagne de communication.
- En parallèle de ce dernier point, travailler en concertation avec les associations du territoire afin de lever un certain nombre de blocages au développement de la pratique du vélo.

La Communauté de Communes a conscience que le développement de pistes cyclables va prendre du temps. Il y a donc un réel intérêt pour les élus à disposer d'une personne qui pourra suivre ce dossier.

Comme exemple, est cité sur la CAN le développement de la location de vélo électrique. Cette offre de service fonctionne très bien. A tel point qu'ils n'ont pas assez de vélo pour satisfaire toute les demandes. Ils sont également en train de mettre en place les trottinettes électriques pour compléter leur offre intermodale.

❖ **Décision**

La commission décide de répondre à ce projet et de proposer un dossier de candidature.

IV. PROJET DE STATION DE BIOGAZ/GNV AU CENTRE ROUTIER DE LA CRECHE

Une réflexion autour du développement d'un projet de station biogaz/GNV sur le territoire est portée à la connaissance des élus. Ce projet consiste à vouloir créer une station d'avitaillement de véhicules en GNV (ou éventuellement bioGNV) au centre-routier de La Crèche,. Ce projet s'est initialement développé en réponse à un appel à projet porté par l'ADEME. Différents acteurs ont déjà travaillé sur ce sujet, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, AS24 et GRDF. Pour le moment, ce projet est resté en attente.

Un état des lieux de son avancement et des informations portées à notre connaissance est présenté aux élus.

A l'issue de la présentation, les élus s'interrogent quant aux partenariats nécessaires à développer pour encourager ce projet. Des craintes sont émises quant au fait que ces partenaires pourraient davantage être intéressés par le business et la rentabilité. Il est répondu que ce projet doit être mené en collaboration avec les acteurs du territoire, chacun apportant son expertise. La collectivité peut avoir son rôle à jouer en tant que coordinateur.

Par ailleurs, ce projet peut être couplé avec le développement de projets de méthanisation locale et ainsi être le point de départ d'un projet de territoire très englobant. Les projets de méthanisation locale menés par des agriculteurs pourraient venir alimenter la station.

NB : Un seul projet de méthanisation est actuellement en cours sur le territoire.

❖ **Décision**



Les élus ne se prononcent pas sur l'opportunité du projet, mais se montrent favorable à ce que la collectivité poursuive ces recherches et organise une instance de concertation avec tous les acteurs susceptibles d'être intéressés par ce projet.

V. SUITE DE LA DEMARCHE PCAET

Pour conclure ce Comité de Pilotage, les prochaines étapes de la démarche et le calendrier prévisionnel sont présentés aux élus.





COMPTE-RENDU RÉUNION DE CONCERTATION CITOYENNE

Le 01/03/2018 à 19h

Objet de la réunion	Lancement de la concertation citoyenne	Diffusé le	
----------------------------	--	-------------------	--

Pièce jointe : Présentation PowerPoint

Ordre du jour :

1. Présentation de la démarche PCAET, les résultats du diagnostic et les étapes suivantes pour l'élaboration du PCAET : Le Forum Théâtre
2. Échanges avec les citoyens



Présents : GRIFFAULT Sylvette (Salles) ; VITAL Christian (Cherveux) ; BAUDRY Erick (Saint-Martin-de-Saint-Maixent) ; SIMMONET Claude (Saivres) ; FREMAUX Gérard ; DUPUIS Christian (Exireuil) ; GRILLON Gérard (Saint-Maixent-l'École) ; RIDOUARD Christian (Romans) ; RIDOUARD Michèle (Romans) ; FALAISE Armelle (Sainte-Néomaye) ; PAPOT Rémi (Saivres/ Maire de Saivres – Vice Président en charge de l'urbanisme) ; SAUVANET Sémia (Haut Val de Sèvre/ Communauté de communes Haut Val de Sèvre – Responsable service urbanisme) ; SIGAUT Olivier (Angélika Ecosystem) ; ALRIQ Carole (Angélika Ecosystem) ; BALAVAN John (Angélika Ecosystem) ; Nordin (Angélika Ecosystem) ; PAPIN Olivier (ECIC/E6/ Consultant Environnement) ; LESPY Lucile (ECIC/E6/ Ingénieure Conseil) ; CLAUDET Cyril (ECIC/E6/ Stagiaire) ; NEERUNJUN Nandeeta (ECIC/E6/ Stagiaire).

Excusés : PETIT Patrice (Romans)

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE PCAET, LES RESULTATS DU DIAGNOSTIC ET LES ETAPES SUIVANTES POUR L'ELABORATION DU PCAET : LE FORUM THEATRE

La présentation est jointe à ce CR.

Elle est organisée en deux parties :

1. Présentation de la démarche PCAET et les résultats du diagnostic.
2. Présentation des étapes suivantes pour l'élaboration du PCAET : le Forum Théâtre.

Coordonnées :

- Au sujet des diagnostics techniques du PCAET (interrogations, données à transmettre) : contacter le bureau d'étude via l'adresse mail pcaet@cc-hvs.fr
- Au sujet de la concertation citoyenne (Forum théâtre) : contacter Olivier SIGAUT à l'adresse olivier.sigaut@gmail.com ou via son Facebook (Olivier SIGAUT)

II. ÉCHANGES AVEC LES CITOYENS

❖ **Hydroélectricité**

- Le territoire a un potentiel de production d'hydroélectricité. Cependant, il n'y a que deux barrages.
- Des installations d'hydrolienne en autonomie sont en développement sur le territoire. Comme exemple, à Sainte-Eanne.
- Une installation d'hydrolienne de 1,5 kW existe sur le territoire.



- Présence de 30 à 50 moulins d'eau sur le territoire qui pourraient être utilisés pour la production d'électricité. Cependant, il serait important de surveiller le débit d'étiage.

❖ **Adaptation au changement climatique**

- Le territoire fait face à un automne sec depuis plus de 50 ans.

❖ **PCAET**

- La question de la pertinence de l'étude du PCAET après celui de la PLUI a été soulevée car selon certains habitants il serait important d'intégrer les actions du volet AIR du PCAET dans le PLUI.

❖ **Les prochaines réunions de concertation citoyenne :**

- « **Quelles énergies pour demain ?** » (Mercredi 14 mars 2018 à 19h - Salle du Prieuré à Azay-Le-Brûlé) Atelier sur la transition énergétique : sobriété, efficacité, énergie renouvelable
- « **Mobilité : Peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ?** » (Jeudi 22 mars 2018 à 19h - Salle de la Ferté à Pamproux) Atelier sur l'aménagement du territoire et sa desserte : mobilité, urbanisme, changement d'usage des sols
- « **Consommer moins, consommer mieux ?** » (Jeudi 5 avril 2018 à 19h - Salles des Halles à La Crèche) Atelier sur les achats : alimentation, agriculture, consommation

Les participants de la présente réunion ont été invités à diffuser les informations sur les prochaines réunions de concertation citoyenne auprès de leur voisinage afin de renforcer l'émulation citoyenne.

La Communauté de Communes de son côté assure la diffusion des invitations par divers moyens : radio, journaux, site web de la Communauté de Communes, panneaux d'affichage, etc.





COMPTE-RENDU RÉUNION DE CONCERTATION CITOYENNE

Le 14/03/2018 à 19h

Objet de la réunion	Forum-Théâtre sur la thématique des énergies « Quelles énergies pour demain ? »	Diffusé le	
----------------------------	--	-------------------	--

Pièce jointe : diaporama

Ordre du jour :

1. Rappel des modalités du forum-théâtre
2. Présentation de scénettes jouées par deux acteurs, en lien avec le thème de l'atelier
3. Échanges avec les citoyens
4. Présentation d'images, extraits de films ou de livres



Présents : GRIFFAULT Sylvette (Salles) ; VITAL Christian (Cherveux) ; BAUDRY Erick (Saint-Martin-de-Saint-Maixent) ; SIMONNET Claude (Saivres) ; FREMAUX Gérard ; DUPUIS Christian (Exireuil) ; GRILLON Gérard (Saint-Maixent-l'École) ; RIDOUARD Michèle (Romans) ; RIDOUARD Christian (Romans) ; FALAISE Armelle (Saint Néomaye) ; PAPOT Rémi (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Maire de Saivres – Vice-président en charge de l'urbanisme) ; NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Chargé de mission Plan Climat Air Énergie Territorial) ; SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Responsable du service Urbanisme) ; SIGAUT Olivier (Angélika Ecosystem/ Consultant) ; Morti (Acteur) ; ALRIQ Carole (Actrice) ; Nourdine (Médiateur) ; PAPIN Olivier (ECIC/E6/ Consultant Environnement) ; LESPY Lucile (ECIC/E6/ Ingénieure Conseil).

I. RAPPEL DES MODALITES DU FORUM-THEATRE

Plusieurs scénettes vont être joués par des acteurs sur le thème de l'atelier. Ces représentations sont volontairement caricaturales afin de susciter des réactions et des échanges.

Au cours d'une scénette, les citoyens peuvent intervenir pour faire leurs remarques sur ce qu'ils viennent de voir et d'entendre, voir s'ils le souhaitent, prendre la place d'un des comédiens pour montrer leur vision. À l'issue de la représentation, des échanges ont lieu sur la problématique qui vient d'être soulevée par les acteurs. Après ces débats, la scénette peut être rejouée afin de prendre en compte toutes les remarques soulevées.

Pendant le forum-théâtre, un « joker » pose le contexte des scénettes, puis modère et anime les échanges qui s'en suivent. Parallèlement, un autre animateur intervient tout au long des échanges en apportant des données spécifiques et des réflexions documentées sur le thème joué.

II. PREMIERE SCENETTE

❖ *Scénario*

Un couple entend à la radio que les réserves de pétroles sont aujourd'hui épuisées. Il ne reste plus une seule goutte de pétrole.

❖ *Comment réagirez-vous si c'était le cas aujourd'hui ?*

- L'ensemble des personnes présentes est divisé en deux. Certains pensent que cette fin du pétrole provoquera la guerre : ceux qui ont des ressources vont se les garder et une partie de la population va se retrouver sans rien -> Similaire à l'époque d'après-guerre. Pour d'autres, les personnes vont naturellement s'entraider afin de trouver une solution commune (échanges entre voisins, coopération).
- Il est primordial de réfléchir actuellement au partage des ressources au niveau mondial.



- La France et le monde ne sont actuellement pas prêts à remplacer le pétrole. Comment faire si demain le litre de pétrole passe à 5€ ? Cette situation étant fortement probable, il convient d'anticiper des solutions.
- Le constat est fait que les énergies alternatives aux ressources fossiles ne sont pas prêtes aujourd'hui si ces dernières venaient à disparaître brusquement.

Mobilités

- Le vélo est un mode de circulation urbain, il n'est pas adapté à la campagne. Ce ne sont pas les longues distances qui dérangent, c'est l'insécurité ressentie par les praticiens du vélo lorsqu'ils sont sur les routes du territoire. Des aménagements cyclables conséquents devront être prévus si l'on envisage de se reporter davantage sur ce mode de transport.
- Des modes de transport alternatifs et collectifs doivent également être développés pour préserver la ressource (covoiturage, transport en commun). Le territoire est également mal desservi au niveau des trains.

Consommation d'énergie

- L'énergie fossile utilisée dans les chaudières du territoire (gaz naturel, fioul, etc.) peut être substituée par du bois. Cependant, cette ressource n'est pas illimitée : avec les consommations actuelles du territoire, tout le monde ne peut pas se chauffer au bois. Il faut combiner cette énergie avec une isolation des bâtiments, la construction de nouveaux bâtiments passifs, le développement des Pompes à Chaleur.
- La consommation d'électricité doit également être réduite sur le territoire : supprimer l'éclairage des magasins à l'extérieure, pas de sapins de Noël, etc. Afin de réussir la transition énergétique, il ne faut pas uniquement raisonner avec des énergies nouvelles, un changement des usages doit également avoir lieu.

Energies renouvelables

- Le tourisme du territoire serait pénalisé par l'installation d'éoliennes (défiguration des paysages, diminution de la valeur des biens immobiliers, etc.). Il faut être prudent lors du choix du lieu d'implantation. Cette source d'énergie (le vent) n'est également pas continue. Il faut trouver un moyen de gérer les intermittences. Il existe de petites éoliennes de quartier, dont la taille est réduite, qui peuvent être implantées sur le territoire.
- L'importation de denrées alimentaires depuis l'étranger pénalise les agriculteurs du territoire, ce qui pénalise aussi la production d'énergie par méthanisation.
- Dans l'optique de valoriser des circuits-courts, la formule des fermes-auberges peut être un moyen de répondre à certains enjeux soulevés par la transition énergétique.
- Les alternatives se situent dans les initiatives locales, pas dans d'énormes projets. Il faut réfléchir à l'échelle de l'aménagement de la Communauté de Communes.
- Les difficultés administratives pour monter un projet local d'énergie renouvelable sont mises en avant. L'exemple d'une production d'hydroélectricité est utilisé par une citoyenne.
- La production d'énergies renouvelables ne doit pas uniquement être laissée aux mains de grands groupes privés. Ces projets peuvent également être portés localement afin d'éviter pour le futur une nouvelle forme de dépendance à ces acteurs.



Le Plan Climat du Haut Val de Sèvres dans un contexte global

- Le PCAET est une démarche nationale pour répondre aux objectifs du Plan Climat national. Le territoire se doit d'aller dans son sens.

Les enjeux mis en évidence dans le PCAET devront être intégrés dans le PLUI (par exemple les contraintes éoliennes).

III. DEUXIEME SCENETTE

❖ Scénario

Le pétrole est maintenant rationné à 3 litres par jours et par foyer sur l'ensemble du territoire français. Un couple se dispute sur l'usage à faire de cette ressource.

❖ *Comment vous adapteriez vous ? Quelles seraient pour vous les utilisations prioritaires de ces trois litres ?*

- Le pétrole ne sera pas aussi bien réparti. Quand il viendra à manquer, certaines personnes vont se l'accaparer afin de s'enrichir.
- D'après les personnes présentes, le chaos qui suivra la restriction ne durera qu'un temps. Les populations commenceront très vite à s'entraider, comme dans des pays tels que le Burkina ou Cuba, dont les ressources sont limitées. Nous avons déjà vécu des millénaires sans pétroles, il est donc possible de s'en passer

Il est important de développer dès aujourd'hui les autres sources d'énergie (géothermie, solaire, etc.) tout en gérant les intermittences.

IV. PRESENTATION D'IMAGES, EXTRAITS DE FILMS OU DE LIVRES

L'atelier se termine avec la présentation et la lecture d'extraits d'ouvrages sur le thème des énergies afin de prolonger les réflexes qui ont été faites.

Le prochain forum-théâtre aura lieu le 22 mars 2018 à 19h à Pamproux, salle de la Ferté. La question suivante sera soulevée « Mobilité : peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ? ».





COMPTE-RENDU REUNION DE CONCERTATION CITOYENNE

Le 22 mars 2018 à 19h00

Objet de la réunion	Forum Théâtre sur la thématique de la mobilité « Peux-tu faire évoluer nos modes de déplacement ? »	Diffusé le	
----------------------------	--	-------------------	--

Pièce jointe : diaporama

Ordre du jour :

1. Rappel sur le thème du pétrole (*atelier précédent*) et présentation du thème de la mobilité.
2. Scénette sur le thème : « Peut-on faire évoluer nos modes de déplacement ? »
3. Réactions et échanges des citoyens sur la scénette jouée.



Présents : FLIPOT Gérard (La Crèche) ; FLIPOT Dominique (La Crèche) ; GIRAUD Serge (La Crèche) ; MICHAUD James (Saint Néomaye) ; BAILLY Jean-Luc (Romans) ; FALAISE Armelle (Saint Néomaye) ; LAURENT Catherine (Saint Néomaye) ; COMTE Bernard (Bougon) ; MONTEIL Jacques (Saivres) ; LARGEAND Roger ; SIMONNET Claude (Saivres) ; LEGERON Michel ; VITAL Christian (Cherveux) ; DUPUIS Christian (Exireuil) ; GRIFFAULT Sylvette (Salles) ; FREMAUX Gérard ; PETIT Jacqueline (Romans) ; PETIT Patrice (Romans) ; RIDOUARD Michèle (Romans) ; RIDOUARD Christian (Romans) ; PAPOT Rémi (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Maire de Saivres – Vice-président en charge de l’urbanisme) ; COQUEBLIN-GUERIN Carole (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre / Chargé de mission PLUI) ; NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Chargé de mission Plan Climat Air Énergie Territorial) ; SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Responsable du service Urbanisme) ; SIGAUT Olivier (Angélika Ecosystem/ Consultant) ; ALRIQ Carole (Actrice) ; Nourdine (Médiateur) ; PAPIN Olivier (ECIC/E6/ Consultant Environnement) ; LESPY Lucile (ECIC/E6/ Ingénieure Conseil) ; MARSAT Victor (E6) ; NEERUNJUN Nandeeta (E6).

I. RAPPEL SUR LE THEME DU PETROLE (ATELIER PRECEDENT) ET PRESENTATION DU THEME DE LA MOBILITE.

La présentation est jointe à ce CR.

La réunion de concertation citoyenne débute par une présentation qui se déroule en trois parties :

1. Un extrait du journal de 20h de TF1 du 18 mars 2018 sur les vols des carburants ;
2. Photos et commentaires sur « L’origine du pétrole » ;
3. Photos et commentaires sur « La mobilité ».

Les échanges lors de la présentation sont comme suit :

- Il est évoqué que le vol de carburants n’est pas forcément dû à la raréfaction des ressources mais aux prix qui augmentent et qui ainsi engendrent le rationnement des carburants.
- En parlant de prix, il est évoqué par un habitant qu’un hectare de pin rapporte plus qu’un hectare de vigne de St Emilion.

II. SCENETTE SUR LE THEME : « PEUT-ON FAIRE EVOLUER NOS MODES DE DEPLACEMENT ? »

❖ Scénario

Une avocate est en route à son travail, seule dans sa grande voiture. Quelques temps après, une personne en trottinette survient devant la voiture pour emprunter la route dans la même direction. Les deux arrivent difficilement à continuer leur route et s’arrêtent finalement pour discuter. L’avocate est gênée par la personne en trottinette. Ce dernier, quant à lui, en absence de piste cyclable, n’a pas d’autres solutions que d’utiliser la route.



III. REACTIONS ET ECHANGES DES CITOYENS SUR LA SCENETTE JOUEE

- Certains habitants ne peuvent pas faire autrement qu'utiliser leurs voitures pour se déplacer ou aller travailler. Les raisons sont nombreuses : absence de transport en commun, les heures de trajets en transport en commun sont trop longues, etc.
- Certains cyclistes ne respectent ni les piétons ni les voitures. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas de piste cyclable à certains endroits de la commune et les cyclistes empruntent les trottoirs pour être plus en sécurité, surtout en présence des grosses voitures.
- Un habitant parle de sa passion pour les grandes voitures où il se sent plus à l'aise. L'idée que la voiture peut être un plaisir est développée. Cette remarque soulève la question de l'acceptation sociale du changement des modalités de la mobilité.
- Il est argumenté par un habitant que les voitures polluent certes, mais que les vélos et trottinettes électriques contiennent des batteries et des terres rares qui ont un impact carbone important.
- Le télétravail pourrait être une solution pour éviter les déplacements. Cependant, il est évoqué que cette pratique ne devrait pas être au détriment de la vie sociale.
- Les transports scolaires sont disponibles sur les communes mais les taux de remplissage des bus sont très bas : le chiffre de 10% est avancé.
Une mère de famille partage son point de vue à ce sujet : l'utilisation de la voiture pour déposer les enfants à l'école leur évite une longue heure de trajet en transport en commun. Ainsi les enfants peuvent dormir un peu plus et les parents ont plus de temps pour les tâches du matin. Il est évoqué que ce choix se fait aussi car les établissements scolaires sont sur le chemin du travail des parents.
- Les routes sont dangereuses pour utiliser les vélos car la circulation y est assez dense et il n'existe que trop peu d'aménagements cyclables.
- Les anciennes voies ferrées aménagées en pistes cyclables seraient plutôt perçues pour des usages touristiques et sont moins utilisées par les habitants.
- Mettre à la disposition des habitants des petits bus pour de plus courts trajets au lieu de grands qui font de longs détours.
- Le covoiturage :
 - Encourager la pratique du covoiturage ;
 - Le covoiturage pourrait mieux marcher pour les gens travaillant dans les mêmes entreprises ;
- L'idée qu'il ne faille pas raisonner avec un seul mode de transport est mise en avant. Il s'agirait de développer plusieurs modes de déplacement : déplacements doux, transports en commun, etc.
- Il est évoqué que des bus du Réseau des Deux-Sèvres (RDS) desservent la commune de La Crèche mais les taux de remplissage sont bas : 10 personnes sur 50 places disponibles.
Cependant, il est évoqué qu'environ 10 personnes suffisent à rentabiliser un bus en termes d'émissions de carbone.
- Transport de marchandises :



- Développer davantage le ferroutage Niort-Marseille.
- Réponse apportées par ECIC/E6 : Le ferroutage semblerait compliqué à mettre en place sur le territoire car la rupture des charges (*étape pendant laquelle des marchandises ou des passagers transportés par un premier véhicule sont transférés dans un second véhicule, immédiatement ou après une période de stockage*) coûterait cher pour les transporteurs.
- Les zones commerciales sont dispersées et sont mieux accessibles en voiture car les lignes de transport ne passent pas à travers les communes. Dans ce contexte, il pourrait être intéressant de mettre en place des lignes de transport circulaires afin que les communes soient mieux irriguées en transport en commun.
- Il est mentionné l'existence d'un réseau de tramway à vapeur dans le Deux-Sèvres présent jusqu'à l'entre-deux-guerres.
- Les déplacements liés à l'emploi :
 - Les zones d'activités sont en périphérie et les gens, surtout les jeunes, rencontrent des problèmes liés au déplacement et ne peuvent ainsi pas se rendre sur ces zones pour travailler.
 - Il est évoqué par un habitant que certains jeunes n'arrivent pas à trouver de l'emploi tout simplement dans la région et préfèrent s'installer dans des grandes villes telles que Paris où les emplois sont disponibles. L'avis sur ce sujet est partagé car il est évoqué que des métiers sont disponibles à Niort.
 - La LGV a eu des effets secondaires sur le territoire. Comme exemple, les déplacements à Paris pour le travail se font fréquemment car les activités se décalent vers la métropole qui est plus accessible en termes de mobilité.





COMPTE-RENDU REUNION DE CONCERTATION CITOYENNE

Le 5 avril 2018 à 19h00

Objet de la réunion	Forum Théâtre» sur la thématique des achats : « <i>consommer moins, consommer mieux ?</i> »	Diffusé le	
----------------------------	--	-------------------	--

Pièce jointe : diaporama

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'atelier
2. Première saynète suivie des échanges avec des citoyens
3. Deuxième saynète suivie des échanges avec des citoyens
4. Conclusion et clôture de l'atelier



Présents : RIDOUARD Michèle (Romans) ; RIDOUARD Christian (Romans) ; FALAISE Armelle (Saint Néomaye) ; BAUDRY Erick (Saint-Martin-de-Saint-Maixent) ; VITAL Christian (Cherveux) ; GRIFFAULT Sylvette (Salles) ; FREMAUX Gérard (Avon) ; LEPOIVRE Bruno (La Crèche) ; DUPUIS Marie-Claire (Exireuil) ; DUPUIS Christian (Exireuil) ; MICHAUD James (Saint Néomaye) ; MOMTEIL Jacques (Saivres) ; POUGNARD Caroline (Sainte Néomaye) ; LARGEAND Roger ; BOUHIER-LELAINE Martine (Sainte Néomaye) ; MEUNIER Paula (Sainte Néomaye) ; PETIT Jacqueline (Romans) ; PETIT Patrice (Romans) ; BAILLY Jean-Luc (Romans) ; BRANGER Sylviane (Romans) ; BRANGER Jean-Paul (Romans) ; PAPOT Rémi (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Maire de Saivres – Vice-président en charge de l’urbanisme) ; NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Chargé de mission Plan Climat Air Énergie Territorial) ; SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Responsable du service Urbanisme) ; TOULOUSE Jean-François (artiste) ; BASQUON Kelly (Artiste) ; HERBULOT Philippe (Groupe Nepsen) ; PAPIN Olivier (ECIC/E6/ Consultant Environnement) ; LESPY Lucile (ECIC/E6/ Ingénieure Conseil) ; NEERUNJUN Nandeeta (E6).

I. OUVERTURE DE L’ATELIER

Monsieur Rémi PAPOT prononce les mots de bienvenue et fait un rappel des précédentes réunions de concertation citoyenne.

Monsieur Olivier PAPIN prend ensuite la parole pour introduire la réunion citoyenne. Ceci est fait par la lecture d’un extrait du livre « No Man Impact » de l’écrivain américain Colin BEAVAN qui a expérimenté avec sa famille un mode de vie sans impact écologique pendant une année à New York. Le passage du livre choisit parle des comportements d’achats des consommateurs et de l’obsolescence programmée.

❖ Réactions des citoyens

- Un citoyen évoque le fait que, outre l’état de fonctionnement des objets, certains perdent leur valeur car ils se retrouvent démodés.
- Une partie des citoyens semble partager l’avis selon lequel il est important de donner une seconde vie aux objets. Dans ce contexte, ECIC/E6 prend comme exemple « Le BonCoin ».
- Remarque d’ECIC/E6 : Il serait aussi intéressant de penser au partage des appareils/services. Les exemples cités sont :
 - Le partage des tondeuses de gazon entre voisins ;
 - Les buanderies suédoises : Chaque immeuble en Suède est équipé d’une buanderie, ou bien dispose d’une buanderie à proximité pour permettre l’utilisation en commun des machines.
- Il est évoqué qu’il serait difficile d’instaurer les pratiques de partage d’appareils et de services sur le territoire.
- Certains citoyens sont d’avis que les industriels continueraient à produire des appareils et équipements, peu importe les pratiques adoptées par les consommateurs.
A ce sujet, ECIC/E6 explique qu’il semblerait important que des changements soient envisagés au niveau des consommateurs même si les industries continuent à produire. Les propos de COLUCHE sont cités : « *il suffirait que les gens n’achètent plus pour que ça ne se vende pas !* ».
- La réparation des objets nécessiterait des compétences que le territoire n’a pas.



Remarque d'ECIC/E6 : Il serait intéressant de développer les « *Repair Café* ».
Dans ce contexte, il est évoqué qu'un garage solidaire existe à Saint-Maixent-l'École.

- Il existe aussi des recycleries/ressourceries sur le territoire où les objets sont vendus à petits prix.
- La réparation des objets peut nécessiter aussi du temps et de l'énergie que les gens devraient être prêts à investir.

II. PREMIERE SCENETTE :

❖ *Scénario*

Deux personnes sont dans un magasin. Elles achètent chacune une baignoire : l'une en plastique, l'autre en cuivre. Elles comparent leurs intérêts respectifs.

❖ *Réactions et échanges avec les citoyens :*

- Les prix bas des appareils neufs constitueraient un dilemme pour les consommateurs. Même si au départ, ils partent d'une bonne intention pour acheter un peu plus cher afin de privilégier la qualité, ils finiront par acheter le moins cher.
- Opter pour le troc. Le troc solidaire devient une pratique de plus en plus fréquente maintenant. Le troc permettrait aussi de créer les liens sociaux.

Remarque d'ECIC/E6 : Les marchés gratuits pourraient aussi être mis en place.

- Les pièces des appareils seraient de plus en plus difficiles à trouver et les réparations seraient compliquées à faire soi-même. Les avis sont partagés car une partie des citoyens pense que des pièces pourraient d'être achetées sur internet et il y aurait même des vidéos de tutoriel pour expliquer comment faire les réparations.

Remarque d'ECIC/E6 : L'utilisation de l'imprimante 3D pourrait répondre à la problématique des pièces qui sont difficiles à trouver. L'accès à ce service pourrait être développé dans les endroits tels que le « *Fab Lab* ».

- Mettre en place des ateliers de réparation domestique avec comme animateurs des techniciens pour donner des astuces nécessaires.
- Le coût de la réparation pourrait s'avérer dissuasif dans un contexte où le prix des produits neufs est bas. Vendre des pièces à coût élevé serait la politique de certaines entreprises

Remarque d'ECIC/E6 : Dans ce contexte, il serait important de changer nos comportements et opter pour la réparation qui pourrait encourager le développement d'autres filières telles que le maintien et le service.

Certaines entreprises réfléchissent déjà à changer leur business model et développer ces filières, preuve, que les entreprises seraient aussi à l'écoute des consommateurs. Le passage vers une économie de fonctionnalité, c'est-à-dire une économie qui consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, est mentionné. La consommation collaborative pourrait encourager les entreprises à mettre en place des services tels que le prêt d'outillage et la mise en partage des objets.

- Un citoyen évoque que l'épuisement des ressources engendre une prise de conscience auprès des entreprises. Exemple cité : l'entreprise Michelin ne compte pas que la vente volumique des pneus mais a aussi investi dans les systèmes informatiques afin de proposer des services numériques, etc.



- Un citoyen fait part que les entreprises auraient comme objectif la croissance. S'il n'y a pas de production, il n'y aura pas d'emploi non plus sur le territoire. Certains citoyens sont d'avis que la production n'est pas le seul secteur créateur d'emploi sur le territoire. Il y a également le service.

- Question : Combien de producteurs locaux sont présents sur le territoire ?

Réponse d'ECIC/E6 : Une des actions qui pourrait être proposée dans le cadre du PCAET serait la réalisation de la cartographie des fournisseurs locaux sur le territoire afin de mieux les recenser.

- Un citoyen fait part de son incompréhension à l'égard des sujets de discussion de cet atelier. A son avis, ces sujets ne rentrent pas dans le contexte du PCAET.

Réponse d'ECIC/E6 : Les impacts énergétiques d'un territoire sont aussi liés à l'agriculture, les déchets, les consommations des habitants, sujets qui sont abordés lors de cet atelier.

III. DEUXIEME SCENETTE :

❖ **Scénario**

Dans un repas de famille, cousins des champs et cousins des villes ont l'occasion de se rencontrer et d'échanger au sujet de leur conception respective de l'alimentation. Cependant la discussion tourne court car les conceptions et les représentations de la nourriture s'opposent d'une façon parfois un peu virulente.

❖ **Réactions et échanges avec les citoyens :**

- Les cantines scolaires proposent encore des repas tels que viande/pâtes une fois par semaine.

ECIC/E6 : Les cantines scolaires et les restaurants collectifs pourraient être des leviers pour faire évoluer les comportements alimentaires et encourager la filière agricole locale. Une bonne alimentation n'insinuerait pas forcément un repas végétarien mais encouragerait aussi la consommation de viande blanche, du poisson, etc.

- Question : Comment éviter le gaspillage alimentaire ?

ECIC/E6 : Les associations existent pour récupérer les invendus des magasins. Aussi, certains commerçants tels que les boulangers proposent les invendus du jour à petit prix à la fin de la journée.

- Les consommateurs devraient être mieux informés sur les dates limites de consommation (DLC). Comme exemple, un pot de yaourt a une DLC pour informer aux consommateurs qu'au-delà de la date affichée, le yaourt a plus de probabilité d'être un danger pour la santé humaine. Cependant, pour une boîte de biscuit, il s'agit d'une DDM (Date de Durabilité Minimale) et non d'une DLC au sens propre du terme. Cette date sert à informer qu'au-delà de la date affichée, les biscuits perdraient leur qualité optimale comme leur croquant, leur aspect, etc.
- Encourager l'installation des maraîchers et mieux les accompagner. Une citoyenne prend l'exemple d'un couple producteur de tomates sur le territoire qui est aujourd'hui à la retraite. L'entreprise, maintenant gérée par une ancienne employée, aurait du mal à survivre car la gestion d'une telle entreprise demanderait beaucoup d'organisation pour une seule gérante.
- Il est évoqué par un citoyen que la taille des maraîchages a grossi et devient de plus en plus difficile à gérer.



ECIC/E6 : Il serait important de développer le maraichage à petite échelle.

- Réduire les déchets :
 - Encourager l'utilisation des composteurs et des poules dans les jardins pour réduire les déchets.
 - Acheter en vrac pour éviter les produits en emballage.
 - Mettre en place des contenants consignés. L'exemple de l'Allemagne est cité.
- Assurer une meilleure visibilité des producteurs locaux.

ECIC/E6 explique la différence entre circuit court et circuit de proximité :

Un circuit court est un circuit de distribution ne comprenant qu'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Il n'y a pas de concept géographique dans un circuit court : le producteur peut être proche ou non du consommateur.

Un circuit de proximité quant à lui implique davantage de proximité et de lien avec la notion géographique. On parle également de circuit local.

Il serait alors intéressant de développer les circuits courts et de proximité pour soutenir la filière locale.

Une citoyenne fait part que le magasin « *Plaisir Fermiers* » qui fait des ventes directes aux consommateurs marche bien sur le territoire.

- Intervenir auprès de certains commerces pour les encourager à adopter des comportements vertueux :
 - Fermeture des portes des magasins en hiver pour réduire les consommations énergétiques.
 - Extinction des panneaux lumineux le soir.

Remarque d'ECIC/E6 : Des politiques incitatives pourraient être proposées aux entreprises et commerces.

IV. CONCLUSION ET CLOTURE DE L'ATELIER

En guise de conclusion et pour répondre aux questions des citoyens sur la finalité des réunions citoyennes, ECIC/E6 apporte des explications ci-dessus :

- Jusqu'à présents, 9 réunions ont été organisées :
 - 4 avec les élus
 - 1 avec les acteurs du territoire
 - 4 avec les citoyens
- Toutes les suggestions et actions proposées lors des réunions sont notées. ECIC/E6 et les services de la collectivité travailleront ensuite sur la mise en place des actions prioritaires, pour ensuite les présenter aux élus du territoire.
- Question : Quel est l'état d'âme des élus ?

Remarque d'ECIC/E6 : Des réunions ont déjà été organisées avec les élus du territoire. Beaucoup d'idées et de points de vigilance sont ressortis et certains sont communs à ceux des réunions citoyennes. Ceci démontre que les élus seraient à l'écoute des problématiques mises en avant par les citoyens et les partageraient.

- Remarque d'une citoyenne : On a l'impression que les échanges sont généraux et il y a un manque d'information sur les actions qu'on peut faire à notre niveau.

Remarque d'ECIC/E6 : Le PCAET est réalisé au niveau du territoire, mais certains enjeux abordés dépassent le cadre de celui-ci. En revanche, parmi les nombreux points et enjeux soulevés au cours de la concertation citoyenne, un certain nombre d'actions peut être réalisé à l'échelle du territoire par la



collectivité. Par exemple, la réalisation de la carte des fournisseurs locaux est une action qui pourrait être mise en œuvre sans grande difficulté.

Avant la clôture de la réunion, la thématique des éoliennes est de nouveau soulevée par des citoyens. Il est évoqué que ces dernières ne produiraient pas d'électricité sur le territoire et qu'il serait intéressant de se tourner vers d'autres solutions telles que l'hydrogène. Exemple cité : les trains à hydrogène en Allemagne.

ECIC/E6 fait référence aux diagnostics réalisés dans le cadre du PCAET qui démontre qu'environ un tiers de l'électricité consommée sur le territoire pourrait être produite par les éoliennes. Cette source d'énergie renouvelable produit donc une part non négligeable de l'énergie du territoire.

Quant au sujet de l'hydrogène, ECIC/E6 explique que l'hydrogène n'est pas une source d'énergie mais un vecteur servant à transporter l'énergie produite par une source primaire jusqu'aux consommateurs. Afin de déterminer si l'usage de l'hydrogène est propre, il faut se demander si l'énergie primaire est de source renouvelable ou non. Dans ce contexte, la notion de l'énergie primaire est importante.

La collectivité et ECIC/E6 remercie les citoyens pour leur participation et la séance est clôturée.





COMPTE-RENDU PRESENTATION DES RESULTATS DES DIAGNOSTICS

Le 22 mars 2018 à 10h00

Objet de la réunion	Réunion de présentation à destination des acteurs du territoire	Diffusé le	23/05/2018
----------------------------	---	-------------------	------------

Pièce jointe : Diaporama

Ordre du jour :

1. Présentation des résultats des diagnostics
2. Echanges



Présents : PINAUD Sébastien (CRER) ; JOUINOT François (SMITED) ; CHAPELLE Marina (SMC) ; COYNAULT Julie (CIAS) ; TALON Mélina (CIAS) ; FAUX Erwan (Chambre d'agriculture 79) ; ROGER Camille (SERTAD Animation Agricole) ; PRIMAULT Eric (GRDF) ; SCHOUMACHER Tatiana (CMA 79) ; BERTRAND Roy (Habitat Sud Deux-Sèvres) ; BERNIER Stéphanie (CAF des Deux-Sèvres) ; CHANTECAILLE-BEAUMONT Véronique (CAPEB Deux-Sèvres) ; CHARRIER Pascal (DDT des Deux-Sèvres) ; CHOPIN Sylvain (DDT des Deux-Sèvres) ; ARCHIMBAUD Guénaëlle (Communauté de Communes Mellois) ; CHEMINADE Aurore (Communauté de Communes Mellois) ; ERSOY Selin (Communauté de Communes Mellois) ; COQUEBLIN-GUERIN Carole (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; PAPIN Olivier (E6) ; LESPY Lucile (E6) ; MARSAT Victor (E6) ; NEERUNJUN Nandeeta (E6).

I. PRESENTATION DES RESULTATS DES DIAGNOSTICS

La présentation est jointe à ce CR.

La réunion de présentation est introduite par Sémia SAUVANET. Un tour de table est fait, permettant aux participants à cette réunion de mieux se connaître. Olivier PAPIN, Lucile LESPY et Victor MARSAT présentent les résultats des diagnostics.

II. ECHANGES

❖ **Potentiel de développement des énergies renouvelables**

Question : Comment expliquez-vous le faible potentiel de développement de la biomasse (bois-énergie) ?

Réponse : Le territoire exploite déjà le bois-énergie pour ses besoins en chaleur. Dans la présentation, nous présentons la capacité supplémentaire en bois-énergie que pourrait développer le territoire.

❖ **Réseaux de transport d'énergie et ses options de développement**

Il est expliqué que cet élément du diagnostic est une nouveauté du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par rapport au Plan Climat Énergie Territoire (PCET) antérieur. Le PCAET a vocation à être un document plus englobant que le PCET.



❖ **Estimation et évaluation des potentiels de séquestration nette de CO₂ du territoire**

Question : Quelles sont les surfaces sur lesquelles les arbres sont plantés ?

Réponse : La méthode d'estimation de la séquestration nette de CO₂ est une méthode simplifiée de l'ADEME. Elle constitue cependant une première approche pour estimer les ordres de grandeur. A ce stade, nous n'avons pas plus d'information sur les surfaces sur lesquelles les arbres sont plantés. Nous sommes actuellement en train d'affiner cette méthode de calcul en interne.

❖ **Conclusion de la présentation des diagnostics**

La présentation est conclue en expliquant aux participants les deux modes de concertation complémentaires qui sont en cours dans le cadre du PCAET :

- « Forum – théâtre » pour la concertation citoyenne.
- Atelier de créativité par la méthode de la fleur de lotus pour la concertation auprès des élus et les acteurs du territoire.

Les participants sont informés sur les 3 thèmes des ateliers de créativité de la journée :

1. Quelles énergies pour demain ?
2. Mobilité : peut-on faire évoluer nos modes déplacements ?
3. Consommer moins – consommer mieux ?

Les participants sont invités à aborder la première thématique.





COMPTE-RENDU

« QUELLES ENERGIES POUR DEMAIN ? »

Le 22 mars 2018 à 11h00

Objet de la réunion	Faire ressortir les enjeux du territoire et réfléchir à la construction d'un plan d'actions sur la thématique de la transition énergétique (sobriété, efficacité, énergie renouvelables)	Diffusé le	23/05/2018
----------------------------	--	-------------------	------------

Ordre du jour :

1. Atelier de créativité intitulé « Quelles énergies pour demain ? »



Présents : PINAUD Sébastien (CRER) ; JOUINOT François (SMITED) ; CHAPELLE Marina (SMC) ; COYNAULT Julie (CIAS) ; TALON Mélina (CIAS) ; FAUX Erwan (Chambre d'agriculture 79) ; ROGER Camille (SERTAD Animation Agricole) ; PRIMAULT Eric (GRDF) ; SCHOUMACHER Tatiana (CMA 79) ; BERTRAND Roy (Habitat Sud Deux-Sèvres) ; BERNIER Stéphanie (CAF des Deux-Sèvres) ; CHANTECAILLE-BEAUMONT Véronique (CAPEB Deux-Sèvres) ; CHARRIER Pascal (DDT des Deux-Sèvres) ; CHOPIN Sylvain (DDT des Deux-Sèvres) ; ARCHIMBAUD Guénaëlle (Communauté de Communes Mellois) ; CHEMINADE Aurore (Communauté de Communes Mellois) ; ERSOY Selin (Communauté de Communes Mellois) ; COQUEBLIN-GUERIN Carole (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; PAPIN Olivier (E6) ; LESPY Lucile (E6) ; MARSAT Victor (E6) ; NEERUNJUN Nandeeta (E6).

ATELIER DE CREATIVITE : « QUELLES ENERGIES POUR DEMAIN ? »

Dans le présent compte-rendu sont retranscrits les échanges entre les différents participants de l'atelier.

Il est précisé lorsque le bureau d'études ECIC/E6 intervient, sinon il s'agit des acteurs du territoire présents durant l'atelier.

❖ **Mix énergétique et énergie renouvelables :**

Il serait important de construire un mix énergétique territorial adapté au territoire et permettant d'anticiper les pénuries futures de certaines sources d'énergies (ex. carburants, énergies fossiles, etc.).

Intervention d'ECIC/E6 : Il serait important de travailler sur la sobriété et l'efficacité énergétique avant de passer au développement des énergies renouvelables sur le territoire comme décrit par le scénario Négawatt. Une autonomie énergétique serait difficilement atteignable sans sobriété énergétique. De plus, réduire la consommation énergétique du territoire permet qu'il soit moins dépendant aux énergies fossiles.

Il conviendra de développer les énergies renouvelables tout en prenant en compte les écosystèmes. Comme exemple, développer la méthanisation tout en prenant en considération que les sols ont besoin des matières organiques pour se nourrir.

Lors du développement des énergies renouvelables telles que les éoliennes et solaires photovoltaïque, il faudra prendre soin des endroits où les implanter. Comme exemple, en tenant compte du patrimoine architectural et paysager.

Il est précisé que notre système électrique a besoin d'un approvisionnement régulier, il supporte mal les intermittences. Cette idée vient appuyer la nécessité de se tourner vers un mixte énergétique et non une seule source d'énergie, comme les éoliennes ou les panneaux photovoltaïques qui produisent tous deux par intermittences.



Question : La combustion du bois a un impact environnemental. Comment développer cette filière dans ce cas ?

Réponse d'ECIC/E6 : Chaque source d'énergie a un impact environnemental, d'où l'intérêt de construire un mix énergétique qui pourrait répondre aux besoins du territoire et qui ait un impact environnemental réduit. De plus, les émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion du bois peuvent être réduites par l'utilisation de foyers fermés, de filtres, etc.

❖ **Précarité énergétique :**

La précarité énergétique touche environ 30% des foyers du territoire, qui ont besoin d'être accompagnés financièrement.

Il est plus difficile de mobiliser les personnes en situation de précarité énergétique car leur priorité est ailleurs.

Un programme a été mis en place avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah), le département des Deux Sèvres et l'État pour lutter contre la précarité énergétique. Ce programme a pour objectif d'aider environ 600 ménages par an (toutes aides confondues).

❖ **Les structures :**

Un Office Public de l'Habitat (OPH) est présent à Saint-Maixent-l'École.

Le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) conseille sur la rénovation énergétique aussi bien que sur les énergies renouvelables. Les agents de CRER conseillent avant tout sur les travaux et gestes d'économie d'énergie avant d'accompagner leurs clients sur les installations des énergies renouvelables.

Il est suggéré de développer une agence locale semblable à l'Agence Régionale pour la Transition Énergétique.

❖ **Efficacité énergétique :**

Plateforme de rénovation énergétique :

- Mettre en place une plateforme de rénovation énergétique car la rénovation des bâtiments, surtout pour des particuliers, représente des coûts importants et ils ont besoin d'être accompagnés techniquement et financièrement dans leurs projets.
- Le CRER a un Espace Info Énergie qui conseille, entre autres sur les travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, etc.) et les aides financières pour les réaliser. Dans ce contexte, la mise en place d'une telle plateforme pourrait bénéficier de l'aide du CRER qui travaille déjà sur cet axe.



- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) pourrait aussi être approché pour développer la plateforme.

Aides financières :

- Assurer une meilleure visibilité des aides actuellement disponibles pour la rénovation énergétique du bâtiment (voir plateforme énergétique).
- La Communauté de Communes pourrait s'engager financièrement pour aider à la rénovation énergétique du bâtiment.
- Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) estime entre 17 000 et 30 000 € le coût de la rénovation d'un logement.

Il est évoqué que dans un futur proche, avec la cessation des aides telles que les crédits d'impôts sur les travaux de rénovation et d'économie d'énergie, certaines entreprises pourraient revenir vers des anciennes solutions, c'est-à-dire des technologies moins performantes et moins chères. Ceci représente un point de vigilance important.

Monter en compétences des professionnels du bâtiment au travers des formations :

L'ADIL pourrait orienter les professionnels du bâtiment vers des formations qui pourraient les aider non seulement à intervenir techniquement chez leurs clients mais aussi à les conseiller. Ces professionnels pourraient ainsi mettre en lien les clients prioritaires (comme exemple, ceux en précarité énergétique) avec le CRER.

Exemple de formation chez ADIL : formation RENO-EXPERT pour être expert en rénovation énergétique de l'habitat.

Actuellement, la majorité des entreprises a la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE). Il est évoqué qu'il serait important que les professionnels locaux soient accompagnés pour aller au-delà de la mention RGE

Pour information, cette mention est une reconnaissance accordée par les pouvoirs publics et l'ADEME à des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables engagés dans une démarche de qualité.

Développement des installations énergétiques mutualisées pour l'habitat :

A titre d'exemple, une pompe à chaleur revient chère aujourd'hui, plus particulièrement en termes de maintenance. Ceci est principalement dû au fait qu'il y a peu d'intervenants dans cette filière. Une pompe à chaleur à usage collectif à la préférence d'un système individuel permettrait de réduire les coûts d'installation et de maintenance et de répartir la facture énergétique.

Sensibilisation et communication :

- Sensibiliser aux bonnes pratiques d'économie d'énergie dans l'habitat.



- Travailler sur des conseils pédagogiques pour la rénovation énergétique auprès des particuliers. Dans ce contexte, les collectivités pourraient mettre en place des sessions d'animation.
- Communiquer sur la gestion des équipements énergétiques tout en privilégiant des équipements simples à manipuler.
- Tenir en compte que la température de confort et d'intérieure peut être régler à 19°C pour la majorité des personnes (excluant les enfants, personnes âgées, personnes malades, etc.). 1°C supplémentaire est équivalent à 7% de consommation énergétique supplémentaire.

Isolation :

L'isolation des combles permet de réduire la facture énergétique (d'environ 30%). L'isolation des combles ne coute presque rien : des aides sont disponibles (isolation des combles à 1 €). Elle ouvre droit aux Certificats d'Economie d'Energie(CEE) pour le secteur résidentiel aussi bien que non résidentiel.

L'isolation des bâtiments pourrait permettre aux citoyens de faire des économies sur leurs factures énergétiques et ainsi privilégier une installation à une autre. Comme exemple, chauffer avec une pompe à chaleur au lieu d'une chaudière à bois. Il faut donc réfléchir à isoler le bâtiment avant de changer ses installations de chauffage.

Les travaux d'isolation pourraient aussi contribuer à augmenter la valeur patrimoniale du bien.

Le développement des produits écologiques tels que les broyats de bois doit se faire avec précaution car ces produits doivent être certifiés pour que les clients puissent obtenir des aides et assurer leurs biens.

Il convient d'envisager la possibilité de recycler des produits comme isolants. Les exemples cités sont :

- ✓ L'utilisation des plumes des canards et de vieux vêtements comme isolants.
- ✓ L'isolation en paille de la façade nord du bâtiment du CRER du territoire qui n'a pas coûté cher et qui fonctionne bien. De plus, la paille est un produit bas carbone.

❖ **Stockage des énergies renouvelables :**

- Développer le stockage des énergies renouvelables en assurant une entraide entre les différents réseaux de distribution car en été, il pourrait avoir un surplus de production alors que la demande en énergie est plus élevée en hiver.
Comme exemple, une synergie entre le réseau électrique et le réseau de gaz ayant des infrastructures fortement développées permettrait de développer le stockage des énergies renouvelables sous forme d'hydrogène. L'électricité produite pourrait être transformée en hydrogène et injecté dans le réseau de gaz et inversement.
- Construire un mix énergétique en tenant compte non seulement de la production des énergies renouvelables mais aussi du stockage. Comme exemple, 50% de gaz naturel, 30% de biogaz et 20 % hydrogène.

Remarque : Il faut tenir compte de la charge environnementale des installations d'énergies renouvelables. Les minéraux rares dans les éoliennes et les modules des panneaux photovoltaïques (PV) requièrent des traitements en fin de vie.



Réponse d'ECIC/E6 : Le recyclage des PV ne présente pas de difficultés techniques. Comme exemple, aujourd'hui il est plus facile de recycler le capteur d'un panneau PV que les composants d'un Smartphone. Il est important de réfléchir sur le recyclage mais ceci ne devrait pas freiner le développement des EnR.

Question : En quoi consiste la gazéification du bois ?

Réponse de GRDF : La gazéification du bois consiste à chauffer le bois à haute température afin de récupérer le gaz de synthèse. Toute sorte de bois peut être gazéifié. Un projet de gazéification a été autorisé dans le Thouarsais.

Question : Quels sont les autres moyens de stockage d'énergie ?

Réponse d'ECIC/E6 : Plusieurs moyens existent. Le plus connu est le Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP). Nous avons aussi les volants d'inertie, le stockage sous forme d'hydrogène, etc.

❖ **Énergies Renouvelables (EnR) :**

Méthanisation :

- Veiller à ce que la qualité de l'air ne soit pas dégradée.
- L'agriculture est une économie locale à préserver. Il serait important de porter attention à la qualité de l'élevage des animaux et veiller à ce qu'ils ne deviennent pas des machines à produire du lisier plutôt que la nourriture. Aussi, l'évolution des habitudes alimentaires pourraient réduire la quantité des matières méthanisables.

Réponse d'ECIC/E6 : En Europe, les réglementations et normes agricoles, incluant l'élevage des animaux, veillent en général sur le bien-être des animaux.

La méthanisation utilise non seulement les déchets agricoles mais aussi les déchets ménagers.

En ce qui concerne le changement de comportement alimentaire, cela pourrait permettre aux éleveurs de produire une viande de meilleure qualité. Il serait alors important de sensibiliser les citoyens à acheter local et de meilleure qualité.

- La méthanisation pourrait permettre aux agriculteurs de varier leurs revenus au travers de la production des énergies renouvelables (méthanisation, toiture en solaire PV, etc.).
- Privilégier les engrais organiques aux engrais chimiques afin de réduire l'impact environnemental sur l'eau, par exemple.
- Développer des projets de méthanisation à proximité des lieux de production des matières premières et de consommation d'énergie.



Question : Est-ce que la méthanisation permet de produire du gaz et de l'électricité ?

Réponse d'ECIC/E6 : Le biogaz issu de la méthanisation pourrait être utilisé pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité. La cogénération est la production simultanée de la chaleur et de l'électricité.

Réponse de GRDF : Il serait important de porter attention au fait qu'injecter le biogaz dans les réseaux permet un rendement supplémentaire du méthaniseur d'environ 20% en comparaison au stockage du biogaz en bonbonne qui inclut des coûts, notamment lié au transport. Les réseaux de gaz sont déjà existants et ont des coûts déjà amortis ou en cours d'amortissements.

Solaire thermique :

- Le développement du solaire thermique est en déficit dans la région. Cela est dû au fait que certaines installations sont surdimensionnées, mal entretenues ou mal conçues. Suites à quelques mauvaises expériences, le développement du solaire thermique est en stagnation même si certains établissements pourraient en bénéficier (par exemple, l'EHPAD de Deux-Sèvres).
- Le solaire thermique fait partie des cibles de développement du CRER mais actuellement, cela semble compliqué.
- L'utilisation du solaire thermique pour l'Eau Chaude Sanitaire (ECS) serait une piste pour réduire la facture énergétique. Cependant, il serait important de dimensionner les installations correctement en se basant sur les consommations précises des bâtiments.
- Porter attention au fait que l'eau chaude produite par les installations solaires thermiques doit être consommée et non pas être stockée pendant des longues périodes dans les installations pour éviter la dégradation de celles-ci. Ce type de dégradation est appelée « caramélisation » de l'installation.
- Encourager les entreprises à faire le suivi et la maintenance des équipements solaires photovoltaïques qu'elles installent. Cependant, il est évoqué que de moins en moins d'entreprises sont qualifiées dans ce domaine. Ces installations nécessitent des compétences inter disciplinaires. Comme exemple, un ballon d'eau chaude nécessite l'intervention d'un plombier et l'étanchéité de la toiture, celle d'un couvreur.
- Il est évoqué que de nombreux problèmes liés à l'étanchéité des installations ont été constatés sur le territoire ou au fait que les personnes ne savent pas vraiment se servir des équipements et peuvent les dérégler. Le cas d'un tel problème dans un logement collectif est cité. De ce fait, il serait important d'envisager la possibilité de mettre en place des dispositifs de réglage plus simple.

Solaire photovoltaïque :

- Utiliser les surfaces perdues pour poser des panneaux PV. Exemple : envisager leur installation sur des ombrières de parkings.
- Il serait possible d'envisager la pose des panneaux PV près des monuments tant qu'ils ne modifient pas l'aspect esthétique de ceux-ci.



Eolienne domestique :

- Il est évoqué que les petites éoliennes de moins de 12 mètres à l'usage résidentiel seraient moins performantes que les grandes éoliennes. Elles ne sont pas soumises à des réglementations mais pourraient causer plus de nuisances sonores vu leur proximité à l'habitat. Dans certains cas, le vent est beaucoup plus perturbé par les habitations et constructions aux alentours. Parfois, les éoliennes tournent plus pour se positionner dans un couloir de vent que pour produire de l'énergie.
- Les petites éoliennes pourraient ne pas être rentables car le prix de l'abonnement permettant de revendre l'électricité produite sur le réseau pourrait coûter plus cher que la revente de l'électricité.

Eolien :

- Prendre en considération les contraintes, architecturales par exemple. Dans ce contexte, il serait important de bien choisir l'emplacement des éoliennes.

Géothermie :

- Le territoire ne présente pas un grand potentiel pour l'énergie géothermique en profondeur.
- La géothermie de très basse énergie ainsi que l'installation des pompes à chaleur pourraient en revanche être développées.





COMPTE-RENDU

« PEUT-ON FAIRE EVOLUER NOS MODES DE DEPLACEMENTS ? »

Le 22 mars 2018 à 14h00

Objet de la réunion	Faire ressortir les enjeux du territoire et réfléchir à la construction d'un plan d'actions sur la thématique de l'aménagement du territoire et sa desserte (mobilité, urbanisme, changement d'usage de sols)	Diffusé le	23/05/2018
----------------------------	---	-------------------	------------

Ordre du jour :

1. Atelier de créativité intitulé « Quelles énergies pour demain ? »



Présents : PINAUD Sébastien (CRER) ; JOUINOT François (SMITED) ; CHAPELLE Marina (SMC) ; COYNAULT Julie (CIAS) ; TALON Méлина (CIAS) ; FAUX Erwan (Chambre d'agriculture 79) ; PRIMAULT Eric (GRDF) ; BERTRAND Roy (Habitat Sud Deux-Sèvres) ; BERNIER Stéphanie (CAF des Deux-Sèvres) ; MORIN Anne (Centre Médico Social) ; CHARRIER Pascal (DDT des Deux-Sèvres) ; CHOPIN Sylvain (DDT des Deux-Sèvres) ; ARCHIMBAUD Guénaëlle (Communauté de Communes Mellois) ; CHEMINADE Aurore (Communauté de Communes Mellois) ; ERSOY Selin (Communauté de Communes Mellois) ; FERRERO Vanessa (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Communauté de Communes du Mellois en Poitou) ; COQUEBLIN-GUERIN Carole (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; PAPIN Olivier (E6) ; LESPY Lucile (E6) ; MARSAT Victor (E6) ; NEERUNJUN Nandeeta (E6).

ATELIER DE CREATIVITE : « PEUT-ON FAIRE EVOLUER NOS MODES DE DEPLACEMENTS ? »

Dans le présent compte-rendu sont retranscrits les échanges entre les différents participants de l'atelier.

❖ **Carburants alternatifs et infrastructures associées :**

- Etudier la possibilité d'utiliser des carburants alternatifs : biogaz, hydrogène, etc. L'exemple des transports scolaires au bio-méthane en Vendée est cité.
- Opter plutôt pour un mix de carburants, comme exemple un mix de véhicules fonctionnant à l'électricité, au Gaz Naturel Liquéfié (GNL), au biogaz, à l'hydrogène et au diesel.
- En France, l'utilisation des véhicules électriques a été favorisée par rapport aux véhicules au Gaz Naturel Véhicule (GNV) et à l'hydrogène.
- Etudier la possibilité d'utiliser les huiles usagées comme carburants. L'exemple du projet « Roule ma frite » est cité.
 - Faire une étude sur le coût de revient des véhicules fonctionnant aux huiles usagées.
 - Un mix de 30% d'huile végétale usagée et 70% de gasoil permet une meilleure combustion.
 - Le groupement de plusieurs entités permettrait de mieux financer un tel projet.
 - Le tri des huiles est fait au niveau des déchetteries. Un organisme récolte les huiles de fritures.
- Développer les biocarburants en portant attention aux concurrences avec d'autres usages (exemple : usage des sols pour l'alimentaire, etc.).
- Travailler sur des infrastructures (exemple : postes de ravitaillement, bornes électriques, etc.) et des services (exemple : maintenance, après-vente, etc.) qui sont proches des consommateurs.
- Adapter les réseaux énergétiques aux futurs besoins du territoire. Le réseau électrique actuel n'est pas adapté pour répondre au développement des véhicules électriques : des risques de



pénurie d'électricité pourraient se présenter si la flotte de véhicules électriques augmente sans que le réseau électrique ne soit adapté de manière appropriée.

- Etudier les besoins en financement que requiert la mise en place des infrastructures pour favoriser l'utilisation des carburants alternatifs. Par exemple, une station de bio-méthane coûte entre 700 000 et 1 000 000 €. Ce coût doit être amorti. Un tel projet pourrait être intéressant pour le territoire vu la présence des axes routiers passant par certaines communes, telles que la Crèche.
- Réfléchir sur l'utilisation de l'hydrogène pour les bennes à ordures. Dans ce contexte, des bornes de ravitaillement devraient être développées.

❖ **Non-mobilité :**

- Travailler sur la non-mobilité pour éviter les déplacements.
- Développer le télétravail et le télécommerce. Cependant, porter attention à ne pas oublier le lien social car ces dispositifs pourraient diminuer les interactions humaines. Les freins au télétravail sont la méconnaissance de ce dispositif et la mauvaise desserte numérique sur le territoire. Aussi, certaines tâches ne pourraient pas être accomplies hors du lieu du travail car il faudrait avoir accès aux données internes.
- Encourager le développement des tiers-lieux. Pour rappel, les tiers-lieux sont des centres de travail et les espaces de co-working.
- Encourager les commerces ambulants qui risquent de disparaître avec le temps.

❖ **Mobilité douce :**

- Travailler sur des voies douces et inter-bourgs sécurisés. La voie de St Jacques de Compostelle, par exemple n'est actuellement pas sécurisée. Les inter-bourgs, parfois inscrits dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), restent dangereux.
- Réfléchir à l'usage des vélos à assistance électrique car la typologie du territoire (de type vallonné) ne semble pas favoriser l'usage des vélos à certains endroits.
- Mettre en place des itinéraires bis (avec des frais de balisage) afin d'éviter de circuler à côté des poids lourds.
- Le nouveau schéma touristique départemental pourrait aussi être une opportunité pour les habitants du territoire à emprunter des voies douces. Les vélos à assistance électrique (VAE) seront disponibles à l'office du tourisme dans le cadre de ce projet. Ils pourraient aussi être utilisés par les locaux.
- Sensibiliser aux modes de déplacement doux, comme exemple, communiquer sur les bienfaits de la pratique du vélo et de la marche. Il est cité l'exemple de la ville de Niort qui a distribué des



podomètres afin de sensibiliser à la pratique de la marche (opération de sensibilisation des « 10 000 pas par jours »).

- Changer de comportement et éviter l'utilisation des voitures tant que possible.
- La planification des schémas piétonniers est très partiellement prise en considération dans le Plan Local d'Urbanisme (PLUi).

❖ **Modes de déplacement partagé :**

- Encourager le covoiturage.
- Retravailler sur la taille des aires de covoiturage qui sont déjà saturées (exemple : l'aire de Saint Denis).
- Mettre des arrêts d'autobus à proximité d'aires de parking. Ces arrêts pourraient aussi servir pour le déplacement des personnes vers les gros centres commerciaux.
- Mieux indiquer les aires de covoiturage qui sont mal repérées (exemple : à Saint-Maixent-l'École).
- Baliser les parkings de covoiturage pour une meilleure sécurité.
- Développer l'autopartage, par exemple entre voisins. Des assurances sont maintenant disponibles pour faciliter ce dispositif.

❖ **Précarité énergétique :**

- L'éparpillement des services, par exemple, administratifs, pose soucis pour certaines personnes qui n'ont pas de véhicule personnel ou accès aux transports en commun.
- Encourager les foyers en précarité énergétique en termes de mobilité à utiliser les services de covoiturage. Ceci demanderait un travail énorme car certaines personnes n'ont pas accès aux outils informatiques ou même de cartes bleues, éléments parfois indispensables pour les services de co-voiturage.
- Développer le co-voiturage solidaire, même si le constat est fait qu'il s'agit d'un dispositif fonctionnant mieux dans les zones densifiées.

❖ **Transports en commun :**

- Le constat est fait de la raréfaction des TER sur le territoire.
- Les horaires de train sont dissuasifs et les gens préfèrent prendre leurs voitures.
- L'axe Poitiers – Niort est mal desservi.
- Le partage des transports scolaires existe sur le territoire.



- Un projet de plateforme de mobilité est en cours de développement. Les services incluront :
 - Des conseils sur la mobilité ;
 - Des ateliers d'entretien (pour les vélos, etc.) et des garages solidaires ;
 - Le développement de l'autoécole et co-voiturage solidaire.Il est évoqué que l'autoécole solidaire se développe sur le territoire mais nécessite d'être mieux travaillée, comme par exemple planifier les heures de conduite pendant les heures auxquelles les gens circulent davantage.

- Développer le transport à la demande. Ce service n'est présent qu'à La Crèche pour aller au marché les dimanches

- Réfléchir à la mise en place des modes de transport appropriés pour les jeunes sans permis ou ceux en précarité énergétique en termes de mobilité.

De manière générale, si l'on souhaite encourager d'autres moyens de circulation que la voiture, il faut accepter de financer les infrastructures nécessaires aux autres formes de déplacement.





COMPTE-RENDU

« ACHETER MOINS, CONSOMMER MIEUX ? »

Le 22 mars 2018 à 15h00

Objet de la réunion	Faire ressortir les enjeux du territoire et réfléchir à la construction d'un plan d'actions sur la thématique de l'achat (alimentation, agriculture, consommation).	Diffusé le	23/05/2018
----------------------------	---	-------------------	------------

Ordre du jour :

1. Atelier de créativité intitulé « Acheter moins, consommer mieux ? »



Présents : PINAUD Sébastien (CRER) ; JOUINOT François (SMITED) ; CHAPELLE Marina (SMC) ; COYNAULT Julie (CIAS) ; TALON Mélina (CIAS) ; FAUX Erwan (Chambre d'agriculture 79) ; BREMAUX Valérie (CMA 79) ; BUROT Claire ; BERTRAND Roy (Habitat Sud Deux-Sèvres) ; BERNIER Stéphanie (CAF des Deux-Sèvres) ; MORIN Anne (Centre Médico Social) ; CHARRIER Pascal (DDT des Deux-Sèvres) ; CHOPIN Sylvain (DDT des Deux-Sèvres) ; ARCHIMBAUD Guénaëlle (Communauté de Communes Mellois) ; CHEMINADE Aurore (Communauté de Communes Mellois) ; ERSOY Selin (Communauté de Communes Mellois) ; FERRERO Vanessa (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre/ Communauté de Communes du Mellois en Poitou) ; COQUEBLIN-GUERIN Carole (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; SAUVANET Sémia (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; NICOLLET Léo (Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) ; PAPIN Olivier (E6) ; LESPY Lucile (E6) ; MARSAT Victor (E6) ; NEERUNJUN Nandeeta (E6).

ATELIER DE CREATIVITE : « ACHETER MOINS, CONSOMMER MIEUX ? »

Dans le présent compte-rendu sont retranscrits les échanges entre les différents participants de l'atelier.

❖ **Alimentation :**

- Encourager les circuits courts (*c'est-à-dire ne comprenant qu'un intermédiaire*) et les circuits de proximité (*c'est-à-dire, locaux*). Sont actuellement présents sur le territoire :
 - Association des agriculteurs ;
 - Magasin « Plaisir Fermier » à Saint-Maixent-l'École ;
 - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) ;
 - Des artisans bouchers, boulangers, pâtisseries, etc. qui ont l'appellation « Artisans Gourmands » attribuée entre autres par la Chambre des Métiers. 80% de leurs produits au minimum sont faits maison et ils proposent des services de proximité.
- Le Projet Alimentaire Territorial (PAT 79) a été lancé sur le département de Deux-Sèvres

Zoom sur la restauration collective :

- Travailler sur l'acceptation des nouveaux contenus de repas dans les cantines scolaires et de collectivités (produits locaux, moins de viande, etc.).
- Lutter contre le gaspillage alimentaire :
 - Réduire les portions de pain tout en autorisant les enfants à se resservir ;
 - Le Lycée Haut Val de Sèvre a fait une action contre le gaspillage alimentaire ;



- Le Centre National de Fonction Publique Territoriale (CNFPT) offre des formations à destination des agents de cantines pour lutter contre le gaspillage.
- S'approvisionner en produits locaux et de qualité :
Les collectivités ont des difficultés à s'approvisionner en produits locaux par les achats publics car ils doivent respecter un cadre juridique. Dans ce contexte, le guide de l'Association des Maires de France pourrait être consulté. Ce guide met en avant des leviers opérationnels pour que les collectivités soutiennent l'économie locale. Les exemples cités sont :
 - Le travail sur la marque « Eau en Saveurs » par la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui aide à promouvoir les produits alimentaires issus d'exploitations agricoles aux modes de production compatibles avec une eau de qualité.
- Les cantines scolaires de la Communauté de Communes du Pays de Mellois s'approvisionnent en produits locaux. Cette démarche reste compliquée car les collectivités ne peuvent pas s'appuyer uniquement sur un seul fournisseur qui atteint très vite ses seuils de production. De plus, il faut assurer des débouchés stables pour les fournisseurs locaux surtout en période de vacances scolaires (exemple : les EPAD, les maisons de retraite, etc.).
- Il est important de noter que les actions au niveau des cuisines collectives, menées au sein de la collectivité du Mellois, nécessite un large travail de mobilisation et d'harmonisation des pratiques. Par exemple, la collectivité a fait appel aux services d'une diététicienne, ou encore les ingrédients des repas ont été harmonisés afin de faciliter lors approvisionnement local.
- Une cartographie de fournisseurs locaux a déjà été faite par la Chambre d'Agriculture.
- Développer des cuisines centrales sur les communes du territoire.
- Le RésALIS fonctionne toujours sur le territoire et approvisionne les collègues.
Pour rappel, le RésALIS est le regroupement des agriculteurs, des entreprises artisanales de l'alimentaire et des collectivités des Deux-Sèvres qui opère une véritable filière d'approvisionnement local pour la restauration collective de proximité.
- Sensibiliser les familles à acheter local et de qualité. Tout comme le « Défi Familles à énergie positive » (actuellement en cours sur le territoire), il existe le « Défi des Familles à Alimentation Positive » qui pourrait être mis en place.
- Sensibiliser les familles à réduire le gaspillage alimentaire. Exemple à prendre sur les ateliers de l'Epicierie Sociale de Melle qui travaille sur les accords des restes du frigo.

❖ **Agriculture :**

- Il est évoqué par le Syndicat des eaux que la qualité de l'eau s'améliore sur le territoire par le développement de l'élevage herbager. L'objectif serait de renforcer l'autonomie fourragère des systèmes herbagers.
- Environ 600 agriculteurs sont présents sur le bassin versant du territoire.

❖ **Déchets :**



- Un programme de prévention des déchets a été mené pendant 5 ans sur le territoire et a pris fin en 2015. Un nouveau devrait être lancé en 2019 - 2020
- Le Plan Régional de prévention et de gestion des déchets et économie circulaire est en cours d'élaboration.
- Sensibiliser à l'achat écoresponsable en informant les consommateurs sur l'impact de leurs achats actuels.
- Le tonnage des déchets diminue chaque année sur le territoire et la qualité du tri augmente.
- Sensibiliser dès le plus jeune âge au tri. Comme exemple, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) de Coutière a fait des animations scolaires sur le tri des déchets et l'éco consommation. Cette démarche a été prise en charge par le SMC.
- Les réparateurs sont de plus en plus rares car le marché de la réparation et de seconde main ne se développe pas assez sur le territoire.
Aussi, il n'y a pas de « Repair Café » sur le territoire mais dans les communes voisines, environs 4 sont présents.
Pour rappel, un « Repair Café » est une initiative bénévole qui a pour objectifs d'aider et apprendre aux gens à réparer tout type d'objets.
- Un annuaire des artisans « réparateurs », « je répare, ça repart » a été faite à l'échelle de la région par la Chambre des Métiers. La communication sur ces artisans a été faite au grand public pendant la semaine des déchets.
- Les pressings pourraient aussi sensibiliser les consommateurs à réparer au lieu d'acheter, comme exemple, couture des vêtements abîmés.
- La recyclerie-tri d'Enfer située sur le site de la déchetterie de Saint-Maixent-l'École existe depuis 2014 et organise 2 ventes mensuellement à petit prix.
- Des marchés gratuits existent sur le territoire, comme exemple à Soudan où des produits de seconde main sont mis à disposition au grand public.
- Au niveau des ordures ménagères résiduelles, une partie des déchets du territoire est valorisée en combustible de substitution pour être utilisée dans les fours de cimenterie. De plus, environ 60% des poubelles ménagères est valorisé.
- Encourager et sensibiliser à l'utilisation des matières recyclées dans le secteur du bâtiment. La matière noble cependant coûte moins chère que la matière recyclée. Dans ce contexte, il serait important de réfléchir sur la valorisation et la réutilisation des déchets du bâtiment sur place. Il serait aussi intéressant de recueillir des informations sur le site de l'ADEME sur le label dédié à l'économie circulaire.
- Valoriser les déchets verts :
 - En compostage. Une grande campagne de distribution de composteurs a eu lieu sur le territoire (1 composteur par foyer).
 - En alimentation pour les poules. Dans ce contexte, une distribution de poules a été faite sur certaines communautés de commune du département. Cependant, quelques problèmes tels que des conflits de voisinage ont été noté dans le cadre de cette initiative.
- Eviter des déchets verts provenant des haies. Comme exemple, le PLUi pourrait interdire certaines haies telles que les lauriers et privilégier les essences locales.



❖ **Adaptation au changement climatique :**

- Les impacts du changement climatique sont déjà visibles sur le territoire :
 - Parasites de cultures (comme exemple, des insectes qui s'attaquent aux fruits rouges) ;
 - Le manque d'eau.

- Le Contrat Territorial de Gestion Quantitative de l'eau sur le territoire a été élaboré mais n'est pas encore signé. Ce projet multi-partenarial (Syndicat des eaux, organisation professionnelles agricoles, OPA, etc.) consiste à aménager 19 réserves collectives de substitution du bassin de la Sèvre Niortaise afin de diminuer la pression de prélèvement sur la ressource en eau tout en maintenant la production agricole. Ce projet est financé en partie par l'argent public.
Les avis sur ce projet sont partagés car il est évoqué que le projet financé par des deniers publics est plus à l'avantage des agriculteurs, que les productions sont destinées à l'export, et qu'une telle démarche ne pousse pas les agriculteurs à adapter leurs pratiques aux futurs changements climatiques.

- Il est évoqué que l'agriculture extensive d'exportation n'est pas bénéfique au territoire et n'est pas en cohérence avec le PCAET.

